

Le ministère des finances juge impossible la création de la taxe Tobin

UN RAPPORT établi à la demande de Laurent Fabius et transmis à la Commission des finances de l'Assemblée nationale émet un avis négatif sur la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières. Imaginée, dans les années 70, par le prix Nobel d'économie James Tobin, cette taxe sur toutes les transactions de devises devait servir à lutter contre les mouvements spéculatifs de capitaux. Le rapport estime que sa création « se heurterait à une forte opposition de nos partenaires européens et internationaux ». Tout en jugeant « l'idée généreuse », il conclut qu'une telle taxe favoriserait l'évasion vers les paradis fiscaux. Cette annonce intervient à la veille de l'université d'été de l'association Attac, qui milite pour la taxe Tobin.

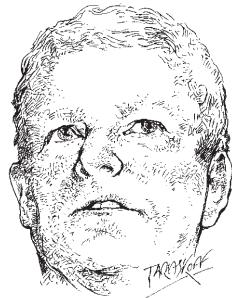
Lire page 24
et nos autres informations page 6

L'injustice faite à Rida Daalouche

RIDA DAALOUCHE ne recevra aucune réparation financière pour les cinq ans et trois mois qu'il a passés à tort en prison. La Commission nationale d'indemnisation en matière de détention provisoire vient en effet d'estimer que l'erreur judiciaire dont il a été victime lui était « imputable en tout ou partie ». Pour les magistrats, ce sont ses déclarations initiales qui ont égaré les enquêteurs parce qu'elles ne correspondaient pas à son véritable alibi, révélé plus tard. Condamné pour meurtre à quatorze ans de prison en 1994, Rida Daalouche avait été acquitté, en 1999, par une deuxième cour d'assises à l'issue d'une procédure de révision.

Lire page 8
et notre éditorial page 12

Bourses :
fusion orageuse



DON CRUIKSHANK

IL RESTE trois semaines à Don Cruickshank, nouveau président du London Stock Exchange (LSE), pour convaincre ses 298 membres d'approuver la fusion du LSE et de la Deutsche Börse de Francfort. Une bataille passionnelle autant qu'indécise.

Lire page 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATÖ ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KNR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 14 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.
M 0147 - 823 - 7,50 F



Le mystère du « Koursk » reste entier

- Le Kremlin savait dès le naufrage que la majorité de l'équipage avait péri
- Que cachent la confusion entretenue pendant une semaine et le retard à accepter l'aide étrangère ?
- Y a-t-il eu maquillage des circonstances de la catastrophe ?
- M. Poutine décrète un deuil national

L'ÉMOTION était grande en Russie, et les questions nombreuses, après l'annonce officielle, lundi 21 août, de la mort des 118 hommes d'équipage du sous-marin *Koursk*, échoué samedi 12 par 108 mètres de fond en mer de

Barents. Le président Vladimir Poutine a décrété mercredi 23 août journée de deuil national et l'amiral Viatcheslav Popov, commandant de la flotte du Nord, s'est excusé à la télévision. « *Parlez-moi pour ne pas avoir ra-*

mené vos garçons », a-t-il expliqué, ajoutant : « *Nous avons perdu le meilleur équipage de sous-mariniers de la flotte du Nord*. »

Le pouvoir fait face à une montée des critiques, relayée par les médias, sur la lenteur et l'inefficacité

des autorités et des équipements russes depuis le début de la catastrophe. Des voix s'élèvent pour demander la création d'une commission d'enquête parlementaire. Le statut de la Russie en tant que puissance mondiale, que Vladimir Poutine déclare vouloir restaurer à son arrivée au Kremlin, fait l'objet de commentaires amers dans la presse locale.

Le succès rapide des plongeurs norvégiens, parvenus à entrer dans le bâtiment en moins de vingt-quatre heures, fait poser quantité de questions à la presse russe. Pourquoi pareille mise en scène pendant une semaine ? Pourquoi les autorités n'ont-elles pas dit dès le début qu'elles avaient su que la majorité de l'équipage avait péri dans les minutes qui ont suivi l'accident ? Que cachent les militaires quant aux circonstances de la catastrophe ? Pourquoi avoir tardé à accepter une aide occidentale ?

Lire pages 2 et 3



GLEN BAXTER

LES SÉRIES DE L'ÉTÉ Les folies d'Internet

Ivresse sur Boursorama

Qui n'a pas connu Boursorama au tournant de l'an 2000 ne sait pas ce que le mot « ivresse » veut dire, assure Daniel Schneidermann, notre explorateur des folies de l'Internet. Dans le deuxième épisode de son voyage, il raconte sa passion pour l'action Integra, qu'il ne se lassait pas de regarder grimper sur le site favori des boursicauts. Il s'est cru aux portes du club des millionnaires. Et puis Integra chuta, inexorablement. On ne l'y reprendra plus, jure-t-il sans y croire.

p. 11



TABLES DE DEMAIN Révolution de palace

Bruno Oger règne sur les fourneaux du Majestic, à Cannes. A trente-quatre ans, ce Breton disert a offert au prestigieux palace une étoile Michelin et un 18 sur 20 au guide Gault-Millau, inespérés tant, jusqu'à son arrivée, en 1995, la carte y semblait à jamais arrêtée aux temps anciens d'avant la nouvelle cuisine. La clientèle suit, et rajeunit.

p. 18

La police tchèque s'affole à la perspective d'un « Seattle bis »

PRAGUE
de notre correspondant

Un climat de psychose trouble la fin de cet été praguois. « *J'ai l'impression que nous nous préparons à la guerre civile* », a ironisé le président Vaclav Havel, ancien auteur dramatique. Il évoquait l'ambiance dans la capitale tchèque à l'approche de la réunion, fin septembre, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui se tiendra pour la première fois dans un pays de l'ancien bloc communiste. A Prague, gouvernement et médias parlent d'un « Seattle bis », d'un « Washington bis » ou, pour les optimistes, d'un Millau en automne, inquiétant une population peu habituée aux événements internationaux. Ils brossent des tableaux apocalyptiques de hordes de manifestants antiglobalisation mettant à sac la « reine des villes » pour perturber la traditionnelle rencontre de l'élite de la finance mondiale.

Les militants anti-FMI semblent meilleurs communicateurs que les hommes politiques tchèques. Grâce à Internet, les principales organisations qui appellent à la mobilisation contre les assemblées générales annuelles des

deux organisations internationales entretiennent la pression. L'Initiative contre la globalisation économique (Inpeg), une plate-forme regroupant une douzaine d'organisations tchèques d'extrême gauche, organise dans Prague des scènes de théâtre de rue pour illustrer la « monstruosité » de ces institutions financières. Des représentants du mouvement observeront, les 25 et 26 août, un mois avant la réunion, une grève de la faim de quarante-huit heures, « *en solidarité avec les peuples affamés par le FMI* ».

Choqués par les violences de Seattle en novembre 1999, lors de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puis de Washington au printemps, les dirigeants tchèques ont voulu prendre les devants. Le dispositif de sécurité prévu est digne d'un état de siège. Onze mille policiers seront mobilisés à Prague pendant la dernière semaine de septembre, plusieurs milliers d'autres seront en réserve et l'armée sera sollicitée. Quelque 16 000 banquiers, économistes et financiers sont attendus, ainsi que 25 000 militants antimondialisation. Toutes les écoles de la ville seront fermées, les enseignes-phares de la mon-

dialisation, telles Kentucky Fried Chicken ou McDonald's, ont commandé des vitres de recharge et le distributeur britannique Tesco envisage de fermer son grand magasin en centre-ville.

Le ministère de l'intérieur a publié une série de recommandations et de conseils pratiques aux personnes âgées, aux jeunes et aux commerçants. Il y invite la population à faire des provisions de nourriture et à compléter la boîte à pharmacie, et va jusqu'à conseiller de repousser les visites chez le médecin, à la poste ou à l'administration afin d'éviter de se déplacer en ville ! Les « *jeunes citoyens* » sont en outre priés de coopérer avec la police, de porter sur eux leur carte d'identité, de ne pas traîner tard dans les rues et de « *remettre à plus tard les provocations et les bêtises* ».

Estimant que le gouvernement « *aurait pu s'y prendre autrement* », le président Havel organisera de son côté au château de Prague une rencontre entre représentants des institutions financières incriminées et deux cent cinquante opposants à la globalisation.

Martin Plichta

POINT DE VUE

La République, une et indivisible

par Sami Nair

L'ACCORD donné par le gouvernement à la proposition des principaux responsables de l'Assemblée territoriale de Corse favorisera-t-il un vrai débat dans la République ou, contrecarré par ses effets pervers, se dissiperait-il derrière un rideau de fumée d'anathèmes, d'insultes et d'excommunications ? Ne voit-on pas déjà le démon de l'étiquette s'emparer de certains commentateurs, qui campent une pièce où s'affrontent les éternels girondins et les archétypes du jacobinisme ? On connaît les arguments pour, les arguments contre la dévolution de pouvoirs législatifs à l'Assemblée de Corse prévue par l'accord du 20 juillet à l'horizon 2004. On sait désormais que d'autres régions françaises, en vertu du principe d'égalité, seront inévitablement conduites à exiger les mêmes droits que la Corse.

Cette affaire soulève des problèmes d'une gravité exceptionnelle ; elle est emblématique, au-delà de la question corse, de l'idée que les uns et les autres, à gauche comme à droite, se font de l'avenir de la République. Pourquoi, au lieu d'une décentralisation plus

poussée, dans le large champ du pouvoir réglementaire, a-t-on choisi d'octroyer aux élus de Corse la faculté de faire la loi ? Pourquoi ce saut qualitatif dans un domaine rigoureusement délimité par l'article 34 de la Constitution ? Cela signifie-t-il que la Corse est un pays distinct de la France et que la République est désormais « *divisible* » ? Cela signifie-t-il donc que, à l'intérieur de la République, qui-conque l'exige peut désormais obtenir le droit de faire sa loi ? Mais, dans ce dernier cas, que devient l'unité de la nation française ?

Ces questions ne sont pas abstraites. L'enjeu n'en est rien moins que la définition de la France : l'égalité devant la loi à l'élaboration de laquelle tous peuvent démocratiquement contribuer.

Lire la suite page 12,

notre entretien avec

François Santoni page 7

et notre série

sur « *l'effet Corse* » page 9

p. 20-21



CINÉMA Sade, film impossible

Adapter Sade au cinéma demeure une mission presque impossible. Le film de Benoît Jacquot, qui sort mercredi 23 août, le confirme. En dépit du talent de Daniel Auteuil, qui tient le rôle-titre, ou d'Isild Le Besco (photo), ce récit d'un épisode de la vie du « divin marquis » emprisonné sous la Terreur n'évite ni les écueils du film historique ni ceux du film à thèse. Hollywood, par ailleurs sous la menace d'une grève générale, ne s'en sort pas mieux cette semaine avec un inutile remake, 60 secondes chrono.

p. 20-21

International 2	Communication 14
France-Société 6	Tableau de bord 14
Régions 9	Aujourd'hui 17
Carnet 10	Météorologie-Jeux 19
Abonnements 10	Culture 20
Horizons 11	Guide culturel 22
Entreprises 13	Radio-Télévision 23

NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 2000

Le Monde de l'éducation

CADEAU
Le guide de vos vacances en France

Le bilan du siècle

Numéro spécial

SOUS-MARIN Dix jours après l'accident du sous-marin *Koursk* en mer de Barents, les autorités russes ont officiellement annoncé, lundi 21 août, la mort des 118 hommes de

l'équipage. Le président Vladimir Poutine a décrété une journée de deuil national, tandis que le commandant de la flotte du Nord, Viatcheslav Popov, implorait à la télévision le par-

don des familles. ● LE POUVOIR russe s'emploie à limiter les retombées politiques du drame. Des critiques continuent de fuser, dans les médias, sur l'inaction des autorités et l'incapacité

des secouristes russes. Des demandes ont été formulées pour la création d'une commission d'enquête parlementaire. ● DES SPÉCIALISTES estiment qu'un tir de torpille défectueuse

serait à l'origine de l'avarie à bord du *Koursk*. ● LES ÉQUIPES de secours norvégiennes et britanniques s'apprêtent à repartir, les opérations de secours étant terminées.

La Russie humiliée décrète un deuil national après la tragédie du « Koursk »

Les critiques se multiplient sur le comportement de Vladimir Poutine, l'incompétence de la marine et l'absence de tous moyens de secours efficaces. La presse se demande pourquoi les autorités cachent encore les causes de l'accident

MOSCOU

de notre correspondant

La Russie est en deuil, et le Kremlin sommé de s'expliquer sur ce qui constitue la plus grande catastrophe militaire navale russe en temps de paix. La totalité de l'équipage du sous-marin nucléaire *Koursk* a péri, s'est résolu à annoncer, lundi 21 août, le haut commandement, après avoir durant une semaine entretenu un espoir artificiel et multiplié fausses informations et explications contradictoires.

Mardi matin, le président Vladimir Poutine décrétait le 23 août « Journée de deuil national ». Dès la veille, les chaînes de télévision diffusaient les noms des 118 marins du *Koursk*. Tous les médias relaient l'immense émotion qui s'est emparée du pays, au moment où s'effondre l'un des derniers mythes de la puissance militaire russe. La prestigieuse flotte du Nord accueillait une bonne partie des forces atomiques stratégiques.

L'émotion a été amplifiée encore par la démonstration fournie par les douze plongeurs norvégiens et britanniques. En vingt-quatre heures, ils réussissaient là où l'armée russe avait échoué une semaine durant, malgré la mobilisation de vingt navires et de trois mille hommes. Le fameux sac de sortie du *Koursk*, décrit comme « déformé, bloqué » par les porte-parole de la flotte du Nord, fut déverrouillé en vingt-cinq minutes.

Puis les plongeurs réussissaient à ouvrir le sas de secours et à introduire une caméra dans le bâtiment pour constater qu'il était entièrement inondé. L'un des responsables norvégiens de l'opération déclarait n'avoir pas rencontré de « difficultés particulières ».

HÉSITATIONS ET DÉSINFORMATIONS

Des plongeurs et un porte-parole norvégien expliquaient également qu'ils n'avaient pas été autorisés à examiner l'avant du sous-marin sinistré. De même, le sous-marin de secours britannique LR 5, qui aurait pu évaluer les dommages subis par la totalité du bâtiment et inspecter les fonds de la mer de Barents où gît le *Koursk*, n'a pas plongé, l'état-major russe jugeant son utilisation inutile.

Le succès et les explications des sauveteurs étrangers ont relancé deux types de questions posées par la quasi-totalité des médias russes, mardi 22 août. Que cachent les militaires quant aux circonstances exactes de la catastrophe ? Le retard mis à accepter une aide occidentale n'a-t-il pas été mis à profit pour « maquiller » certains éléments ?

« Les amiraux continuent de mentir », titre mardi l'hebdomadaire *Moskovskie Novosti*, publiant un article d'un des experts militaires indépendants les mieux informés, Pavel Felgenhauer. « On a sauvé l'équipage du pouvoir et les

secrets militaires », mais pas les marins, estime le quotidien *Izvestia*. La journée de lundi a fourni une nouvelle illustration des hésitations et désinformations de la

n'avons pas pu l'identifier », a-t-il ajouté, et quand le *Koursk* fut retrouvé – le dimanche 13 août, selon lui – « l'objet avait disparu ». Le ministre a également parlé de

L'écologiste Nikitine craint les fuites radioactives

Le *Koursk* pourrait, d'ici un mois environ, dégager des fuites radioactives s'il demeure immergé. C'est ce que craint l'ancien officier et militaire écologiste russe Alexandre Nikitine. Les deux réacteurs nucléaires du sous-marin se sont probablement arrêtés lors de l'accident mais les risques demeurent, estime-t-il. La rapidité des émissions dépend de différents facteurs, notamment de la corrosion, qui s'intensifie dans des eaux froides et salées, précise-t-il.

Sa théorie sur la cause possible de l'accident est qu'il pourrait être dû à une erreur humaine et à l'explosion d'une torpille au contact du fond de la mer. S'appuyant sur un article du journal militaire russe *Krasnaya Zvezda* (Etoile rouge), Alexandre Nikitine a indiqué qu'un nouveau type de torpille était expérimenté par la marine russe. Les marins se trouvent dans le compartiment arrière ont probablement survécu deux ou trois jours après l'explosion, a ajouté M. Nikitine, accusant les autorités russes de n'avoir pas été assez promptes à réagir. – (Reuters)

haute hiérarchie militaire. La thèse d'une collision avec un sous-marin de l'OTAN, « probablement britannique », a été relancée en deux temps, d'abord par l'agence Interfax, citant des sources à l'état-major, puis, de manière plus prudente, par le ministre de la défense, Igor Sergueïev.

Selon le ministre, la cause de l'accident est « une collision avec un objet sous-marin, d'une taille comparable à celle du sous-marin russe ». Cet « objet » était présent près du bâtiment, « mais nous

» bouées de secours », d'un type différent de celles utilisées par les Russes, qui ont été aperçues depuis le navire *Pierre le Grand* « mais n'ont pas pu être récupérées ». D'autres « sources » militaires faisaient également état, lundi, de la découverte « à trois cents mètres » de l'épave du *Koursk* de débris métalliques pouvant provenir d'un autre sous-marin.

Un scénario se construit donc attribuant la catastrophe à une collision avec un bâtiment espion.

L'OTAN, la Grande-Bretagne et

les Etats-Unis ont vivement démenti. Pavel Felgenhauer assure, lui, citant des officiers, que les bouées de secours étaient en fait des choux, jetés par dessus bord par les cuisiniers du *Pierre le Grand*. Quant aux débris retrouvés, le porte-parole de la flotte du Nord à Mourmansk, démentait l'information.

COMMISSION D'ENQUÊTE

En fait, les scénarios les plus crédibles mettent tous en cause la flotte du Nord elle-même. Trois hypothèses sont développées : collision avec un navire militaire de surface russe ; tir de missile ou de torpille venant frapper le sous-marin ; explosion accidentelle dans le compartiment des torpilles du *Koursk*, qui emportait pour cette mission de nouvelles armes, thèse retenue officiellement par les services américains de renseignement. A Mourmansk, des spécialistes ont expliqué que ces manœuvres navales, les plus importantes jamais menées depuis plusieurs années, ont dû être préparées dans l'urgence.

Ces délais raccourcis expliqueraient la mauvaise préparation, l'entraînement insuffisant des équipages et l'absence de tout moyen de secours. Vladimir Poutine aurait été prévenu dès le samedi 12 août – et non le dimanche 13, comme l'a affirmé le ministre de la défense – de la

catastrophe et des chances infimes de pouvoir sauver l'équipage. Le quotidien *Nouveaux Izvestia*, sous le titre « Sacrifice », précise que le « haut commandement a fourni un rapport sur la fin des manœuvres et sur leur succès quand le *Koursk* était déjà au fond ».

« Nous aurions pu intervenir dès le 13 août », a déclaré un porte-parole de l'ambassade de Norvège à Moscou. Des vies auraient alors peut-être pu être sauvées, notent les journaux russes, mais l'état-major n'aurait pu plus exercer un strict contrôle sur ce qui se déroulait au fond de la mer de Barents. Quelques hommes politiques, jusqu'alors totalement silencieux, commencent à s'interroger. Le communiste Guennadi Seleznev, président de la Douma (Chambre basse du Parlement), estime que « le commandement militaire n'a pas informé immédiatement le président ». Les deux petits partis libéraux – Union des forces de droite et Iabloko – demandent eux la constitution d'une commission d'enquête parlementaire pour établir « les causes exactes de l'accident ». Il demeure peu probable qu'une telle commission, si elle était constituée, puisse percer les secrets de la flotte du Nord.

François Bonnet

Le scénario le plus probable confirmerait une collision avec un bâtiment russe puis l'explosion d'une de ses torpilles

DEPUIS CINQ ANS, jamais la marine russe n'avait eu à monter un exercice naval aussi imposant en Arctique que celui auquel participait le sous-marin nucléaire d'attaque *Koursk* avant qu'il ne sombre. Pas moins d'une vingtaine de navires de surface et sous-marins étaient mobilisés, dont des croiseurs porte-hélicoptères. Cette manœuvre d'été avait été annoncée à grand renfort de publicité à Moscou. Elle laissait, a-t-on rapporté, présager un autre exercice majeur, avec le déploiement prochain en

réacteurs développent 98 000 ch – davantage que le porte-avions français *Charles-de-Gaulle*, d'un tonnage deux fois supérieur à celui du sous-marin en plongée – est le huitième de la série des « Oscar II ».

Après 1998, le *Koursk* a été modernisé. A la place de ses torpilles mises par des moteurs électriques alimentés par batteries et filant à 50 noeuds (93 km/h), le sous-marin aurait commencé d'être armé de torpilles prototypes à autodirecteur acoustique, propulsées par des pro-

bitions. De nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer cette catastrophe. La plus probable est que l'équipage du *Koursk*, engagé dans un exercice de lutte anti-sous-marin, a procédé d'abord,

comme il se doit, à un examen de situation qui consiste à analyser l'environnement sonore au-dessus de lui, avec ses sonars ou des écoutes de ses experts à bord, puis à une remontée en immersion propice au tir. En plongée, un sous-marin peut tout entendre, à condition de bien interpréter les bruits qu'il détecte, mais il ne voit pas grand-chose. C'est une phase délicate que ces derniers 20 mètres avant la vue périscopique. Il est déjà arrivé que des sous-marins français, rendus momentanément aveugles lors de cette manœuvre, culbutent des bateaux de pêche en Bretagne. Comme les Américains, les sous-marins russes se livrent à des remontées rapides, nez du bâtiment en l'air. La coque du *Koursk* a pu alors percuter la quille d'un croiseur à grand tirant d'eau. Sous le choc et suite au dysfonctionnement qui en a résulté, la torpille a dû exploser à l'avant du sous-marin.

Cette explosion a pu en entraîner d'autres. Dès lors, le destin du *Koursk* était scellé. Le sous-marin a coulé très vite. Le poids croissant de l'eau qui pénètre l'a probablement amené à subir une inclinaison de 25 degrés, nez en avant, laissant à peine le temps aux mécaniciens de stopper les deux réacteurs OK-650B situés à l'arrière. La température de la mer de Barents – évaluée à 2 ou 3 degrés – a eu pour effet probable de refroidir ces réacteurs. Les fonds de sable et de vase ont dû amortir le choc du *Koursk* sans pour autant remédier à une partie de leur potentiel de nuisance.

MOMENTANÉMENT AVEUGLES La disparition de ce fleuron qu'est le *Koursk* est donc, pour la marine russe, un terrible échec. D'autant qu'il est très probable qu'une dizaine d'observateurs extérieurs – on parle d'officiers d'état-major venus de Moscou – aient été embarqués pour démontrer les performances du bateau à un moment où la marine réclame à M. Poutine des crédits à la hauteur de ses am-

plies. De nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliquer cette catastrophe. La plus probable est que l'équipage du *Koursk*, engagé dans un exercice de lutte anti-sous-marin, a procédé d'abord, comme il se doit, à un examen de situation qui consiste à analyser l'environnement sonore au-dessus de lui, avec ses sonars ou des écoutes de ses experts à bord, puis à une remontée en immersion propice au tir. En plongée, un sous-marin peut tout entendre, à condition de bien interpréter les bruits qu'il détecte, mais il ne voit pas grand-chose. C'est une phase délicate que ces derniers 20 mètres avant la vue périscopique. Il est déjà arrivé que des sous-marins français, rendus momentanément aveugles lors de cette manœuvre, culbutent des bateaux de pêche en Bretagne. Comme les Américains, les sous-marins russes se livrent à des remontées rapides, nez du bâtiment en l'air. La coque du *Koursk* a pu alors percuter la quille d'un croiseur à grand tirant d'eau. Sous le choc et suite au dysfonctionnement qui en a résulté, la torpille a dû exploser à l'avant du sous-marin.

Cette explosion a pu en entraîner d'autres. Dès lors, le destin du *Koursk* était scellé. Le sous-marin a coulé très vite. Le poids croissant de l'eau qui pénètre l'a probablement amené à subir une inclinaison de 25 degrés, nez en avant, laissant à peine le temps aux mécaniciens de stopper les deux réacteurs OK-650B situés à l'arrière. La température de la mer de Barents – évaluée à 2 ou 3 degrés – a eu pour effet probable de refroidir ces réacteurs. Les fonds de sable et de vase ont dû amortir le choc du *Koursk* sans pour autant remédier à une partie de leur potentiel de nuisance.

Ce qui induit qu'une majorité de l'équipage, avec son commandant dans le central-opérations à l'avant du sous-marin, a dû périr rapidement. Les mécaniciens, dans le compartiment arrière, ont été les derniers à mourir.

Pour la Russie, la perte d'un sous-marin sans équivalent en Occident marque la détérioration quasi irrémédiable de sa marine de guerre depuis l'implosion de l'ex-URSS. On savait la marine russe en

pleine capilotade pour cause de crise économique, mais on croyait les forces sous-marines à l'abri des coupes budgétaires. Or, comme le révèle Bernard Préselin, un expert naval français, dans son annuaire *Flottes de combat 2000*, les programmes de constructions neuves, à commencer par la mise au point des sous-marins nucléaires *Severodvinsk* ou *Borey*, ont été retardés jusqu'en 2003-2005. L'entretien de la flotte a été réduit au minimum, aux risques et périls des équipages à qui la solde est versée au compte-gouttes. Les sous-marins nucléaires, qu'ils soient lance-missiles stratégiques ou d'attaque, sont nombreux à avoir été désarmés au point que la communauté internationale, avec les Etats-Unis et l'Europe à sa tête, qui a mis la main à la pâte s'interroge sur le bien-fondé d'un démantèlement coûteux.

LA FIN DES ILLUSIONS Dans le nord-ouest de la Russie, la péninsule de Kola est devenue un cimetière nucléaire, dans les baies d'Ara, d'Ura et de Sayda comme dans le fjord de Mourmansk, où sont stockés, sans surveillance particulière, les sous-marins, leur armement et leurs combustibles nucléaires usagés. Pas moins d'un demi-million de Russes affrontent aujourd'hui la menace de ces vieux bateaux bourrés de nucléaire qui stationnent à Severomorsk.

Dès lors, le destin du *Koursk* était scellé. Le sous-marin a coulé très vite. Le poids croissant de l'eau qui pénètre l'a probablement amené à subir une inclinaison de 25 degrés, nez en avant, laissant à peine le temps aux mécaniciens de stopper les deux réacteurs OK-650B situés à l'arrière. La température de la mer de Barents – évaluée à 2 ou 3 degrés – a eu pour effet probable de refroidir ces réacteurs. Les fonds de sable et de vase ont dû amortir le choc du *Koursk* sans pour autant remédier à une partie de leur potentiel de nuisance.

Ce qui induit qu'une majorité de l'équipage, avec son commandant dans le central-opérations à l'avant du sous-marin, a dû périr rapidement. Les mécaniciens, dans le compartiment arrière, ont été les derniers à mourir.

Pour la Russie, la perte d'un sous-marin sans équivalent en Occident marque la détérioration quasi irrémédiable de sa marine de guerre depuis l'implosion de l'ex-URSS. On savait la marine russe en

Les plongeurs norvégiens sont chargés de la maintenance

STOCKHOLM
de notre correspondant
en Europe du Nord

Volontiers présentés comme des héros par la presse populaire scandinave, les huit plongeurs britanniques et les quatre norvégiens étant parvenus, lundi 21 août, à inspecter le sous-marin *Koursk* n'ont dû leur sélection pour cette mission qu'au fait qu'ils étaient disponibles à ce moment-là. « Nous aurions pu faire appel à des Français ou à des Italiens, qui auraient tout aussi bien fait l'affaire », assure Julian Thompson, en charge de la communication à Stolt Offshore, la compagnie privée menant cette opération pour le compte du ministère norvégien de la défense, mais il s'est trouvé que, lorsque nous avons dû mettre une équipe sur pied, ceux qui étaient de repos et rapidement mo-

bilisables étaient des Britanniques et des Norvégiens... » Ceux-ci se partagent une bonne partie de la mer du Nord, où le développement de l'industrie pétrolière offshore a nécessité la présence de plongeurs professionnels en eaux profondes.

Convoqués à la va-vite dans le nord de la Norvège, au port de Tromsø, les plongeurs civils embarquent à bord d'un navire, le *Seawind Eagle*, pour mettre aussitôt le cap sur la mer de Barents. Les conditions de plongée dans cette zone située au-delà du cercle polaire arctique sont réputées plus difficiles qu'en mer du Nord, mais la nature du travail que les douze hommes eurent à accomplir autour du *Koursk* ne s'écarte guère de celui qui fait leur ordinaire, si l'on met de côté son impact psychologique.

Les réductions budgétaires auraient poussé la flotte du Nord à se passer de plongeurs

LES PLONGEURS – quatre Norvégiens et huit Britanniques – ont réussi à ouvrir les sas d'évacuation du *Koursk* en moins de quarante heures, là où la flotte du Nord, à laquelle appartenait le sous-marin, a échoué pendant neuf jours faute de disposer de techniciens compétents et des matériels nécessaires à l'opération. Les spécialistes attribuent cette incapacité des Russes au fait que les réductions budgétaires ont amené leur marine à se séparer, dans les années 1990, de ses équipes de plongeurs en eau profonde. Seules les flottes du Pacifique et de la mer Noire auraient, selon la télévision d'Etat russe RTR, conservé chacune des plongeurs de combat, mais ils n'ont pas la même qualification que des plongeurs habitués à officier dans des tâches de services parapétroliers.

De même, c'est la flotte de la Baltique qui dispose d'un sous-marin de sauvetage susceptible, en la circonstance, de descendre, depuis un bateau de surface, des câbles ou des tubes pour alimenter en oxygène, dès les premières heures, un

Méditerranée du porte-avions *Amiral-Kouznetsov*, la seule unité de cette classe encore en service dans la flotte russe du Nord à côté du *Koursk*.

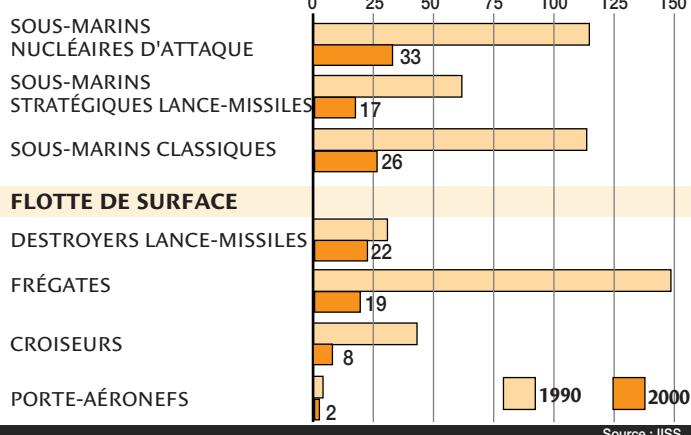
A en croire le président Vladimir Poutine et l'état-major de la marine, ce devait être une occasion de manifester le grand retour de la Russie dans les espaces océaniques. De façon à renouer avec une politique de présence en haute mer et de contrôle du trafic maritime international, que Moscou a abandonnée – faute de crédits suffisants – aux flottes occidentales.

Le <i

Le déclin de la marine russe

L'ÉTAT DES FORCES

FLOTTE SOUS-MARINE



Après 1990, les navires de l'ex-URSS ont rejoint les quatre républiques (Ukraine, Azerbaïdjan, Kazakhstan et Turkménistan) riveraines de la Russie.

L'évacuation des corps s'annonce difficile

TOUT ESPoir de sauver des naufragés ayant disparu, les opérations de secours sur le *Koursk* ont été interrompues lundi 21 août. Dans la matinée de lundi, les plongeurs norvégiens avaient réussi à ouvrir les deux écoutilles d'un sas arrière pour constater que le bâtiment était noyé et qu'il n'y avait plus de chance de survie.

Le mini-sous-marin britannique LRS, qui n'est finalement pas intervenu sur le *Koursk*, a quitté la zone d'intervention à bord du *Normand Pioneer*, en direction de la Norvège. Les responsables russes s'interrogeaient, mardi matin, sur la possibilité de remonter les corps des victimes. La Norvège a indiqué qu'elle était disposée à aider la Marine russe à tenter cette opération, qui est cependant difficile sur le plan technique. Selon la compagnie Stolt Offshore, interrogée à Oslo par *Le Monde* mardi matin, on ne peut en effet pas évacuer facilement les corps par le sas, et il faut ouvrir un trou dans la coque. Des équipements particuliers sont donc nécessaires, et

il ne semblait pas que l'évacuation puisse se réaliser en moins d'un mois. Le navire portant les plongeurs norvégiens et anglais, le *Seaway Eagle*, devait donc « probablement » quitter la zone dans la journée, selon un porte-parole des forces armées norvégiennes, joint également à Oslo par notre correspondant.

L'idée de remonter le sous-marin naufragé à la surface est aussi évoquée par la Marine russe, sans qu'une façon précise d'opérer – ni de financer l'opération – ne soit définie. Selon Henri Delaize, PDG du groupe français Comex, interrogé par l'AFP, une opération de renflouement du *Koursk* ne présenterait pas d'obstacles techniques majeurs. La Comex avait déjà été sollicitée par les Soviétiques pour étudier les possibilités de renflouement du sous-marin *Komsomolets* coulé en avril 1989 au large de la Norvège. Mais les Soviétiques avaient renoncé devant le devis : 700 à 800 millions de francs...

Hervé Kempf

des experts normalement des plates-formes pétrolières

Ces experts sont normalement chargés de la maintenance des plates-formes pétrolières, ainsi que de la pose et de l'inspection des nombreux pipelines sous-marins. Œuvrer par plus de 100 mètres au-dessous du niveau de la mer, comme ils l'ont fait pour le *Koursk*, est une formalité pour eux : ils ont l'habitude de descendre deux fois plus profondément en mer du Nord. Vivre « en saturation » devient alors presque une seconde nature. « Quand les plongeurs « saturent », ils ne vivent plus sous la pression causée par la profondeur », explique Bjoern Kahrs, instructeur à l'Ecole nationale de plongée norvégienne.

Pour ce faire, avant de descendre, ils passent par une « chambre de compression », un petit habitat où ils ingèrent progressivement les gaz qu'ils rencontreront sous l'eau, pour s'habituer. Ils y restent plusieurs heures, voire une journée s'ils doivent plonger à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Lorsqu'ils sont prêts, ils sont descendus, sans quitter cet environnement, dans des cloches hermétiques. Le *Seaway Eagle* est équipé de deux de ces cloches, permettant à quatre équipes de trois plongeurs de se relayer en permanence, chacune passant six heures sous l'eau, précise Julian Thompson. Le retour à la surface prend plus de temps, la décompression étant nettement plus lente.

DÉVELOPPEMENT DE LA ROBOTIQUE Curieusement, la Norvège ne possède plus son propre centre de formation à la plongée en saturation et voit ainsi sa réputation menacée, à terme, dans cette profession exigeante. Depuis 1996, l'Ecole nationale de plongée, située près de Bergen (ouest), a cessé de donner des cours dans cette spécialité. « Nous n'avions plus le financement pour cela », commente Bjoern Kahrs, car les compagnies pétrolières norvégiennes avaient décreté qu'elles n'auraient plus besoin de plongeurs à partir de l'an 2000 ». Le développement des technologies d'automatisation expliquait en partie cette décision. Mais aussi les rumeurs sur les effets nocifs de la plongée sur la santé.

Ces entreprises se sont entre-

temps aperçues qu'il était difficile de se passer de l'homme, notamment à des profondeurs moyennes, et elles sont revenues sur leur décision. Mais la formation adéquate n'a toujours pas repris dans le pays, son sort étant entre les mains du ministère de l'éducation, à Oslo. En attendant, la Norvège perd un savoir-faire, observe Eric Clogenson, directeur de formation à l'Institut national de plongée professionnelle (INPP), installé à Marseille. Cet organisme était le seul d'Europe à former des personnes – une cinquantaine par an – à la plongée en saturation jusqu'à l'ouverture, en janvier 2000, d'un centre concurrent à Fort Williams, en Ecosse. Selon M. Clogenson, le royaume scandinave a en outre choisi une « formalisation très poussée » des procédures de plongée, notamment dans le domaine de la décompression, qui peut désavantager ses plongeurs par rapport à ceux de nations aux réglementations plus souples.

Leif Sande, le vice-président du principal syndicat des plongeurs norvégiens (le Noppef), espère que l'accident du *Koursk* va convaincre les autorités d'Oslo de la nécessité de reprendre la formation à la plongée en saturation. Dans le cas contraire, les Britanniques risquent de devenir omniprésents dans les eaux norvégiennes, où ils sont déjà majoritaires. La revendication des Norvégiens d'obtenir un emploi fixe et permanent dans les compagnies offshore ne parle pas en leur faveur, dans une profession bien rémunérée où le contrat à durée déterminée est la norme, fait remarquer Paul Read, le secrétaire de l'Association internationale des entrepreneurs maritimes (IMCA), joint à Londres.

La Norvège pourra toujours se consoler d'avoir été pionnière en matière de développement des engins de plongée sans équipage, contrôlés depuis la surface. Ce pays, explique une experte française, « a poussé vers le développement de la robotique, ce vers quoi on s'oriente de plus en plus, à cause des profondeurs de plus en plus importantes auxquelles il faut désormais descendre ».

Antoine Jacob

Les milices protestantes d'Ulster s'entre-déchirent à propos du processus de paix

Fusillades à répétition entre factions loyalistes à Belfast

En l'espace de vingt-quatre heures, depuis dimanche 20 août, plusieurs fusillades ont opposé des milices rivales dans le camp loyaliste

d'Irlande du Nord à Belfast. Les miliciens règlent leurs comptes à propos de leurs divisions face au processus de paix. Londres, qui joue la ferme-

té, a déployé l'armée britannique pour la première fois en deux ans afin de ramener l'ordre dans le quartier protestant.

geants catholiques républicains du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, n'en est que plus remarquable.

Les fusillades de Shankill Road sont aussi le fait de gangs, plus criminels que politiques, s'affrontant pour le contrôle d'un territoire. Forts de quelques dizaines de militants chacun, ces groupements fragmentés, donc plus dangereux, se disputent le racket de commerçants protestants, la prostitution, le commerce de drogue. La communauté protestante paie enfin aujourd'hui le prix du ressentiment causé par l'échec, en juillet, de la marche de Drumcree organisée par l'ordre d'Orange. Les extrémistes

séparés en détention selon leur appartenance à tel ou tel groupe ultra, seraient à l'origine de ces affrontements fratricides. Le processus de paix déchire la communauté loyaliste. D'un côté, l'UVF, dont la branche politique a deux députés à l'assemblée régionale. De l'autre, le front du refus, farouchement hostile au processus de paix en Irlande du Nord, qui est représenté par les Combattants de la liberté d'Ulster. La haine et l'intolérance dominent au sein de la communauté loyaliste. Le calme relatif dont font preuve les diri-

LONDRES

de notre correspondant

« Les troupes patrouillent à nouveau les rues de Belfast » (The Times) ; « Ils osent appeler ça un cessez-le-feu » (The Daily Telegraph) ; « La bataille d'Ulster » (The Guardian) ; « C'est cela la paix ? » (The Daily Mail) : comme l'indiquent les manchettes de la presse britannique de ce 22 août, l'Irlande du Nord est confrontée à une sanglante lutte de pouvoir entre milices loyalistes (« loyaux » à la couronne d'Angleterre), partisans et opposés au processus de paix.

En l'espace de vingt-quatre heures, deux hommes appartenant à la milice UDA (Ulster Defence Association), l'une des composantes du principal groupe paramilitaire protestant UUFD-UDA, ont été tués par balles au cœur du bastion loyaliste de Shankill Road à Belfast. Par la suite, le quartier général du Parti démocratique ulstérien, aile politique de la même UDA, était pris pour cible lors d'une fusillade causant un blessé léger. Un peu plus

tard, une foule en colère a attaqué et incendié le siège du Parti unioniste de progrès, proche de la milice rivale, l'UVF (Ulster Volunteer Force), lui aussi situé à Shankill Road. Des membres de cette organisation ont ensuite répliqué en mettant le feu à des taxis et à des automobiles. Enfin, des inconnus ont échangé des coups de feu avec la Royal Ulster Constabulary, la police provinciale. Pendant le week-end, sept protestants avaient été blessés par balles au cours d'une flambée de violence.

Le secrétaire à l'Ulster, Peter Mandelson, a été contraint de déployer l'armée britannique dans les rues de Belfast, pour la première fois depuis deux ans, pour aider la police à nettoyer le quartier protestant. « La situation est potentiellement dangereuse. Ce comportement risque de causer une escalade de la violence. On n'est pas arrivé si loin sur le chemin de la paix pour voir les règlements de comptes entre milices protestantes remettre en question les progrès réalisés », a déclaré le ministre en promettant une révision des conditions

de la liberté conditionnelle dont bénéficient les anciens terroristes protestants. Face à une situation hélas fort peu nouvelle, le gouvernement de Tony Blair fait preuve de fermeté dans l'application de la ligne de conduite définie dans l'accord de paix, qui, pour l'instant, a résisté à tous les coups de boutoir, loyalistes comme ultras républicains.

HAINE ET INTOLÉRANCE

La libération, en vertu de l'accord de paix, de terroristes loyalistes, séparés en détention selon leur appartenance à tel ou tel groupe ultra, seraient à l'origine de ces affrontements fratricides. Le processus de paix déchire la communauté loyaliste. D'un côté, l'UVF, dont la branche politique a deux députés à l'assemblée régionale. De l'autre, le front du refus, farouchement hostile au processus de paix en Irlande du Nord, qui est représenté par les Combattants de la liberté d'Ulster. La haine et l'intolérance dominent au sein de la communauté loyaliste. Le calme relatif dont font preuve les diri-

La ligne dure s'impose lors du « concile » de l'Eglise orthodoxe de Russie

EN PLEIN COEUR de Moscou, la nouvelle cathédrale du Christ-Sauveur, symbole de la renaissance de la Russie orthodoxe – l'édifice ancien avait été détruit par Staline en 1931 –, a été solennellement consacrée, samedi 19 août, par le patriarche Alexis II, chef de près de cent millions de fidèles. Le dimanche 20, elle accueillait la cérémonie de canonisation du dernier tsar de Russie, Nicolas II, et de la famille impériale. Retransmise par la télévision d'Etat, cette célébration avait attiré la grande foule. Après trois années de débats houleux, le principe de cette canonisation avait été voté à l'unanimité le 14 août à l'ouverture d'une assemblée extraordinaire de l'épiscopat (Le Monde du 15 août).

Ce « concile » orthodoxe a également décidé de canoniser 1147 « autres martyrs et confesseurs » du vingtième siècle, pour la plupart des prêtres et des moines victimes du régime communiste. Hâtée par la pression des milieux nationalistes, cette canonisation collective, surprenante par le rang (Nicolas II) et par le

nombre, a été suivie par l'adoption d'une série de documents qui définissent la « doctrine sociale » de l'Eglise russe postsovietique. Ils confirment sa difficulté d'adaptation à la société moderne et pluraliste.

Si la volonté de défendre l'indépendance de l'Eglise par rapport à l'Etat est soulignée, sur quelques chapitres de morale privée, c'est une « ligne dure » qui a été défendue. L'orthodoxie réaffirme son opposition à la contraception, à l'avortement et à l'homosexualité. En 1998, le pays a enregistré deux fois plus d'IVG que de naissances. L'épiscopat convient que la raison en est « la détresse et la pauvreté extrêmes des femmes », mais désapprouve le principe de l'avortement. Le texte qualifie l'homosexualité d'« altération pêcheresse de la nature humaine qui ne se surmonte que par des efforts spirituels ». Quant au divorce, l'Eglise l'autorise désormais en cas de « contamination de l'époux par le sida, l'alcoolisme chronique et la dépendance narcotique » ! Elle se prononce pour

l'abolition de la peine de mort, toujours prévue dans la loi, qui offrirait « plus de possibilités de repenter au condamné » et ne permettrait plus « le caractère irréversible de toute erreur judiciaire ».

Dans le domaine œcuménique (relations entre Eglises), l'assemblée de l'épiscopat russe n'a pas laissé entrevoir de progrès. Elle a renouvelé ses attaques contre « les activités missionnaires étrangères » et les promesses d'avantages matériels que ferait en particulier l'Eglise catholique aux candidats à la conversion. S'il entend respecter la liberté des « Eglises étrangères », le patriarche Alexis, chef d'une Eglise à prétention monopolistique, est lui-même intervenu dans le débat pour dénoncer « l'invasion massive de missions étrangères », une expression qui confond dans la même réprobation les sectes et des Eglises aussi officielles que la catholique et les protestantes.

Henri Tincq

La Roumanie, lieu de passage des immigrés clandestins vers l'Europe

BUKAREST

de notre correspondant

« Il a pris un crayon et a dessiné un mouton », raconte Zaharia Ivascu, colonel de la police de frontière.

REPORTAGE

Comment contrôler 686 kilomètres de frontière avec des voitures en panne ?

tière d'Iasi, ville située à proximité de la frontière roumano-moldave. Il insistait sur la longueur des cornes, pour me faire comprendre qu'il ne mangerait que de la viande d'agneau ! Tout ce que j'ai pu tirer de lui, c'est qu'il venait d'Afghanistan, qu'il était musulman, et qu'il voulait émigrer en Europe occidentale. Un Afghan sans papiers, sans identité, s'exprimant par gestes, est un interlocuteur habituel pour les policiers roumains qui surveillent la frontière roumano-moldave.

Les candidats à l'immigration clandestine en provenance des pays asiatiques et du Moyen-Orient sont de plus en plus nombreux à franchir cette ligne avant de frapper aux portes de l'Occident. Bangladesh, Afghanistan, Inde, Chine, Irak et Iran sont les principaux réservoirs de clandestins qui aspirent à la prospérité de l'Europe. Coût moyen d'un voyage incognito : environ 10 000 dollars (près de 10 865 euros).

L'aventure commence à Moscou, facile d'accès, où l'on peut se procurer, moyennant finances, des faux papiers d'identité. Suit Kiev en Ukraine, puis Kishinev, capitale de la Moldavie ex-soviétique, devenue pays indépendant en 1991. Deux tiers des habitants de la Moldavie sont d'origine roumaine, et Bucarest accorde aux citoyens de cette République le droit de circuler librement sur

présentation d'une pièce d'identité. Le petit commerce frontalier est florissant. La Roumanie, où l'on gagne quatre fois plus, est devenue un pays attractif pour les Moldaves dont le salaire moyen ne dépasse pas 25 dollars.

Mais la donne a changé depuis que Bucarest a entamé, en février, les négociations d'adhésion à l'Union européenne. Avant d'accorder la libre circulation aux Roumains dans l'espace Schengen, Bruxelles demande un renforcement de la sécurité à la frontière roumano-moldave, considérée comme une véritable passerelle pour les immigrés clandestins. « A partir de l'année prochaine, les Moldaves seront obligés de présenter un passeport pour entrer en Roumanie », affirme Eugen Dijmarescu, secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

Le mot d'ordre de la nouvelle politique roumaine : sécuriser la frontière de l'Est, qui sera à l'avant la frontière orientale de l'Union européenne. Depuis l'année dernière, des policiers spécialement entraînés ont commencé à être déployés. « Ce qui nous manque, c'est la logistique, explique Florin Tanase, inspecteur en chef de la police de frontière d'Iasi. Aujourd'hui, par exemple, je dois envoyer le portrait-robot d'un criminel à tous les points de contrôle de la frontière. Mais certains n'ont pas de fax... »

BRICOLAGE DE FAUX PAPIERS

Comment contrôler une frontière de 686 kilomètres avec des voitures qui tombent en panne, avec des talkies walkies de fortune et en l'absence d'équipement moderne de surveillance ? « Il faut du flair, répond Dan Barbacaru, chef du département de lutte contre la criminalité frontalière d'Iasi. A trente-quatre ans, ce jeune policier est une véritable encyclopédie sur le bricolage de faux papiers. « Nous avons besoin

La filière roumaine

- Deux trajets pour l'entrée en Roumanie des immigrants clandestins



de l'aide de l'Europe, déclare le colonel Zaharia Ivascu. L'immigration clandestine est organisée en réseaux très bien équipés. »

Les routes des clandestins se sont multipliées. De Kishinev, ils partent pour Iasi en traversant la Prut, rivière qui sépare la Moldavie et la Roumanie. Le transport s'effectue la nuit, dans des embarcations gonflables que les passeurs portent dans un banal sac à dos. Une autre route va de Kishinev à Odessa, port ukrainien de la mer Noire d'où les clandestins sont acheminés jusqu'à Galati, située à l'est de la Roumanie. Après avoir franchi la frontière, ils sont hébergés chez des paysans recrutés par le réseau roumain. Transportés discrètement jusqu'à Bucarest, dans des minibus ou des camions, les immigrés paient chacun 500 dollars (545 euros) au réseau roumain qui transmet le passeport au réseau moldave. Ensuite, on les conduit vers l'Ouest, à la frontière roumano-hongroise, pour passer en Hongrie. C'est là

qu'ils versent une somme au réseau hongrois qui renvoie l'argent à Bucarest. Et ainsi de suite jusqu'à l'Europe occidentale.

Démission du chef de cabinet du premier ministre israélien

JERUSALEM. Le chef de cabinet du premier ministre israélien, Ehoud Barak, Haïm Mendel-Shaked a démissionné lundi 21 août après avoir critiqué les méthodes du chef du gouvernement. « *Le Premier ministre a accepté la demande de M. Mendel-Shaked de mettre fin à ses fonctions immédiatement* », a déclaré une porte-parole de M. Barak. M. Mendel-Shaked a reproché à M. Barak de ne pas se comporter en premier ministre et de devenir son propre chef de cabinet, selon des propos recueillis auprès de ses proches par le plus grand quotidien israélien *Yediot Aharonot*. M. Mendel-Shaked connaît M. Barak depuis quinze ans et a servi sous ses ordres lorsqu'il était chef d'état-major. L'adjoint de M. Mendel-Shaked, Shimon Batat, qui avait démissionné la semaine dernière, avait accusé le Premier ministre de transformer Israël en « république bananière ». Le secrétaire de M. Barak pour les questions militaires, Danny Eisenkot, envisage également de le quitter, alors que son principal conseiller politique, Zvi Stieber, doit partir occuper le poste d'ambassadeur à Londres, selon des sources au bureau du Premier ministre. – (AFP)

Les dépenses militaires mondiales pourraient repartir à la hausse

WASHINGTON. Les dépenses militaires mondiales pourraient repartir à la hausse après avoir atteint un très bas niveau en 1996, affirme une étude du département d'Etat américain publiée lundi. Selon cette étude, les dépenses militaires mondiales ont atteint 842 milliards de dollars en 1997, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat « pourrait signifier l'amorce d'un tournant dans la tendance mondiale après (les années) 1995-96 marquées par un niveau de dépenses inférieur de 60 % à l'apogée de 1987 », peut-on lire dans cette étude. Les pays développés, qui avaient réduit de 54 % leurs dépenses par rapport à leurs niveaux de 1988, encore marqués par la guerre froide, ont légèrement augmenté celles-ci en 1997. Leur part dans les dépenses mondiales était de 62 % en 1997 contre 48 % en 1987. Les pays en voie de développement ont pour leur part vu leurs dépenses augmenter avec un pic jamais atteint de 232 milliards de dollars en 1997. Leur part représentait cette année-là 28 % du total mondial, contre 17 % dix ans plus tôt, note le rapport qui couvre la période 1987-1997. – (AFP)

EUROPE

■ **ESPAGNE :** des milliers de personnes, dont 35 000 à Saragosse (nord-est), selon la police municipale, ont manifesté lundi 21 aout dans la soirée dans les principales villes d'Espagne pour condamner l'assassinat dimanche par l'ETA de deux gardes civils à Sallent de Gallego, dans les Pyrénées aragonaises. A Saragosse, capitale de la région d'Aragon, les manifestants ont défilé en silence. Des cris contre l'ETA ont été proférés à la fin du rassemblement, et plusieurs centaines de manifestants se sont ensuite rendus devant la délégation du gouvernement (préfecture) pour applaudir les gardes civils en faction à la porte. Des rassemblements silencieux ont par ailleurs réuni plusieurs centaines de personnes à Madrid, Barcelone, Valence et dans la plupart des capitales de province espagnoles. – (AFP)

■ **GRANDE-BRETAGNE :** l'ex-espion britannique David Shayler, poursuivi pour avoir divulgué des informations compromettantes sur les services secrets de la Couronne britannique, a été libéré, à Londres, quelques heures après avoir été arrêté à son retour en Grande-Bretagne, lundi 21 aout. Il a précisé ne pas avoir été interrogé, ce qui montre, a-t-il dit, que les reproches formulés précédemment à son encontre étaient « totalement infondés ». – (AFP)

ASIE

■ **INDE :** six militaires indiens, dont un général et un colonel ont été tués au Cachemire, lundi 21 aout, lors de deux attaques distinctes. Les deux officiers et leur chauffeur ont été tués par l'explosion d'une mine lors du passage de leur voiture, alors que trois soldats ont été tués par des tirs de roquettes sur leur camp. D'autre part, les forces de sécurité frontalier ont tué trois militants séparatistes qui tentaient de s'infiltrer à partir du Cachemire pakistanaise. (Corresp.)

■ **PHILIPPINES :** la Fondation libyenne de bienfaisance Kadhafi, qui sert d'intermédiaire pour la libération des otages de Jolo, aurait accepté de payer 12 millions de dollars (autant d'euros) de plus pour obtenir la libération des Occidentaux retenus en otages par des islamistes dans le sud des Philippines, selon le journal de Manille *Daily Inquirer* qui cite un responsable du palais présidentiel, mardi 22 aout. Cette somme s'ajouterait aux 25 millions de dollars promis par la Libye sous forme d'aide au développement à l'île de Jolo. Un différend sur le montant de la rançon serait à l'origine de l'échec des négociations, ont affirmé des sources gouvernementales philippines. – (AFP)

■ **CHINE :** la cour populaire de Pékin a rejeté l'appel d'un ancien vice-président de l'Assemblée nationale populaire chinoise (parlement), Cheng kejie, soixante-sept ans, condamné à mort pour corruption. Le jugement, rendu en juillet, a été confirmé mardi 22 aout. Il doit à présent être ratifié par la Cour populaire suprême de Chine. L'ancien dirigeant se retrouve alors le plus haut responsable de Chine populaire jamais exécuté pour corruption. Il avait été condamné à mort pour avoir accepté pour près de 5 millions de dollars de pots-de-vin alors qu'il était gouverneur de la région autonome du Guangxi (sud) entre 1990 et 1997. – (AFP)

AMÉRIQUES

■ **CHILI :** le général Augusto Pinochet sera interrogé le 9 octobre au sujet des violations de droits de l'Homme commises sous son régime, a annoncé, lundi 21 aout, le juge Juan Guzman chargé d'instruire les plaintes déposées contre l'ex-dictateur chilien. Le lieu de l'interrogatoire pourrait être choisi par l'ancien dictateur. La Cour suprême chilienne avait annoncé le 8 aout la levée de l'immunité dont il bénéficiait en tant que sénateur à vie. Le général Pinochet fait l'objet de 165 plaintes déposées à Santiago depuis janvier 1998 pour sa responsabilité dans la mort ou la disparition de plus de 3 000 personnes.

■ **JORDANIE/COLOMBIE :** un important trafic d'armes en provenance de Jordanie et destiné à la guérilla colombienne des FARC, vient d'être découvert au Pérou, après l'arrestation de plusieurs ressortissants étrangers, a annoncé lundi 21 aout le président péruvien, Alberto Fujimori lors d'une conférence de presse. Un général de l'armée jordanienne est impliqué dans cette affaire. Le démantèlement de ce trafic, qui durait depuis fin 1998, a été réalisé le 15 aout. En tout, 10 000 fusils AK-47 en provenance de Jordanie ont été livrés aux guérilleros colombiens des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-marxistes) lors de trois opérations. – (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS/ISRAËL :** un officier des renseignements militaires américains disparu des Etats-Unis a été retrouvé lundi 21 aout en Israël où il s'était réfugié et converti au judaïsme. Le lieutenant-colonel Jeremiah Mattysse, quarante-neuf ans, n'était pas revenu à son poste le 7 aout après ses vacances. Mattysse a eu accès à des informations classées secrètes aux Etats-Unis où il a été jusqu'en février commandant du centre d'entraînement de San Antonio (Texas) des réservistes spécialistes du renseignement militaire. Il a été interrogé par des enquêteurs israéliens de la brigade des crimes internationaux et a accepté « de son plein gré » de répondre à leurs questions, portant sur ses démêlés avec les autorités américaines. – (AFP)

AFRIQUE

■ **RDC / ÉTATS-UNIS :** Washington a ordonné lundi 21 aout l'expulsion de deux diplomates de République démocratique du Congo en représailles à l'expulsion la semaine dernière par Kinshasa de deux diplomates américains. – (Reuters)

Les Suisses refusent de renoncer au secret bancaire malgré les pressions américaines et européennes

Les banques helvétiques géreraient environ 35 % des avoirs privés mondiaux

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent engagée récemment par le G 7, les Quinze ont opté pour un système d'échanges

BERNE
de notre correspondant

Soumise aux pressions croissantes des Etats-Unis et de l'Union européenne, la Suisse s'acharne à préserver son secret bancaire. Au lendemain du compromis sur l'harmonisation fiscale adopté par les Quinze lors du sommet de Feira, le 20 juin au Portugal, le ministre helvétique des finances, Kaspar Villiger, avait déjà affirmé sans ambages : « *Le secret bancaire n'est pas négociable* ». A leur tour, les principaux intéressés, les banquiers suisses, se sont montrés tout aussi intrinsègues sur ce principe fondamental de leur prospérité au cours d'une « réunion d'information relative à la diligence des banques », lundi 21 aout à Berne.

Acculées à la défensive depuis l'affaire de l'or nazi et des fonds juifs en déshérence, les banques helvétiques ont choisi la contre-offensive. En réponse aux nouvelles attaques lancées ces derniers temps contre le système bancaire de son pays, le président de l'Association suisse des banquiers, Georg Krayler, a rétorqué, lundi 21 aout, qu'il « est l'un des plus solides au monde et garantit aux investisseurs une sécurité quasi totale. La surveillance efficace et exemplaire dont il dispose soutient sans

difficulté la comparaison au niveau international ». Il a rappelé que la Suisse n'a cessé de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent depuis la conclusion d'un premier traité d'entraide judiciaire avec les Etats-Unis en 1977, puis l'entrée en vigueur la même année d'une convention de diligence par laquelle les banques s'engageaient à vérifier l'identité de leurs clients. Parmi d'autres mesures de contrôle, une loi sur le blanchiment d'argent introduite en 1998 s'étend à l'ensemble de la branche financière, lui faisant obligation de signaler toute action suspecte aux autorités.

« POLITIQUEMENT IMPENSABLE »

Estimant que « *l'arsenal juridique de la Suisse est l'un des plus propres en matière fiscale* », M. Krayler a rejeté les conclusions du Forum de stabilité financière institué par le G 7, qui avait placé fin mai la Confédération sur la liste des pays considérés comme centres financiers offshore, tout en admettant qu'elle ne posait pas « *de problèmes particuliers* ». Selon lui, la Suisse peut tout au plus être considérée comme une place financière offshore « *compte tenu de sa non-appartenance à l'Union européenne et de son importance pour*

d'informations qui nécessite une levée du secret bancaire à l'échelle internationale. Les banques suisses viennent de faire connaître leur refus. Le président de l'association des banques a expliqué, lundi 21 aout, que « *l'arsenal juridique de la Suisse est l'un des plus propres en matière fiscale* ».

absolu et s'il a subi de sérieuses entorses avec la publication des noms de titulaires de comptes dormants, sa suppression reviendrait dans l'esprit d'une partie de la population à tuer la poule aux œufs d'or. Selon une étude de l'université de Bâle, les banques helvétiques géreraient environ 35 % des avoirs privés mondiaux. Générant plus de cent mille emplois, la place financière assure près de 11 % du produit intérieur brut.

Le secret bancaire n'en constitue pas moins un obstacle majeur à l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne et restera une pomme de discorde avec Bruxelles tant que les banques helvétiques serviront de refuge aux capitaux fuyant le fisc des pays voisins. Les banques ont beau répéter que « *le devoir de discrétion n'est pas négociable* », elles ne pourront pas reporter indéfiniment les échéances.

En Suisse même, le sujet n'est plus tout à fait tabou. « *A la longue*, remarquait dernièrement le quotidien *Der Bund* de Berne, les banquiers suisses doivent apprendre à s'affirmer sans le secret bancaire (...) et cesser de gâcher leur énergie dans un combat politique qu'ils ne sauraient gagner. »

Jean-Claude Buhler

La Belgique s'interroge sur le vote des expatriés européens aux municipales

BRUXELLES
de notre bureau européen

Le vote des expatriés européens aux élections municipales du 8 octobre aura-t-il un impact sur l'équilibre linguistique du pays ? Leur participation, va-t-elle, comme l'a titré *Le Soir* tout au long du mois d'août, « *bousculer les communales* » ? Les partis politiques flamands le redoutent.

Le droit de vote des Européens aux élections locales, prévu par le traité de Maastricht de 1992, a ravivé les querelles linguistiques en Belgique où 60 % des habitants sont néerlandophones, mais où la région de la capitale, Bruxelles, est peuplé à 80 % de francophones. Les partis flamands craignent que les expatriés ne votent principalement pour les candidats francophones, notamment dans les communes de la périphérie bruxelloise situées en Brabant flamand.

En raison de ces réticences, la Belgique avait été le dernier Etat de l'Union européenne à transposer dans son droit interne la directive du 19 décembre 1994, relative au droit de vote des ressortissants aux municipales – un comble pour le pays qui héberge la plupart des institutions européennes. Il avait même fallu une condamnation de la Cour de justice de Luxembourg pour qu'elle s'exécute, en janvier 1999. Encore a-t-elle réduit la portée de la loi européenne en prévoyant que les expatriés élus ne pourront devenir ni bourgmestres (maires) ni échevins (adjoints au maire) avant 2006.

Il semble que les peurs flamandes soient exagérées, au vu des chiffres que vient de publier le ministère de l'intérieur. Sur les listes électorales, se sont inscrits 87 863 ressortissants de l'Union européenne, soit seulement 1,17 % de la population électorale (7,4 millions de personnes) et 17,7 % des Européens qui auraient été en droit de le faire (495 000 personnes).

LE « RETOUR À LIÈGE »

La principale communauté inscrite est celle des Italiens (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82 884 ressortissants), qui est aussi la plus représentée. Très implantée dans la classe ouvrière et fortement syndiquée à la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), elle pourrait renforcer le poids du Parti socialiste. La seconde communauté inscrite est celle des Français (14 784 sur un total de 93 269 personnes), la troisième celle des Néerlandais, suspectés de voter pour les partis flamands. Les Néerlandais ne comptent toutefois que 11 615 inscrits, sur un total de 75 702 ressortissants.

Le ministère de l'intérieur indique que la plus grande communauté inscrite est celle des Flamands (44 758 sur un total de 82

Les militaires pakistanais présentent un plan pour reconstruire une démocratie par « la base »

Des élections locales sont prévues à partir du 31 décembre sans les partis politiques

Le général Pervez Mousharraf, homme fort du Pakistan depuis le coup d'Etat d'octobre 1999, a présenté à la mi-août un plan destiné à restituer

le pouvoir aux civils en commençant par le niveau local. Les partis politiques sont tenus à l'écart des premières élections devant se tenir,

trois échelons administratifs jusqu'au district, à partir du 31 décembre. Des observateurs internationaux pourraient être invités.

ISLAMABAD
de notre envoyée spéciale

En prenant le pouvoir le 12 octobre, les militaires pakistanais l'avaient juré : ils n'étaient là que temporairement et n'avaient renversé un gouvernement légalement élu qui pour établir une vraie démocratie, celle prévalante n'étant à leurs yeux qu'une façade lézardée. Largement partagé par l'opinion publique, le diagnostic avait du vrai mais, après dix mois de consultations et réflexions, leur plan pour établir celle-ci est loin de convaincre. Annoncé le 14 août, par l'homme fort du pays, le général Pervez Mousharraf, le plan de dévolution des pouvoirs, au niveau local pour commencer, a été pour le moins fraîchement accueilli à la fois par une classe politique régulièrement dénoncée à la vindicte populaire, et par une société civile inquiète des intentions ultimes qu'il recouvre et des modalités de son application.

« Dans le système actuel, aucun changement radical n'est possible », affirme le général Tanveer Naqvi, directeur du Bureau national pour la reconstruction, en charge de la refonte des institutions pakistanaises et initiateur du plan. « Donner le pouvoir à la base fera la différence même si ce n'est pas immédiat. » Le plan prévoit un système à trois niveaux d'assemblées – districts, sous-districts et union de villages – destiné à intégrer les villes et les campagnes et décentraliser la bureaucratie qui sera redéivable aux élus. Les élections, qui débuteront le 31 décembre, seront non partisanes, 33 % des sièges sont réservés aux femmes et 5 % aux petits paysans et ouvriers.

L'âge du droit de vote a été abaissé de vingt et un à dix-huit ans, ce qui, selon le général Naqvi, va accroître le corps électoral de 20 %.

Plus grande réforme annoncée depuis le coup d'Etat, ce plan qui se veut aussi une réponse aux appels internationaux pour le retour à la démocratie semble parfait en théorie. Mais son application soulève de nombreuses questions dans un pays de 140 millions d'habitants, où la moitié au moins de la population est illétrée et est soumise depuis cinquante-trois ans au pouvoir absolu d'une élite et d'une bureaucratie en majorité corrompue.

ORGANISER LES PAUVRES

La première inconnue est le choix des candidats, qui sera du ressort de la commission électorale. Celle-ci, selon le général Naqvi, tiendra des audiences publiques permettant à chacun de dénoncer un éventuel candidat pour corruption, actes criminels ou défaut de paiement. Compte tenu du fait que l'armée, les juges et les leaders religieux ont été exclus des foudres du National Accountability Bureau (NAB), chargé de poursuivre les corrompus, certains craignent que ces élections donnent un bonus aux religieux, qui bénéficient jusqu'à maintenant de la bienveillance des autorités. Le maintien d'un électorat séparé pour les minorités – chrétienne, hindou, sikh, ahmadi, bouddhiste, parsi et autres minorités –, qui espéraient voir abolie cette disposition introduite en 1985 sous la dictature militaire du général Zia Ul Haq, est interprété par beaucoup comme une nouvelle concession aux religieux.

L'exclusion des partis politiques de cette consultation laisse, d'autre part, planer un doute sur le type de démocratie que les militaires veulent mettre en place. Après la décision de la Cour suprême avalisant le coup d'Etat et donnant au régime la date limite d'octobre 2002 pour rétablir un système démocratique, quelles garanties de continuité du système auront les électeurs et les élus ?

Créer une nouvelle classe politique en deux ans semble relever de la gageure. « Nous voulons essayer de donner confiance aux déshérités. Nous espérons ainsi voir émerger un nouveau type de leadership », affirme Omar Asghar Khan, ministre de l'environnement et du développement rural. « Mon rôle est d'essayer de créer un espace pour que les gens puissent s'organiser et prennent leurs affaires en main. Notre stratégie est d'organiser les pauvres, la petite classe moyenne, les paysans. » Le problème est toutefois, comme le souligne un analyste, que les déshérités, occupés à assurer leur survie quotidienne, se désintéressent d'un pouvoir qui demanderait une complète révolution pour être effectif.

« Le plan de dévolution est le programme stratégique du gouvernement mais rien ne peut réussir si l'économie n'est pas remise sur pied », admet le général Naqvi. « Mais, dit-il, si les gens peuvent à la base fixer leur priorité et mettre l'argent là où il est productif, cela va aider. Les deux sont liés. »

Le plan prévoit un transfert de l'argent des provinces vers les districts où l'administration sera sous le contrôle des élus, lesquels seront chacun responsable d'un secteur :

santé, éducation, infrastructure, etc. Son plan sur la table, le gouvernement, récemment remanié, envisage aujourd'hui une action de grande envergure pour expliquer à la base ses desseins même si, reconnaît le général Naqvi, cette tentative révolutionnaire « n'a pas les mêmes chances de succès dans tous les districts ». Les plus développés devraient être plus réceptifs que ceux des zones tribales, où les femmes restent confinées à la maison, ou ceux des régions du Sind, où sévit toujours l'esclavage.

En attendant, le gouvernement entend agir dans la transparence et n'exclut pas la présence d'observateurs internationaux lors de ces élections. « Cela nous donnera encore plus de crédibilité », affirme le général Naqvi. Déjà des experts internationaux sont impliqués dans l'étude de la réalisation de ce plan.

Ces nouvelles assemblées devraient être en place dans un an et il ne restera alors que quatorze mois aux militaires pour rendre le pouvoir aux civils.

Françoise Chipaux

M. Khatami tient bon malgré les difficultés

Le président iranien admet les limites de ses prérogatives mais critique les abus de pouvoir de ses adversaires conservateurs

sur les infractions à la loi, mais je ne crois pas qu'il faille avoir une attitude en bloc vis-à-vis de la presse».

« Tout ce que je peux faire en tant que gardien de la Constitution est d'exprimer des avis. Je l'ai fait des dizaines de fois (...) mais ils restent des avis », a-t-il ajouté dans un semi-aveu d'impuissance. Soulignant que l'autre terme de l'alternative aurait été de « démissionner », il a assuré qu'il « ne le ferait pas ».

LA RÉVOLTE UNIVERSITAIRE

Le président est mécontent, entre autres, de la manière dont ont été menées les investigations officielles sur la révolte universitaire de l'été 1999. « Les conclusions de la commission d'enquête présidentielle n'ont pas été vraiment prises en compte », a-t-il dit, déplorant que la justice n'ait statué que sur l'attaque menée par la police contre les dortoirs universitaires et non sur « les instigateurs des troubles ».

M. Khatami a annoncé en juillet qu'il était candidat à sa propre succession. – (AFP, Reuters.)

Des vols passagers s'organisent pour briser l'embargo aérien imposé à l'Irak

C'EST ce qu'on pourrait appeler la politique des petits faits accomplis : les initiatives se multiplient pour briser l'embargo sur les vols passagers imposé à l'Irak depuis dix ans et dont certains contestent la légalité. La dernière en date de ces initiatives a été prise par une délégation officielle russe, samedi 19 août. Quarante-huit heures plus tôt, les autorités irakiennes avaient organisé une cérémonie de réouverture symbolique de l'aéroport de Bagdad, sur le tarmac duquel un avion des lignes irakiennes en provenance de l'intérieur du pays s'était posé.

La délégation russe était conduite par le vice-ministre des situations d'urgence, Rouslan Tsalikov, selon lequel Moscou n'a pas sollicité « l'autorisation » du Comité des sanctions de l'ONU, mais l'a simplement « informé » du vol. Après avoir rencontré à Bagdad le vice-premier ministre Tarek Aziz et le ministre de la défense, Sultan Hachem Ahmad, qui l'ont couvert d'éloges, M. Tsalikov et sa délégation sont repartis dimanche.

EXÉGÈSE DES RÉSOLUTIONS DE L'ONU

Hormis le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, et le secrétaire général du ministère français des affaires étrangères, Bernard Dufourcq, qui se sont rendus par avion à Bagdad début 1998, tous les hôtes officiels de Bagdad y vont par la route, généralement via la Jordanie. M. Annan et M. Dufourcq avaient fait le déplacement dans une situation d'extrême urgence, chargés tous deux, avec l'aval tacite ou explicite des membres du Conseil de sécurité, de désamorcer une crise très grave entre les Nations unies et le gouvernement irakien. La visite de la délégation officielle russe n'avait, elle, rien de bien pressant. En ce sens, elle est une première et vise ostensiblement à remettre en question l'embargo en vigueur de facto depuis dix ans.

Voilà qui relance le débat sur l'étendue du champ couvert par cet embargo, imposé par les résolutions 661 et 670, adoptées les 6 août et 25 septembre 1990 par le Conseil de sécurité des Nations

unies (*Le Monde* du 9 août). En vertu de l'interdiction de toute opération commerciale ou financière avec l'Irak pour le punir d'avoir envahi le Koweït, les deux résolutions prévoient en substance que toute importation ou exportation de produits vers et à partir de l'Irak et toute initiative qui pourrait engendrer une transaction financière avec ce pays doivent être soumises au Comité des sanctions de l'ONU. Crée aux termes de la résolution 661, ledit comité est composé des Etats membres du Conseil de

dèrent en effet que tous les vols à destination de l'Irak doivent obtenir l'autorisation préalable du Comité des sanctions. En 1990, toutefois, lorsqu'il s'agissait d'évacuer ses ressortissants retenus en Irak et au Koweït, objectif Gilles Munier, secrétaire général des Amitiés franco-irakiennes, la Grande-Bretagne avait fait valoir dans des lettres adressées au président du Comité des sanctions que les vols passagers n'étaient pas concernés par les résolutions 661 et 670 du Conseil de sécurité, pour peu que soient

Chute d'un F-14 américain : accident ou tir irakien ?

Un porte-parole de l'armée américaine a annoncé, lundi 21 août, qu'un avion de combat F-14, dépendant du porte-avions *USS Eisenhower*, s'est écrasé le 26 juillet lors d'un exercice d'entraînement en Arabie saoudite, mais les deux membres d'équipage ont pu s'éjecter et sont sains et saufs. Cette annonce survient après que l'Irak eut annoncé au cours du week-end avoir abattu un F-14 en juillet. Mais le porte-parole américain a affirmé que l'accident du F-14 « n'est pas le résultat d'un tir ennemi ». Il n'a toutefois donné aucune information sur les causes de l'accident.

Pарilleurs, l'Irak a affirmé avoir tiré, lundi 21 août, des missiles sol-air sur des avions de combat américains et britanniques qui survolaient le sud du pays, les contraignant à « prendre la fuite ». Les raids menés quasi quotidiennement depuis fin 1998 en territoire irakien par ces avions ont fait 315 morts civils et plus de 900 autres blessés, selon Bagdad. – (AFP)

sécurité et prend ses décisions par consensus.

Si l'initiative russe est la première officielle, il n'y en a pas moins eu des tentatives privées ; celle prise en avril par un député européen, l'Italien Vittorio Sgarbi, et le prêtre français Jean-Marie Benjamin, secrétaire général de la Fondation Beato Angelico. Ils avaient eu les pires ennuis à leur retour à Amman, où ils ont failli être emprisonnés et où leur avion avait été confisqué, parce qu'ils avaient fourni à l'aller un faux plan de vol aux autorités aéroportuaires et parce que le Comité des sanctions avait été tenu dans l'ignorance totale du projet. Le député travailliste britannique George Galloway a tenté, de son côté, d'organiser un vol humanitaire en Irak, mais il en a été empêché par les autorités britanniques.

Londres et Washington consi-

respectées les consignes strictes d'inspection au départ et au retour des appareils.

La France et la Russie estiment, elles, que rien n'interdit le transport des passagers vers Bagdad, « dès lors qu'il n'y a pas de transactions économiques ou financières ». Pour Paris, il suffit que le Conseil de sécurité soit notifié. Fortes de la position officielle, les Amitiés franco-irakiennes et trois autres associations, dont Enfants du monde-Droits de l'homme, soutenues par des dizaines de personnalités, organisent « Un avion pour l'Irak » en principe le 29 septembre. Elles n'ont pas l'intention de demander l'autorisation du Comité des sanctions. Elles ont sollicité Air France qui, en tant qu'entreprise nationale, a besoin de l'autorisation des autorités de tutelle.

Mouna Naim

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES ORIENTALES

AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE PERPIGNAN-LE PERTHUS

Communes de Perpignan, le Soler, Toulouges, Canohès, Ponteilla, Trouillas, Saint-Jean Lasseille, Villemolaque, Tresserre, Banuyls-des-Aspres, Le Boulou, Montesquieu, Les Cluses et le Perthus.

Enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et à la mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols.

En application de l'arrêté préfectoral du 10 août 2000, il sera procédé sur le territoire des communes de Perpignan, le Soler, Toulouges, Canohès, Ponteilla, Trouillas, Saint-Jean Lasseille, Villemolaque, Tresserre, Banuyls-des-Aspres, Le Boulou, Montesquieu, Les Cluses et le Perthus à une enquête portant sur l'utilité publique des travaux d'aménagement de la nouvelle liaison ferroviaire Perpignan-Le Perthus ainsi que sur la mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols des communes précitées à l'exception des communes de Les Cluses et le Perthus.

Conformément aux décisions de Mme le premier Conseiller et M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier la Commission ci-dessous est désignée par les besoins de cette enquête.

Membres titulaires :

- M. Michel Lebrun, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, demeurant Les Hauts de Montcalm – 75, impasse Beaupré 34070 Montpellier, est désigné en qualité de président de ladite Commission;
- M. Christian Guiraud, ingénieur général du Génie Rural des Eaux et Forêts, retraité, demeurant Les Chênes Verts 14, rue de la Taillade 34160 Castries, est désigné en qualité d'assesseur de ladite commission;
- M. Robert Pérémarty, ingénieur retraité, demeurant 16 rue Diderot 34000 Montpellier, est désigné en qualité d'assesseur de ladite commission;
- M. Michel Puylaurens, ingénieur agronome retraité, demeurant 10, rue du Coq 34310 Montady, est désigné en qualité d'assesseur de ladite commission;
- M. Michel Rambeau, fonctionnaire de l'agriculture retraité, demeurant 2, impasse des Amandiers 11600 Malves en Minervois, est désigné en qualité d'assesseur de ladite commission.

Membres suppléants :

- M. Jean Eude, colonel, retraité, demeurant 14, rue de la Comtesse-de-Ségur 66750 Saint-Cyprien, est désigné en qualité de membre suppléant de ladite commission;
- M. Noël Cahuzac, responsable d'un cabinet d'expertise, demeurant 9, porte de Cers 11150 Pexiora, est désigné en qualité de membre suppléant de ladite commission.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Perpignan, le Soler, Toulouges, Canohès, Ponteilla, Trouillas, Saint-Jean-Lasseille, Villemolaque, Tresserre, Banuyls-des-Aspres, Le Boulou, Montesquieu, Les Cluses et le Perthus durant 32 jours consécutifs du 11 septembre au 12 octobre 2000 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place chaque jour à l'exception des samedis, sauf pour la commune de Les Cluses, des dimanches et jours fériés aux heures d'ouverture des mairies au public comme ci-dessous indiquées :

- **mairie de Perpignan** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- **mairie de Le Soler** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- **mairie de Toulouges** : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h;
- **mairie de Canohès** : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h;
- **mairie de Ponteilla** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 18 h 30;
- **mairie de Trouillas** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 16 h à 19 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- **mairie de St-Jean-de-Lasseille** : du lundi au vendredi de 16 h à 18 h 30;
- **mairie de Villemolaque** : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h;
- **mairie de Tresserre** : du lundi au vendredi de 11 h à 12 h et de 14 h à 18 h;
- **mairie de Banyuls-des-Aspres** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- **mairie de Le Boulou** : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- **mairie de Montesquieu** : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h;
- **mairie de Les Cluses** : le lundi de 13 h 30 à 17 h, le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le jeudi et le samedi de 9 h à 12 h;
- **mairie de Le Perthus** : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (à l'exception du mardi après-midi).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être directement consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et adressées par écrit au président de la commission d'enquête :

M. Michel LEBRUN – Les Hauts de Montcalm – 75, impasse Beaupré 34070 MONTPELLIER.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, selon le calendrier suivant :

- le 11 septembre 2000 : mairie de Perpignan de 14 h à 17 h;
- le 12 septembre 2000 : mairie de Le Soler de 9 h à 12 h, mairie de Toulouges de 14 h à

VIE PUBLIQUE Les conférences, colloques, débats connaissent un succès remarquable, cette année, en France. Lieux d'information, d'échanges ou de discussion, les réu-

nions organisées dans le cadre de la Mission 2000 ou les manifestations habituelles liées à divers festivals enregistrent une fréquentation élevée. Les publics qui y participent sont en

quête d'information « directe », indépendante des politiques et des médias. ● LES CONFÉRENCES de l'Université de tous les savoirs, organisées pour l'an 2000, rencontrent

depuis le début de l'année un succès considérable, qui ne s'est pas démenti durant l'été. Les sciences « dures » y sont plus recherchées que les sciences humaines. ● SUR INTERNET,

les « journalistes militants » des webzines proposent à leurs visiteurs, eux aussi, des accès « directs » aux documents et aux sources d'information technique ou scientifique.

Les « nouveaux citoyens » cherchent l'information à la source

Le succès de l'Université de tous les savoirs, organisée par la Mission 2000, rejoint celui que connaissent depuis quelques années les conférences, colloques, rencontres et débats en tout genre. L'échange d'idées passe de plus en plus par ces voies hors partis et hors médias

SI LES PARTIS ou les « lieux » traditionnels d'expression politique éprouvent souvent des difficultés à réunir du monde, certaines initiatives, au carrefour du débat et de la diffusion du savoir, connaissent au contraire une affluence inespérée – y compris ces forums, rencontres et Université de tous les savoirs qui se multiplient à Paris et en province (*lire ci-dessous*). Ce phénomène, perceptible mais difficile à appréhender, montre que la demande de débat public n'est nullement éteinte. Il montre aussi que celle-ci n'est pas exclusivement drainée par les médias, où l'espace dévolu à la politique aurait plutôt tendance à rétrécir, comme en témoigne, par exemple, la suppression du « Club de la presse d'Europe 1 » (*Le Monde* du 18 août).

Ce phénomène explique pour partie la croissance rapide du mouvement Attac (Association pour une taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens), dont la première université d'été – prévue pour quelques sept cents participants déjà inscrits –, est organisée du mercredi 23 au samedi 26 août à La Ciotat, dans les Bouches-du-Rhône. Crée en 1997, Attac affirme regrouper aujourd'hui plus de vingt-cinq mille adhérents en France. Avec ses cent soixante comités locaux, cette association contribue à fédérer le mouvement « antimondialisation » et recrute – à en croire ses responsables – aussi bien parmi les syndi-

calistes et les militants de gauche qu'auprès de « primo-militants » venus à l'action politique par leur adhésion à l'association (*Le Monde* du 5 juin).

La refondation du politique, problème considéré parfois comme dépassé ou rébarbatif, peut donc remplir les salles

Des économistes comme René Passet, professeur émérite à l'université Paris-I, ou Isaac Josua, de Paris-XI, y sont appelés à « vulgariser » leur compétence, à confronter leur savoir à un public à la fois néophyte, averti et exigeant. Un livre publié par une proche d'Attac, comme *Le Rapport Lugano*, de l'économiste Susan George, paru chez Fayard en avril, s'est vendu à près de vingt-quatre mille exemplaires, tandis que les ouvrages à 10 francs de la collection « Mille et une nuits », chez le même éditeur, *Tout sur Attac et Les Paradis fiscaux*, connaissent des ventes de plus de vingt mille exemplaires chacun.

Cette réussite suscite des émules chez ceux qui se désignent parfois

comme « chercheurs militants », dont l'ambition est d'intervenir plus directement dans la vie publique. Certains de ces chercheurs engagés sont en effet préoccupés, face à la spécialisation croissante des savoirs, par le spectre de la ghettoïsation académique, telle qu'elle a cours, par exemple, aux Etats-Unis où, comme le faisait remarquer Mitchell Cohen, de *Dissent*, célèbre revue de la gauche new-yorkaise, « l'universitarisation » de la « pensée de gauche » a eu pour résultat de rendre celle-ci plus présente sur les campus que dans la société ! Tel est le souci des animateurs de la revue *Mouvements*, qui, les 9 et 10 juillet au siège de la CFDT à Paris, avaient réuni quelques deux cent cinquante personnes pour un colloque organisé sur le thème : « Penser à gauche ».

La refondation du politique, problème considéré parfois comme dépassé ou rébarbatif, peut donc remplir les salles. Ainsi, la rencontre organisée dans le cadre des Forums de société du Centre Pompidou, sur « L'infréquentable Michel Foucault. Les renouveaux de la pensée critique », les 21 et 22 juin, animée par Didier Eribon avec la participation de Pierre Bourdieu, d'Arlette Farge et de Jacques Bouveresse, a-t-elle attiré deux fois plus de monde que ne pouvait en contenir la salle. Une bonne partie du public étant d'ailleurs parvenue à la maturité bien après la mort de l'auteur de *L'Archéologie du savoir*, en 1984.



Chercheurs et profanes se retrouvent pour soumettre le discours néolibéral à leur « contre-expertise » ou pour pratiquer la « sociologie critique » qui fait le succès des éditions Liber/Raisons d'agir, où se rassemblent les proches de M. Bourdieu. Ils peuvent aussi se rencontrer dans des manifestations moins directement politiques : au Forum *Le Monde-Le Mans*, par exemple, commencé en 1989, où les débats se tiennent en séance plénière face à une salle, presque toujours comble, d'une capacité de mille

quatre cents personnes, avec comme propos de « surmonter les barrières séparant les chercheurs du public » et d'« inventer un lieu de parole » où « s'amorce une démocratie des esprits » (*Le Monde* du 3 novembre 1999).

De même, les Rencontres de Pétrarque, organisées à Montpellier, du 17 au 21 juillet, par France-Culture et *Le Monde* dans le cadre du festival de Radio-France (*Le Monde* du 20 juillet), ont-elles accueilli cette année plus de mille visiteurs, soit plusieurs centaines de plus que l'année dernière, pour

Nicolas Weill

L'Université de tous les savoirs répond à la soif de connaissances sur la science et les biotechnologies

RIEN DE MOINS propice, en apparence, pour faire provision de savoir que Paris au mois d'août, alors que lycées, collèges, universités présentent des portes uniformément closes. Et pourtant, ce mardi 15 août, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), ils étaient plusieurs centaines, pour la plupart profanes, à remplir les bancs de l'amphithéâtre qui porte le nom du mathématicien et homme politique Paul Painlevé (1863-1933). Ce jour-là, en effet, au cœur d'un cycle d'été consacré aux sciences les plus « dures » (chimie, mathématique, astronomie, etc.), un scientifique, Henri Godfrin, de l'université Grenoble-I, exposait à une salle comble les rudiments de la physique des basses températures.

Ce public aoutien répondait à l'invitation – quotidienne depuis le 1^{er} janvier 2000 et jusqu'à la fin de l'année – de l'Université de tous les savoirs (UTLS), dont le cycle s'étend à la plupart des domaines de la connaissance. Crée en 1997, Attac ou le Réseau Voltaire, les médias (Radio France, *Le Monde*, *La Cinquième*, etc.) ainsi que par l'Internet sur le site www.telerama.fr, cette résurgence de l'université populaire du XIX^e siècle à l'ère du « cyberspace » connaît un succès qui ne se dément pas aux étapes les plus spécialisées de son cycle de 366 conférences (les quarante premières conférences viennent d'être publiées aux éditions Odile Jacob sous le titre *Qu'est-ce que la vie* ; 502 p., 175 francs).

VISION DÉDRAMATISÉE

Sur la base de questionnaires distribués à la sortie, le Centre de recherche sur les liens sociaux (CNRS et Paris-V) a esquisonné une sociologie du public de l'UTLS. Les résultats de cette ébauche d'enquête ont été révélés à l'occasion d'une conférence de presse, le 21 juillet – autrement dit exactement

à mi-parcours du programme. Féminin en majorité (59 %), titulaire d'un diplôme universitaire de troisième (40 %) ou de second cycle (27 %), principalement originaire de Paris (61 %) ou de la région parisienne, l'assistance est formée de 15 % à 20 % de fidèles, les autres venant en fonction du thème abordé. Sa composition dément deux idées reçues, celle qui veut que ce genre de manifestation ait plus de succès en province qu'à Paris et celle qui veut que seuls les retraités et les chômeurs peuplent ce genre d'activité. Si la tranche d'âge des plus de soixante ans est effectivement surreprésentée, il en va de même pour celle des moins de trente ans ; en outre, 43 % des auditeurs disposent d'un emploi à plein temps, pour 14 % d'étudiants, 23 % de retraités et 10 % seulement de chômeurs. Enfin, d'après les responsables de l'UTLS, l'écrasante majorité a une vision positive ou dédramatisée de la science, à 2 % près, soit un taux de confiance supérieur à celui de l'ensemble des Français.

Les indices de fréquentation du site Internet fournissent également des indications sur l'effet démultiplié de cette initiative : 70 000 visites mensuelles durant les deux premiers mois de l'année, un chiffre qui se stabilise à 40 000 à partir de mars. Le public en quête d'information précise de demeure fourni, même lorsque le conférencier est méconnu.

Bien que le maître d'œuvre de ces conférences soit un philosophe, ancien directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts, Yves Michaud, la coloration des 366 conférences est nettement scientifique, avec un accent sur les sciences exactes. Si les sciences humaines ont leur place, certains thèmes naissent « populaires », comme la psychanalyse ou la mémoire, sont peu ou pas présents. Ce choix d'époque est entièrement assumé par M. Michaud, qui se refuse à projeter un modèle des années 70 sur le nouveau millénaire. « *Aujourd'hui, la science est omniprésente. Ce sont les sciences et les techniques qui pèsent sur notre vie et c'est l'infrastructure qui nous*

gouverne, dit-il, même si les représentations ont leur importance. » « *On va vers une société de sélection et d'eugénisme au nom de la santé, comme le dit Peter Sloterdijk* », ajoute-t-il, faisant allusion au philosophe allemand, lui-même invité à parler le 25 novembre, ce même philosophe qui, en annonçant la mort de l'humanisme de l'écrit et l'avènement d'une société dominée par la sélection pré-natale, le biopouvoir et les biotechnologies déclenche un scandale en Allemagne (*Le Monde* du 29 septembre 1999). « *Entre Michel Foucault et Peter Sloterdijk, et dans une société où le poids des sciences biologiques est immense, la question de l'humanisme est à poser de façon nouvelle* », estime M. Michaud, professeur de philosophie à l'université Paris-I.

UN DIALOGUE NÉCESSAIRE

Les choix du public semblent d'ailleurs correspondre à cette orientation. Les conférences les moins fréquentées sont celles qui portent sur le droit, alors qu'à elle seule la conférence inaugurale du biologiste François Jacob a attiré 6 482 auditeurs. Le « module » consacré à la génétique a intéressé à lui seul presque autant de personnes (3 085) que l'ensemble des sciences humaines (3 357).

Dans un univers social et politique où la science a tant d'importance et d'écho – au détriment de l'idéologie –, il convient d'établir le dialogue entre le citoyen et le scientifique, estime M. Michaud. « *On ne peut pas apprendre la physique quantique à l'Université de tous les savoirs, mais on peut au moins avoir les termes du débat* », résume-t-il. Spécialiste à la fois d'esthétique et de philosophie politique, M. Michaud ajoute : « *Les formes imparfaites de communication me paraissent constituer les formes normales de la démocratie.* » Il se réfère alors aux notions mises en place par le philosophe allemand Jürgen Habermas, auteur de *Droit et démocratie* (Gallimard, 1997), dont la pensée est aux antipodes de celle de Sloterdijk.

N. W.

dit-il. Le support Internet se prête particulièrement bien à la citation de références. Un « lien » est souvent fait avec la source si elle est en ligne. Ce principe même de l'Internet, fondé sur le lien, est contradictoire avec la logique commerciale. Alors qu'une entreprise, ou même un journal, renâcle à faire référence à des informations publiées par des concurrents, les webzines, eux, n'hésitent pas. Parmi les sources les plus souvent citées, se trouvent *Le Monde diplomatique*, Attac ou le Réseau Voltaire. Les noms de José Bové et du sociologue Pierre Bourdieu sont parmi les plus présents dans le paysage de ces webzines.

Le manque d'objectivité est parfois revendiqué comme une qualité. Pour « Alias » et pour M. Marcelli, animateurs de *L'Interdit*, « les webzines permettent de parler, sur un ton complètement subjectif, des gens dont on ne parle pas assez ailleurs, de créer des liens entre culture et militantisme, d'amener des gens sur des sujets qui leurs sont inconnus ». « *Notre motivation, continuent-ils, c'est le plaisir de faire partager des passions ou des*

lisme sans aucune contrainte, sans "actu" obligatoire, sans limitation de place. » « *On peut parler gratuitement, parler de quelqu'un pour son œuvre, même s'il ne vient pas de sortir un livre ou un film* », dit-elle.

Autre exemple de mise en accès direct des sources : la publication des travaux de la mission collégiale de concertation constituée à la demande de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs sur la question de l'enfouissement. Le site du ministère de la recherche a mis en ligne le rapport, rendu le 27 juin, mais sans les annexes (www.recherche.gouv.fr/rapporgranite). Celui du ministère de l'environnement a publié les annexes (www.environnement.gouv.fr/granite).

La « contre-expertise » sur l'Internet

De nombreuses ONG et associations utilisent Internet pour diffuser en direct les documents mis en débat dans des conférences internationales, comme ce fut le cas au sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Seattle, en novembre 1999, sur les sites : *Public citizen*, www.citizen.org ; *International forum on globalization*, www.ifg.org ; *Friends of the Earth*, www.foe.org. Cette démarche consiste à mettre à disposition du public certains documents payants, ou difficilement accessibles.

Une autre façon de faire de la politique se dessine-t-elle avec le développement de ces webzines ? Les jeunes qui s'y investissent se définissent en tout cas comme journalistes « engagés », chez qui la curiosité et la réflexion précédent l'action.

Les sujets sont souvent liés à des questions de société et d'actualité internationale. *Hors Les Murs* (www.hors-les-murs.net) explore la société à travers des séries de photographies, précisant « *la beauté est dans la rue* ». *L'Interdit* (www.insite.fr/interdit) s'attarde sur la lutte des sans-papiers à Lille, tandis que *L'Ornitho* (www.ornitho.org) s'arrête sur... la culture individuelle du cannabis. *Empirique* (www.empirique.com) évoque le combat des démocrates birmanes contre la junte militaire au pouvoir.

Ce journalisme amateur est en décalage par rapport aux grands médias. Pour Mona Chollet, réalisatrice de *Périphéries* (www.périphéries.net) et maintenant rédactrice à *Charlie Hebdo*, participer à un webzine, c'est faire « *du journalisme militant* ».

R. M.

François Santoni, ancien dirigeant de A Cuncolta naziunista

« Une partie du cabinet de Lionel Jospin a pu jouer un rôle décisif dans la mort de Jean-Michel Rossi »

Après les déclarations des responsables clandestins publiés par *Le Monde* du 22 août, François Santoni, ancien dirigeant de A Cuncolta, affirme que l'orga-

« L'Union des combattants, qui regroupe l'essentiel des clandestins, estime que vous voulez déstabiliser le processus de paix en cours (*Le Monde* du 22 août). Quelle est votre réaction ?

— Je ne tiens pas compte des propos de l'Union des combattants, pour deux raisons : d'abord, elle a été discréditée lorsque l'une de ses composantes, le FLNC du 5 mai 1996, a usé d'un faux nez, le sigle Clandestin, pour commettre un attentat à la voiture piégée contre le bâtiment de l'Urssaf à Ajaccio, en novembre 1999. Je rappelle que deux militants de cette organisation ont été arrêtés pour avoir attaqué un Maghrébin dans le cadre d'une affaire de droit commun. Par ailleurs, sachez que les responsables de l'attelage hétéroclite qui dirige l'Union des combattants se sont manifestés publiquement lors de la réunion, organisée au siège du Grand Orient de France, entre les responsables du Parti socialiste et ceux de la clandestinité, tout cela sous l'égide du capitaine des renseignements généraux, Francis Piazzetta.

» Enfin, je ne retiendrais, en ce qui concerne les représentants du Canal historique, que la médiocrité de ses dirigeants, dont l'un n'est qu'un étudiant raté et l'autre un « julot casse-croûte » reconverti dans le nationalisme à défaut d'avoir réussi dans son activité. Ce dernier a été arrêté par les gendarmes à Figari pour un simple vol de pneus. Comment voulez-vous que cette Union des combattants conserve à mes yeux et à ceux de l'opinion publique un crédit quelconque lorsqu'elle fait état de ses prises de position ?

— Avez-vous une responsabilité dans les attentats qui ont visé l'ADEC, la sous-préfecture de Sartène et l'Office de l'environnement ?

— Je condamne fermement ces

Attentat de Sartène : deux mises en examen

Deux personnes ont été mises en examen, lundi 21 août, dans l'enquête sur l'attentat au lance-roquette contre la sous-préfecture de Sartène (Corse-du-Sud), dans la nuit du 16 au 17 août. Jean-Pierre Giacomoni, trente-cinq ans, gérant d'une station-service de Sartène, et Mickaël Gelsomino, vingt ans, ont été mis en examen pour « dégradation par moyens dangereux, infraction à la législation sur les armes et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». M. Giacomoni a été placé en détention provisoire, M. Gelsomino remis en liberté sous contrôle judiciaire. Au cours de sa garde à vue, M. Giacomoni a reconnu sa participation à cet attentat (*Le Monde* du 22 août), sans livrer d'éléments sur d'éventuels liens avec un mouvement clandestin. M. Gelsomino a nié toute implication dans cette affaire.

La Cour de cassation affirme l'obligation d'information due aux malades

DANS un arrêt daté du 18 juillet, la première chambre civile de la Cour de cassation, présidée par Jacques Lemontey, a estimé que les médecins étaient tenus de fournir « une information loyale, claire et appropriée sur les risques graves affectant aux investigations et soins proposés ». Cette obligation, selon la Cour de cassation, ne souffre aucune exception, « hormis les cas d'urgence, d'impossibilité ou de refus du patient d'être informé ». L'arrêt ajoute que les praticiens ne sont pas dispensés de cette « obligation d'information » par le seul fait que l'intervention serait médicalement nécessaire.

Cet arrêt casse une décision rendue, le 2 novembre 1998, par la cour d'appel de Toulouse. Opérée, en 1993, d'une hernie discale, Monique Meiffren avait, dans les jours suivants, été victime d'une sciatique paralysante (complication

rare mais connue de ce type d'intervention) qui devait conduire à une paralysie partielle d'une jambe, des troubles sphinctériens ainsi que des douleurs chroniques.

DOSSIER REJUGÉ

Mme Meiffren se plaignait de ne pas avoir été pleinement informée des risques de l'intervention, mais la cour d'appel de Toulouse l'avait déboutée en faisant valoir que la « gravité du risque encouru s'apprécie au regard d'un choix éventuel ». « Or, poursuivait l'arrêt, il ressort, tant des déclarations des médecins en cause que du rapport de l'expert, que l'opération subie par Mme Meiffren s'imposait, compte tenu de l'évolution de sa pathologie. »

En d'autres termes, la cour reconnaissait que la patiente n'avait pas été informée d'un possible risque grave mais que le caractère indispensable de l'opération pou-

vait dispenser le praticien de ses obligations. Dans son arrêt du 18 juillet, la Cour de cassation conteste l'interprétation que la cour d'appel de Toulouse donne de l'article 1147 du code civil sur l'information due au patient et donc de la responsabilité médicale, cet arrêt ayant définitivement rejeté le pourvoi d'un patient à haut risque de cancer digestif qui estimait, en substance, ne pas avoir été correctement informé des risques d'une intervention préventive ayant conduit à une perforation intestinale (*Le Monde* du 6 juillet).

La Cour de cassation avait alors, en l'espèce, reconnu que l'information n'avait certes pas été complète mais que, même si elle l'avait été, elle n'aurait pas modifié le choix du patient quant à son acceptation de subir l'intervention.

Pour la Cour de cassation, ce patient n'avait donc droit à aucune réparation de son préjudice. « Cet arrêt, dont j'ai été rapporteur, se situait sur le seul terrain du préjudice et ne remet en rien en cause l'obligation du médecin de donner une information sur les risques, fussent-ils exceptionnels, d'actes médicaux d'investigation ou de soins, a expliqué au *Monde* Pierre Sargos, conseiller à la Cour de cassation. Le Conseil d'Etat avait d'ailleurs statué dans le même sens en janvier 2000. »

Jean-Yves Nau

clans », estime M. Krivine, qui redoute « un partage de l'île entre les nouveaux clans derrière José Rossi [président de l'Assemblée de Corse] et un FLNC qui a pas mal dégénéré et qui est dirigé par la droite aujourd'hui ». Lundi matin, sur i-télévision, Laurent Dominati, secrétaire général de Démocratie libérale (DL), a apporté, au contraire, son soutien au processus de Matignon ainsi qu'à M. Rossi. La question du maintien de ce dernier à la présidence du groupe DL de l'Assemblée nationale sera « réglée entre nous », a dit M. Dominati. Soulignant que le compromis de Matignon repose sur « une sorte de consensus entre toutes les tendances politiques des élus en Corse », il estime qu'il faut « laisser vivre » ce plan, qu'il juge « un peu crédible ».

Selon un sondage CSA, réalisé du 9 au 11 août auprès d'un échantillon de 992 personnes pour l'hebdomadaire *Marianne* (daté 21-27 août), une majorité de Français (57 %) se déclare opposée à ce que d'autres régions disposent d'un statut renforçant leur autonomie, 38 % y étant favorables. Selon un autre sondage, réalisé par Ipsos, les 18 et 19 août, auprès d'un échantillon de 974 personnes et publié mardi dans *France-Soir*, 55 % des Français estiment que M. Chevènement doit « rester dans le gouvernement », 30 % pensent qu'il devrait le quitter, 15 % ne se prononcent pas.

Affaire Elf : Laurent Fabius saisit la commission du secret-défense

Elle a deux mois pour rendre un avis

M. Santoni affirme néanmoins qu'*« une partie du cabinet du premier ministre a pu jouer un rôle décisif dans la mort de Jean-Michel Rossi »*.

L'Ile-Rousse. Pouvez-vous être plus précis ?

— Je persiste à dire qu'une partie du cabinet de Lionel Jospin a pu jouer un rôle décisif dans la mort de Jean-Michel Rossi et de Jean-Claude Fratacci. J'admettrais cependant que les informations précises qui m'ont été transmises à ce sujet peuvent éventuellement participer d'une tentative de manipulation visant le premier ministre. C'est pour cela que tous les amis de Jean-Michel Rossi et moi-même demandons fermement que le gouvernement ne privilie pas la trêve promise par l'Union des combattants au détriment de la recherche des assassins de nos deux amis tués à L'Ile-Rousse. Nous entendons également que Lionel Jospin fasse en sorte que Jean-Guy Talamoni puisse s'émanciper de la tutelle des commanditaires des meurtres.

— Selon vous le commanditaire de ce double assassinat serait une organisation nationaliste. A quelle structure pensez-vous ?

— Je soutiens totalement le processus initié par le gouvernement Jospin. Il faut être clair : je veux que les porte-parole nationalistes, dont Jean-Guy Talamoni, ne soient plus, dans le nord en particulier, les otages d'assassins et de malfrats qui, eux, sont opposés au processus parce que sa réussite mettrait en péril leur statut actuel. Certains d'entre eux seraient ainsi condamnés à retourner travailler, par exemple, dans les offices d'HLM. Dans le sud, les représentants nationalistes se livrent au populisme, et la faiblesse intellectuelle de leur discours relève davantage de la discussion de comptoir que du réel débat politique.

— Dans votre entretien au *Figaro-Magazine* du 19 août, vous désignez le cabinet Jospin dans l'affaire du double meurtre de

sica Nazionale, menée par Jean-Guy Talamoni, à laquelle appartient A Cuncolta indépendantista, lors des obsèques des deux hommes. Pour ma part, jamais je ne me permettrais de parler de fait divers si d'aventure un membre de l'exécutif de A Cuncolta ou un élu nationaliste venait à être assassiné.

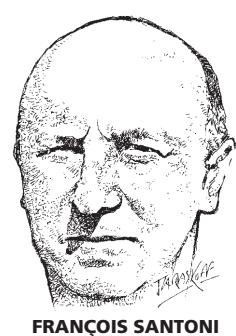
— Quelle force politique représentez-vous pour vous exprimer ainsi publiquement sur le dossier corse ou sur le mouvement nationaliste ?

— Lors des prochaines élections qui se tiendront en Corse, il me sera aisément de démontrer que ma représentativité et celle de mes amis est bien supérieure à celle de l'Union des combattants. De plus, par fidélité aux idées de Jean-Michel Rossi, ceux qui ont voulu créer une structure publique le feront dans les prochains mois. Je peux ajouter qu'ils ne me seront nullement inféodés et ne dépendront d'aucune structure clandestine ni d'une bande mafieuse.

— On vous associe de plus en plus à Jean-Pierre Chevènement, dans le sens où non seulement vous seriez en contact régulier avec ses services, mais vous partageriez également sa vision sur l'avenir de la Corse. Qu'en pensez-vous ?

— Nos options politiques sont radicalement opposées, et je n'ai aucun lien avec Jean-Pierre Chevènement. L'Union des combattants me prête aussi de bénéficier d'une protection policière, ce qui est inexact. Cette demande m'a été faite officiellement par l'intermédiaire du commissaire Mimran, chef de la division nationale antiterroriste, au nom du gouvernement. Cette proposition figure d'ailleurs, ainsi que mon refus, dans la procédure judiciaire ouverte après la mort de nos deux amis à L'Ile-Rousse. »

Propos recueillis par Jacques Follorou



FRANÇOIS SANTONI

en cours entre le gouvernement et les élus corses ?

— Je soutiens totalement le processus initié par le gouvernement Jospin. Il faut être clair : je veux que les porte-parole nationalistes, dont Jean-Guy Talamoni, ne soient plus, dans le nord en particulier, les otages d'assassins et de malfrats qui, eux, sont opposés au processus parce que sa réussite mettrait en péril leur statut actuel. Certains d'entre eux seraient ainsi condamnés à retourner travailler, par exemple, dans les offices d'HLM. Dans le sud, les représentants nationalistes se livrent au populisme, et la faiblesse intellectuelle de leur discours relève davantage de la discussion de comptoir que du réel débat politique.

— Dans votre entretien au *Figaro-Magazine* du 19 août, vous désignez le cabinet Jospin dans l'affaire du double meurtre de

une lettre à M. Fabius, ministre de tutelle de la direction générale des douanes, afin de lui demander de lever le secret-défense. Le ministre de l'économie a donc décidé de saisir la Commission consultative du secret de la défense nationale, qui a désormais entre les mains le dossier Elf des douanes.

Crée le 8 juillet 1998 et présidée par Pierre Lelong, président de chambre à la Cour des comptes, la CCSDN est composée de cinq membres, dont trois magistrats. Il s'agit, outre de M. Lelong, du conseiller d'Etat Achille Lerche et du conseiller à la cour de cassation Olivier Renard-Payen. Les deux autres membres sont des parlementaires : le député socialiste Jean-Michel Boucheron et le sénateur RPR Paul Masson. Tous sont nommés pour six ans, non renouvelables. Une fois saisie, la CCSDN dispose de deux mois pour rendre son avis. Il peut être favorable à la levée du secret-défense, s'y opposer, ou recommander une déclassification partielle.

MISE SUR ÉCOUTE

Cette dernière option avait été retenue par la commission le 30 avril 1999, dans le cadre de l'enquête sur la mise sur écoute du président de l'Association française des Transfusés, Olivier Dulessis. Le 30 décembre 1999, la CCSDN avait rendu un avis identique, cette fois dans l'affaire Ben Barka. L'avis de la commission est transmis au ministre concerné, voire au premier ministre dans les cas les plus sensibles. Cet avis n'étant que consultatif, c'est au pouvoir politique que revient la décision finale de lever ou non le secret-défense. Depuis sa création, la commission a cependant toujours été suivie dans ses recommandations par le gouvernement Jospin.

Fabrice Lhomme

Philippe Séguin, piéton solitaire dans les rues de Paris

DE RETOUR de vacances, Philippe Séguin s'offre une remise en jambes sur quelques sites de la capitale. Le 18 août, il a visité le nouveau complexe du Club Med, à Bercy, dans le 12^e arrondissement. Lundi 21 août, c'est le Palais-Bronxiart, reconvertis depuis trois ans en espace de promotion de la place financière, qui a eu les honneurs d'une promenade discrète du candidat du RPR à la mairie de Paris. Jaugeant d'un œil expert la restauration récente du palais qui abrita la Bourse, M. Séguin aura au moins appris une chose : le bâtiment n'est pas à prendre. ParisBourse y jouit, en effet, d'une avantageuse convention d'exploitation de dix ans, signée en mai 1999 par la mairie. Dans ces conditions, l'idée, un temps caressée par le candidat socialiste, Bertrand Delanoë, semble à son concurrent totalement hors sujet. « C'était quoi, déjà... Y mettre des start-up ? Mais ce n'est pas du tout adapté ! », tranche M. Séguin.

L'inconnue Tiberi, enfin ? Elle pèse. Et la moue de l'ancien maire d'Epinal s'allonge. Sourd aux nouvelles propositions de rencontre lancées, durant l'été, par le maire en place, M. Séguin veut, surtout, se tenir à l'écart de ce qu'il appelle « la chronique parisienne ». Des deux cas de figure possibles – le retrait ou le maintien de la candidature de M. Tiberi – aucun n'est, de toute façon, entièrement favorable. Si M. Tiberi bat en retraite, alors la critique, par la gauche, du « système parisien » s'abattra de plein fouet sur M. Séguin. Si, à l'inverse, il va jusqu'au bout, le candidat officiel du RPR pourrait avoir à régler quelques situations délicates après le premier tour.

Pour le moment, M. Séguin se promène, visite et réfléchit à l'avenir de Paris. Seul.

Christine Garin

La justice refuse d'indemniser Rida Daalouche, incarcéré à tort pendant cinq ans

La Commission d'indemnisation estime l'erreur « imputable à l'intéressé »

La Commission nationale d'indemnisation (CNI) en matière de détention provisoire a refusé, jeudi 17 août, d'accorder une réparation à Rida Da-

louche, condamné, en 1994, à quatorze ans de réclusion pour meurtre puis acquitté, en 1999, par une seconde cour d'assises. Pour les magistrats, ses fausses

déclarations et la non-présentation d'une pièce rendent Rida Daalouche « en tout ou partie » responsable de l'erreur. (Lire aussi l'éditorial page 12)

D'ABORD condamné, puis reconnu innocent, Rida Daalouche ne sera toutefois pas indemnisé pour les cinq ans et trois mois qu'il a passés en prison. La Commission nationale d'indemnisation (CNI) en matière de détention provisoire, composée de magistrats de la Cour de cassation, a en effet refusé, jeudi 17 août, le bénéfice d'une réparation financière à ce détenu hors normes, qui avait été condamné à quatorze ans de réclusion criminelle pour coups mortels par une première cour d'assises, avant d'être acquitté par un second jury populaire, le 8 mai 1999, à l'issue d'une procédure en révision (*Le Monde* du 10 mai 1999).

Tunisien de trente-six ans, Rida Daalouche, ancien toxicomane, avait été condamné, le 12 avril 1994, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à quatorze ans de réclusion criminelle. Il avait été reconnu coupable d'avoir, le 29 mai 1991, à Marseille, porté des coups mortels avec un tesson de bouteille à un jeune dealer de vingt-six ans, Abdellah Gasmi, à la suite d'un litige portant sur le remboursement de 50 grammes d'héroïne. Bien qu'il ait toujours nié le meurtre, M. Daalouche n'avait pu fournir d'alibi sérieux ni pendant l'instruction ni pendant son procès. Ce n'est que trois ans après sa condamnation que ses proches avaient excisé d'un document attestant de son hospitalisation pour une cure de sevrage, le soir des faits.

La découverte de ce certificat, qui constituait un « fait nouveau » susceptible de disculper le condamné, avait conduit la Cour de cassation,

ségeant comme cour de révision, à ordonner, le 26 février 1997, la libération anticipée du détenu. Fait rarissime dans l'histoire de la justice, la Cour avait ensuite annulé, le 14 octobre 1998, la condamnation de Rida Daalouche et renvoyé son procès devant une seconde cour d'assises. Au terme de deux jours d'audience, les jurés de la cour d'assises de l'Hérault avaient acquitté Rida Daalouche, le 7 mai 1999.

l'ancien détenu. Les magistrats de la Cour de cassation se sont appuyés sur l'article 626 du code de procédure pénale qui régit l'indemnisation des condamnés innocents après une procédure en révision, soit les personnes qui ont été déculpées après l'apparition d'un fait nouveau. En principe, l'indemnisation est de droit sauf s'il est « prouvé que la non-représentation de la pièce nouvelle ou la non-révélation

ment s'est rendu à cette date à Perpignan pour y accompagner une amie, puis avoir été hospitalisé "dans le courant de l'été 1991" à Toulouse ». Les magistrats estiment que « ces déclarations erronées ont empêché le magistrat instructeur de donner de manière précise la durée de l'hospitalisation de l'intéressé ; que, de plus, Rida Daalouche n'a pas présenté en son temps le bulletin d'hospitalisation qui l'aurait innocenté ». Qualifiant de « carences imputables à l'intéressé » cette omission, la Commission a donc rejeté la requête de M. Daalouche.

« UNE DÉCISION ABRUPTE »

Contacté par *Le Monde*, l'avocat de l'ancien détenu, M^e Frédéric Monneret, s'est déclaré « déçu voire choqué par cette décision abrupte ». « La Commission n'a examiné ce dossier que sous l'angle du droit strict et a appliqué la rigueur de la loi en négligeant l'aspect humain, regrette M^e Monneret. C'est d'autant plus choquant que tout le monde s'accorde à dire que M. Daalouche, alors toxicomane, était dans un état lamentable, incapable de se souvenir de son hospitalisation. Par la suite, il était incarcéré et dans l'impossibilité de rechercher la preuve qui le déculpait. Je ne peux que constater que, dans ce dossier, la justice se montre chiche, voire pingre, alors qu'elle s'était plutôt gracieuse en acceptant le processus de révision. »

M^e Monneret devrait étudier les moyens de porter plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Cécile Prieur

Environ 800 000 francs pour 17 anciens détenus innocents

La Commission nationale d'indemnisation de la détention provisoire a accordé, jeudi 17 août, un total d'environ 800 000 francs à dix-sept anciens détenus. Jérôme Prieto, trente-trois ans, qui avait été soupçonné d'avoir commis des attentats terroristes en octobre 1996 à Bayonne, a reçu 200 000 francs. Détenue du 28 février au 24 novembre 1997, il avait été condamné le 16 décembre 1998 par le tribunal correctionnel de Paris à trois ans d'emprisonnement, avant d'être relaxé par la cour d'appel le 29 juin 1999.

La Commission a également accordé 200 000 francs à Gisèle Sultan, quarante-six ans, détenue douze jours en août 1994 sous le soupçon d'avoir tenté d'empoisonner sa fille, diabétique de treize ans, en augmentant ses doses d'insuline. Alors que le juge d'instruction l'estimait atteinte du « syndrome de Munchausen par procuration », un trouble mental à l'origine de la maltraitance d'enfants, elle avait finalement été relaxée par le tribunal correctionnel de Paris, le 25 mars 1996, décision confirmée en appel le 11 février 1999.

M. Daalouche s'était alors retourné vers la Commission nationale d'indemnisation en réclamant 5 millions de francs en réparation d'une incarcération de plus de cinq ans.

Mais alors que les indemnités en matière de détention abusive sont devenues quasiment automatiques, la Commission nationale d'indemnisation, présidée par François Roger, a rejeté la requête de

de l'élément inconnu en temps utile est imputable en tout ou partie au condamné. C'est sur cet article que se sont appuyés les magistrats de la Cour de cassation pour refuser à Rida Daalouche l'indemnisation.

Dans un arrêt motivé, la Commission explique que M. Daalouche, interrogé lors de l'instruction sur son emploi du temps le jour du meurtre, « a déclaré fausse-

La réparation est désormais presque automatique

LE PRINCIPE de l'indemnisation des détentions provisoires injustifiées a été instauré par la loi du 17 juillet 1970. Parce qu'elle constitue une atteinte essentielle au droit fondamental d'aller et venir, parce qu'elle a des conséquences sur l'emploi, les revenus, les liens familiaux et l'honneur, l'incarcération abusive se devait d'être réparée par l'Etat, en tenant en compte ses effets économiques et moraux. La loi permet donc aux personnes incarcérées ayant finalement bénéficié d'une décision de non-lieu, de relâche ou d'acquittement, de saisir, dans un délai de six mois, la Commission nationale d'indemnisation (CNI), qui siège à la Cour de cassation. Composée de trois magistrats de la haute juridiction, la CNI examine en moyenne quinze dossiers d'indemnisations par mois. Depuis sa création, le nombre des requêtes qui lui sont soumises ne cesse de progresser. Parallèlement, la CNI a augmenté sensiblement le montant des indemnités qu'elle alloue. En 1999, la Commission a ainsi accordé 6 491 000 francs d'indemnités sur 174 affaires jugées contre 1 430 000 francs en 1996 pour

117 dossiers. Le montant moyen d'indemnisation par affaire était de 60 664 francs en 1999, contre 32 800 en 1990 et 14 769 en 1981.

DES MONTANTS TRÈS VARIABLES

Ces chiffres cachent de fortes disparités. La loi offre une grande latitude aux magistrats, qui apprécieront les dossiers au cas par cas et moduleront l'indemnisation en fonction du statut social du demandeur et de son préjudice moral supposé. Cela explique les variations dans les montants alloués. Ainsi, Christine Villemain a perçu 410 000 francs d'indemnités pour ses onze jours d'incarcération dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de son fils Grégory. Acquitté pour le meurtre de la petite Céline après quatre ans de détention, Richard Roman a obtenu 100 000 francs. Quant à Dominique Monlun, incarcéré à tort pendant dix mois pour un meurtre qu'il n'avait pas commis, il n'a reçu, en 1994, que 10 000 francs.

Jusqu'à présent, l'organisation de la CNI ne facilitait pas la lisibilité de ses décisions. La

Commission se réunissait à huis-clos et rendait des décisions non motivées, insusceptibles de recours. Pour pallier ce manque de transparence, le Parlement a réformé en profondeur son fonctionnement, avec la loi du 15 juin sur la présomption d'innocence. Désormais, la Commission, qui se réunit en audience publique, rend des arrêts motivés. Dès 2001, les requérants devront d'abord se retourner devant les premiers présidents des cours d'appel pour demander une indemnisation, la CNI de la Cour de cassation devenant une instance d'appel. Surtout, la loi sur la présomption d'innocence a conféré un caractère quasi automatique à l'indemnisation. Le texte précise que la réparation financière est de droit, sauf si la personne est reconnue irresponsable des faits pour trouble mental, si une amnistie postérieure à la détention provisoire est intervenue ou si la personne s'est librement et volontairement accusée, ou laissée accuser en vue de faire échapper l'auteur des faits aux poursuites.

C. Pr.

puisque, depuis, M. Colnet fait l'objet de trois types de procédures : l'une devant le conseil de l'ordre, engagée par des patients et la Sécurité sociale ; la deuxième au civil, engagée par des patients qui demandent réparation, et la troisième au pénal, où plus d'une cinquantaine de plaintes avec constitution de partie civile pour atteinte volontaire à l'intégrité de la personne ont été déposées auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand. Le chirurgien a été mis en examen en juin 1999 par la juge Catherine Chappe, pour « atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui ».

« IL M'A MASSACRÉ... »

« Il ne m'a jamais prévenue de ce qu'il me faisait. Il a abusé de ma confiance et il m'a massacré... » Anne-Marie Charbonnier, demeurant à Royat, proche banlieue de Clermont-Ferrand, une des personnes qui ont déposé la fameuse plainte et ne sont pas prêtes d'excuser les gestes du chirurgien.

Le 15 mars 1996, alors qu'elle souffre de séries de douleurs au dos, le médecin l'opère d'une lombosciatique. Le 10 juin 1997, il intervient une deuxième fois au niveau des vertèbres cervicales :

« Ce n'est que par la suite, déclare M^e Charbonnier, que j'ai appris par mon médecin qu'il avait procédé à une greffe osseuse et posé une plaque de titane. » Le 10 juin 1997, le chirurgien opère une nouvelle fois à l'étage lombaire. A la suite de cette intervention, un écoulement du liquide céphalo-rachidien nécessite une quatrième opération le 27 juin. Aujourd'hui, M^e Charbonnier bénéficie d'un taux d'invalidité de 80 % et l'expertise médicale dont elle vient de recevoir les conclusions témoigne du fait qu'à l'origine, elle ne souffrait que d'une « arthrose banale ».

Le conseil régional de l'ordre des médecins du Languedoc-Roussillon, auprès duquel l'affaire avait été délocalisée sur décision de l'ordre national, avait déjà condamné Gilles Colnet à deux ans de suspension, le 13 mars 1999, mais cette sanction avait été ramenée à six mois un an plus tard, après appel devant le conseil national.

M. Colnet a fait en outre l'objet d'une interdiction permanente du droit de donner des soins aux assurés sociaux, suite à la décision de la section des assurances sociales du conseil régional de l'ordre du Languedoc-Roussillon.

Jean-Pierre Rouger

L'Ardèche a connu son incendie le plus grave depuis 1978

Des jeunes auraient mal éteint un barbecue

LYON

de notre correspondante

Un feu mal éteint par neuf jeunes âgés de seize à dix-huit ans, après un barbecue. Dès lundi 21 août, les policiers du commissariat d'Annonay (Ardèche) privilégiaient cette hypothèse pour expliquer l'incendie qui a ravagé, dans la nuit de samedi à dimanche, entre 1 500 et 2 000 hectares de forêts, notamment privées, dans le nord-ouest de l'Ardèche et au sud de la Loire, le plus violent qu'ait connu la région depuis 1978. C'est l'oncle de l'une des participantes qui a fourni spontanément, dimanche soir, l'information. Cinq garçons et quatre filles de la région ont été entendus dans la journée de lundi. Ils ont confirmé avoir organisé un barbecue près d'un rocher d'escalade situé entre le village de Villevocance et le hameau de Toissieu, qu'ils pensaient avoir éteint en jetant du liquide dessus.

D'après les policiers, les jeunes sont apparus « de bonne foi ». Attisés par des vents du sud très violents, plus de 70 km/h, après une journée caniculaire, les braises ont sans doute enflammé les résineux autour du camp, vers 1 heure du matin. Des flammes atteignant jusqu'à 30 mètres ont ravagé la forêt, menaçant des hameaux et des habitations isolées. La préfecture de l'Ardèche, relayée dans la nuit par celle de la Loire, a déployé le plan rouge de secours : 1 300 pompiers et militaires de Rhône-Alpes, Auvergne et Languedoc-Roussillon ainsi que dix bombardiers d'eau ont été mobilisés, au plus fort de la lutte. Le feu, difficilement maîtrisable, n'a fait aucune victime. Seul

un chalet et une ferme, avec une partie de son cheptel, ont été détruits dans la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay.

Lundi, en fin de matinée, alors que les pompiers jugeaient la situation sous contrôle, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, qui devait se rendre à l'université d'été des Verts à Larnas, dans le sud de l'Ardèche, a survolé en hélicoptère la zone pour évaluer les dégâts, avant de visiter le PC de Saint-Marcel-lès-Annonay. « Nous avons été très touchés parce que, dans l'inconscient collectif, ni l'Ardèche ni la Loire ne sont considérées comme des zones à risques », a-t-elle déclaré, avant de revenir sur le caractère accidentel de l'incendie.

MILITAIRES ET POMPIERS

En début d'après-midi, le ministre de la défense, Alain Richard, lui succéda pour remercier militaires et pompiers. D'après la préfecture de l'Ardèche, l'incendie a détruit plus de 200 hectares de tous les sinistres enregistrés en 1999.

Les deux jeunes majeurs qui ont enfreint la législation interdisant à cette époque de l'année des feux dans les bois devraient être convoqués en novembre devant le tribunal correctionnel de Privas pour destructions volontaires de bois par incendie. Ils risquent jusqu'à deux ans de prison ferme et 200 000 francs d'amende. Les mineurs devraient être présentes à un juge pour enfants au mois d'octobre.

Sophie Landrin (avec AFP)

La CFTC n'entend pas quitter l'Unedic

LA CFTC n'a pas l'intention de se retirer des organes de direction du régime d'assurance-chômage. Son président, Alain Deleu, a déclaré, lundi 21 août, que sa centrale est « attachée à un système paritaire qui responsabilise les employeurs, les représentants des salariés et les salariés eux-mêmes ». « Il faudrait des circonstances particulièrement exceptionnelles pour que le conseil confédéral prenne une telle décision [de quitter l'Unedic]. Un système paritaire qui responsabilise l'employeur par rapport à l'emploi est essentiel pour nous », a expliqué M. Deleu, à l'issue d'une commission exécutive du syndicat. « Nous ferons tout pour éviter que le patronat se retire de l'assurance-chômage comme du reste, c'est-à-dire notamment la Sécurité sociale », a-t-il ajouté.

L'ancien employeur d'une femme recluse depuis trente ans poursuivi

LE PARQUET de Versailles a décidé de poursuivre pour « non-assistance à personne en danger » et « condition d'hébergement contraire à la dignité d'autrui » l'ancien employeur d'une femme de soixante-cinq ans qui vivait recluse, depuis trente ans, dans le cabanon d'une propriété de Chatou (Yvelines). L'ancien employeur, dont l'identité n'a pas été révélée, comparaîtra en octobre devant le tribunal correctionnel de Versailles, a indiqué le parquet, lundi 21 août. Le 1^{er} janvier, un voisin avait informé la police de la présence d'un rôdeur dans le jardin de la demeure, dont les propriétaires étaient provisoirement absents. Les policiers avaient alors découvert une sexagénaire vivant dans un état de grande misère, à l'intérieur d'un cabanon privé d'eau et d'électricité. L'enquête a établi que la vieille dame avait d'abord été employée à des tâches ménagères pendant plusieurs années par les propriétaires et logée dans ce cabanon, avant de perdre son emploi pour des raisons de santé. Sans famille et sans ressources, elle y était demeurée, avec l'accord de ses ex-employeurs, en se nourrissant du contenu des poubelles. Elle a été prise en charge par les services sociaux de Chatou.

DÉPÈCHES

■ CAMPS DE VACANCES : la préfecture du Gard a fermé, lundi 21 août, en raison de « conditions sanitaires déplorables », un camp situé à Champ-Clauzon près d'Alès, accueillant trente-cinq handicapés mentaux âgés de dix-huit à soixante-sept ans. Alertée après le décès de mort naturelle d'un des pensionnaires, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales avait effectué deux visites. Six moniteurs sans qualification s'occupaient des pensionnaires, alors que l'encadrement requis aurait dû être de seize personnes qualifiées.

■ INTEMPIÉRIES : un enfant est mort après avoir été foudroyé sur un terrain de football de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), lundi 21 août en fin d'après-midi. Deux autres enfants, qui se trouvaient sur le terrain au moment où la foudre s'est abattue, ont été hospitalisés sans que leurs jours soient en danger.

■ JUSTICE : une mère de trente-six ans est l'objet de poursuites devant le tribunal correctionnel de Roanne (Loire) pour « soustraction par parent à ses obligations légales compromettant gravement la santé, la moralité ou l'éducation de ses enfants ». Cette mère de onze enfants, dont certains sont l'objet d'un suivi éducatif, avait laissé deux d'entre eux, âgés de deux et quatre ans, seuls à son domicile de Riorges, dimanche 20 août entre 20 heures et 22 h 30, afin d'aller discuter avec des amis. Les pleurs de l'aînée, qui se trouvait sur un balcon, ont alerté les voisins. Les deux enfants ont été placés au service pédiatrique du centre hospitalier de Roanne.

Un chirurgien clermontois radié après des opérations « injustifiées »

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

<p

RÉGIONS

L'EFFET CORSE - 2

Bretagne : les élus réclament plus de pouvoirs pour une région « mature »

Ni les élus classiques ni les autonomistes, qui savent que le rapport des forces ne leur est pas favorable, ne demandent un statut « à la corse ». Mais tous souhaitent une régionalisation accrue et se félicitent que la République soit confrontée à la question de sa diversité

RENNES

de notre envoyée spéciale

La saison des nuits blanches se termine en Bretagne. Les festivals qui font le rayonnement culturel de la région – Tombées de la nuit à Rennes, Vieilles Charrues à Carhaix, Festival interceltique de Lorient – ont joué à guichets fermés. Il ne reste que quelques jours aux vacanciers pour profiter des plages et du soleil capricieux – comme d'habitude. Rennes somnole, sauf la remuante « rue de la soif », qui semble ne connaître jamais de repos, même au creux de l'été. Les hommes politiques locaux aussi sont en vacances. Enfin, ils aiment bien.

L'accord négocié entre le gouvernement et les élus de Corse, adopté par l'Assemblée territoriale d'Ajaccio le 28 juillet, a suscité un écho particulier en Bretagne. Depuis début août, les tribunes se succèdent dans les colonnes du quotidien *Ouest-France*. « C'est bon pour les Corses, et nous alors ? », demande Louis Le Pensac, sénateur (PS) du Finistère et ancien ministre, dans un point de vue publié le 16 août. Peu de temps avant, Joselin de Rohan, président de la région et du groupe RPR du Sénat, déclarait dans le même journal : « La décentralisation ne doit pas profiter à la seule Corse. » Chacun se prononce, veut choisir son camp. Tous se retrouvent finale-



POPULATION

2,9 millions d'hab.
• Le breton est parlé par 240 000 pers.
• Sa zone historique d'extension ne couvre que la Basse-Bretagne, à l'ouest d'une ligne Vannes-Plouha.

MOUVEMENTS AUTONOMISTES ET INDEPENDANTISTES

- UDB : Union démocratique bretonne - 700 adhérents revendiqués - 92 élus dans les cinq départements de la Bretagne « historique », (Loire-Atlantique comprise), dont 2 maires de communes rurales et plusieurs conseillers municipaux à Nantes, Rennes et Lorient.
- 50 000 voix aux régionales de 1998 (soit 3,5 % des suffrages).
- Gpe des indépendants : mené par J.-Y. Cozan - 4 élus au conseil régional
- Frankiz Breizh : Liberté Bretagne (scission bretoise de l'UDB)
- env. 50 adhérents revendiqués - une demi-douzaine d'élus
- Emgann : Combat (indépendantiste)
- 200 adhérents revendiqués - plusieurs membres détenus dans le cadre de l'enquête sur l'attentat de Quévert le 19 avril, attribué à l'ARB (Armée révolutionnaire bretonne), soupçonnée d'être la branche armée d'Ergann.

ment dans le même, qui réclame plus de pouvoir pour les régions.

D'emblée, les Bretons veulent éviter le malentendu : la Bretagne n'est pas la Corse. Quoi de commun entre elles ? Chacune a un drapeau, une langue, le sentiment de ne pas être un simple morceau du territoire national, mais une entité reconnue. Mais au-delà ? La Corse compte 260 000 habitants. La Bretagne, près de 3 millions. La langue corse est parlée par la majorité des habitants de l'île, les bretonnants ne sont que 240 000. Les indépendantistes d'Ergann restent confinés à une complète marginalité, et les auto-

nomistes de l'Union démocratique bretonne (UDB) ne recueillent qu'un faible pourcentage de voix aux élections (*lire ci-dessous*). Quant au terrorisme, il n'a jamais provoqué en Bretagne les mêmes ravages qu'en Corse. Les seules victimes du FLB/ARB (Armée révolutionnaire bretonne) étaient, jusqu'au 19 avril, des poseurs de bombes. Jusqu'à l'attentat contre le McDonald's de Quévert, attribué à l'ARB, qui a tué une employée, Laurence Turbec. Une « morte par inadvertance », dit un politique local.

Qu'ils soutiennent (à gauche) ou condamnent (à droite) le processus

de Matignon, les Bretons sont d'accord avec Lionel Jospin pour refuser d'envisager une transposition du statut corse à toutes les régions, comme l'a demandé Alain Madelin, président de Démocratie libérale et maire de Redon, en Ille-et-Vilaine. Le consensus s'étend jusqu'aux indépendantistes, pour qui la situation de la Corse et de la Bretagne sont « incomparables » (*lire ci-dessous*). Mais ce n'est pas une raison, selon les Bretons, pour clore le dossier.

« Les décisions prises pour la Corse doivent s'accompagner d'un deuxième acte de la décentralisation », résume Jean-Yves Le Drian,

chef de file des socialistes bretons. « De nouvelles forces doivent être données aux régions qui le souhaitent, dans le domaine des transports, de la culture, de l'organisation du territoire, de l'environnement. La France peut être une et plurielle. Une régionalisation accrue ne démantèlera en rien l'Etat. »

François Cuillandre, député (PS) du Finistère et futur préendant à la mairie de Brest, reprend l'analyse : il dénonce une « recentralisation rampante par la suppression des ressources financières des collectivités locales », et demande qu'on n'oublie pas de « donner des moyens » aux régions. Bernard Poignant, maire (PS) de Quimper, auteur, en juillet 1998, d'un rapport favorable à la reconnaissance des langues régionales et membre de la commission Mauroy sur la décentralisation (installée par Lionel Jospin en novembre 1999), refuse aussi de centrer le débat sur la Corse. « Il faut une loi pour donner plus de nerf aux régions. Il n'y a pas besoin d'être breton ou corse pour vouloir ça. » Louis Le Pensac est plus audacieux. Il se déclare favorable à la « possibilité pour le Parlement de définir des statuts particuliers à des régions à identité forte ». Comme la Bretagne. « Personne ne s'offusque des statuts de la Nouvelle-Calédonie, de Paris, de l'Alsace-Lorraine ou de l'Ile-de-France ! On peut décentraliser sans affaiblir l'intervention de l'Etat », complète-t-il.

A droite, Pierre Méhaignerie, ancien ministre de la justice et président (UDF) du conseil général d'Ille-et-Vilaine, tout en condamnant le processus de Matignon, dénonce la « situation d'enfantillage dans laquelle le gouvernement place les collectivités locales. Lionel Jospin va devoir sortir de la contradiction entre les avancées décentralisatrices en Corse et la recentralisation dont nous sommes victimes ». Il demande que le « principe d'expérimentation » pour les régions soit inscrit dans la Constitution. Josselin de Rohan était apparu plutôt en retrait dans ce débat, semblant, dans les pages d'*Ouest-France*, se contenter du strict minimum. Il s'en défend. « Ce n'est pas être jacobin que de refuser d'assimiler la situation corse au reste de l'Hexagone. Il faut, bien sûr, transférer de nouveaux pouvoirs aux régions, par exemple dans les domaines du tourisme et de l'environnement. Mais encore faut-il avoir les moyens et l'administration nécessaire. » Finies les querelles entre girondins et jacobins, le débat a désormais lieu entre décentralisateurs... Il est vrai qu'il ne fait pas bon passer pour jacobin en Bretagne.

L'onde de choc corse a secoué la région bien au-delà des politiques.

Jean-Louis Latour, président du conseil culturel de Bretagne, qui fédère plus de cinquante associations en relation avec la culture bretonne, parle de « bouffée d'air frais ». Jean-Dominique Robin, vice-président de la Fédération des enseignants de breton, se félicite d'une « levée des tabous », d'une « rupture avec une attitude de refus ». Du côté des chefs d'entreprise, Guy Plunier, président du Club de Bretagne, groupe de pression du monde économique breton, voit dans le statut de la Corse un « signal intéressant pour une redistribution des pouvoirs dans toute la France », selon lui très attendue par les industriels bretons. M. Plunier avait lancé en août 1999 un appel à la ratification de la Charte des langues régionales. Parmi les signataires de cette pétition se trouvait Patrick Le Lay, PDG de TF1 et créateur de TV Breizh, télévision bilingue qui doit commencer à émettre le 1^{er} septembre. A quelques jours de la date fatidique,

Les Bretons veulent éviter le malentendu : la Bretagne n'est pas la Corse

sa directrice, Rozenn Millin, n'a que quelques minutes par jour pour s'inquiéter du débat sur la Corse. Elle fait quand même part de quelques regrets : « En Bretagne, on se décarasse au niveau économique et culturel pour que ça marche et on ne nous propose rien. Pourtant, nous avons atteint une maturité qui ferait de nous une bonne région pilote. »

Pour Michel Denis, historien et ancien président de l'université Rennes-II, une page s'est irrémédiablement tournée avec l'affaire corse. « Désormais, personne ne pourra en rester au statu quo. La Bretagne aspire depuis longtemps à une plus grande lisibilité dans la gestion de ses propres affaires, bien au-delà des partis bretons. Les Corses ont obligé tout le monde à réfléchir à la question des identités et à la porter au premier rang des questions de société. » Louis Le Pensac se félicite également que « la question des diversités soit à nouveau posée. » « Ce débat, conclut-il, risque d'ailleurs d'occuper celui du quinquennat. »

G. D.

PROCHAIN ARTICLE :
Le Pays basque

La reconnaissance de la langue, pierre angulaire des revendications

RENNES

de notre envoyée spéciale

Les militants bretons font preuve d'une déroute modérée depuis l'accord Matignon sur la Corse. Eric Bainvel, membre du bureau national d'Ergann, groupuscule indépendantiste décapité depuis l'arrestation de plusieurs responsables à la suite de l'attentat de Quévert, voit dans le processus corse une « brèche » dans le « centralisme » français et s'en réjouit. Il ne se risque pourtant pas à réclamer la même évolution en Bretagne. « La situation des deux régions est incomparable. En Bretagne, le mouvement culturel est important mais nous sommes des nains politiquement. Il faut commencer par réaliser l'unité politique. » Voilà qui s'annonce difficile : déjà isolé avant l'attentat de Quévert, Ergann est aujourd'hui marginalisé. M. Bainvel reste confiant : « Avec ou sans nous, la disparition de l'Etat-nation et la naissance d'une Europe des régions se fera. La boîte de Pandore est ouverte. C'est Georges Sarre qui l'a dit ! », dit-il, citant le vice-président du Mouvement des citoyens (MDC), référence incongrue de la bouche d'un indépendantiste.

L'Union démocratique bretonne (UDB), mouvement autonomiste qui réclame pour la Bretagne un statut équivalent à celui de l'Ecosse ou du Pays basque espagnol, adopte également un ton prudent. « Nous ne disons pas qu'il s'agit d'une prime à la bombe, mais il

ne serait pas acceptable de rester sourd à des revendications identiques qui s'expriment ailleurs sans violence. » Même Jean-Yves Cozan, régionaliste tonitruant, dirigeant du Groupe des indépendants au conseil régional, se borne à réclamer des « transferts de compétences aux régions qui en ont la volonté ».

NÉGOCIATIONS SUR LE STATUT DE DIWAN

Du côté de l'Appel de Carhaix, qui s'affirme « apolitique », le ton est plus incisif. Le Collectif breton pour la démocratie et les droits de l'homme, à l'origine de l'Appel lancé en octobre 1999 dans le but d'obtenir une « réforme politique et administrative de notre pays », bondit sur l'occasion pour faire valoir ses revendications. Sa présidente, Angèle Jacq, annonce que lors du référendum sur le quinquennat les Bretons seront appelés à glisser dans l'enveloppe un bulletin déclinant les demandes de l'Appel, dont la « mise en place d'un pouvoir régional véritable », la réintégration de la Loire-Atlantique en Bretagne et la mise en place d'un statut public régional pour l'école en langue bretonne Diwan.

Ces deux dernières revendications sont très populaires en Bretagne, en particulier la reconnaissance de la langue, thème fédérateur dans l'opinion publique comme chez les politiques. Mais, sur ce point, le statut corse n'est pas, selon les Bretons, un exemple à suivre. « Il va beaucoup plus loin ce que nous pour-

rions demander », affirme Jean Guegueniat, membre de Frankiz Breizh, groupe autonomiste implanté dans la région de Brest. Même les militants les plus actifs ne sont pas partisans de l'intégration dans la scolarité normale prévue pour la Corse. Daniel Kernaleguen, vice-président de l'école associative Diwan, où tous les cours sont en breton, « préfère de loin laisser faire la volonté de chacun. En revanche, chaque famille doit avoir la possibilité que ses enfants apprennent le breton ».

Les négociations sur le statut de Diwan, qui demande son intégration dans le service public, prennent un tour symbolique après l'affaire corse. La Bretagne espère ce statut comme une reconnaissance de la langue régionale, donc une réponse à ses attentes. Le ministre de l'éducation, Jack Lang, en vacances à Quiberon la semaine dernière, l'a compris. Prenant la parole lors du Festival interceltique, il a affirmé être « un militant de toujours de la reconnaissance de la pluralité des cultures ». « Dès mon retour, je veux que les choses avancent rapidement sur le statut de Diwan », a-t-il déclaré au Monde. « Un projet de protocole d'accord est établi. La balle est désormais dans leur camp. » Le ministre de l'éducation s'engage à « accompagner ce mouvement par un gros effort de formation des enseignants ».

G. D.

TROIS QUESTIONS À...

YVES MORVAN

1 Vous êtes professeur d'économie à l'université Rennes-I et président du comité économique et social régional de Bretagne. A quelles réactions vous attendez-vous en Bretagne face au statut proposé en Corse ?

Je m'attendais à une explosion de revendications identitaires. Or le thème central des réactions est que la Bretagne n'est pas la Corse. En revanche, le débat sur la décentralisation, qu'on croyait presque enterré par la commission Mauroy, va réapparaître. La question corse va donner plus de retentissement aux conclusions de cette commission [NDLR : qui doivent être rendues à la fin octobre]. Pour l'instant, la décentralisation est un thème qui intéresse surtout les élites. Il va devenir plus populaire.

2 Quels enseignements tirez-vous du statut proposé à la Corse ?

L'idée d'une territorialisation du droit, d'un droit qui laisse sa place à la différence dans le cadre d'un ensemble républicain, gagne du terrain. Dans le cadre de la loi, sur propositions des régions, l'Etat doit pouvoir admettre des exceptions et des demandes d'expérimentation. Il y a désormais

une unanimité des partis classiques pour demander une relance rapide de la décentralisation. L'attente des acteurs économiques et sociaux est forte et l'affaire corse a joué le rôle de détonateur. Il est vrai qu'il est dommage que les avancées de la décentralisation se fassent en Corse alors que d'autres régions feraient un excellent terrain d'expérimentation.

3 Quelles dispositions particulières la Bretagne peut-elle demander ?

Il faut reconnaître les langues régionales, donc le breton. Non pas obliger les enfants à l'étudier, ce qui me semble aller contre l'unité nationale, mais renforcer les possibilités d'apprentissage pour les familles qui le souhaitent. Quant à la revendication territoriale, le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, rien ne prouve, hormis un seul sondage dont la fiabilité n'est pas garantie, que ses habitants y soient favorables. Il faut organiser le débat. La Corse a reçu un traitement politique d'urgence. Il n'y a pas d'urgence en Bretagne. C'est une région mature et organisée, à laquelle ne peuvent s'appliquer des solutions de circons-

Propos recueillis par
Gaëlle Dupont

CHAMBERY

de notre correspondant

Qu'ils soient indépendantistes ou favorables à l'unité savoyarde, les Savoyards sont dubitatifs, mais pas indifférents, face au processus de Matignon. Personne ne se risque à faire un parallèle entre Corse et Savoie, deux départements exempts de toute violence politique, où la langue pratiquée a toujours été le français. Même si le conseiller régional indépendantiste Patrice Abeille, tout en feignant un certain détachement, observe le débat avec gourmandise.

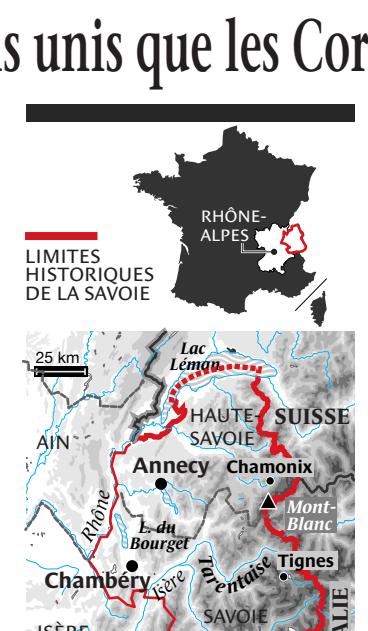
« A la différence du nationalisme corse, nous ne sommes pas demandeurs d'un dialogue avec Paris, qui ne discute d'ailleurs qu'avec les gens qui font parler la poudre », commente ainsi l'élu de Haute-Savoie, secrétaire général de la Ligue savoisienne. Son mouvement, qui revendique 4 700 adhérents, a obtenu lors des élections régionales de 1998, 6 % des suffrages exprimés (et un élu) en Haute-Savoie, un peu plus de 4 % en Savoie. Il a choisi une stratégie européenne, en adhérant au Parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne (PDPE-ALE), qui compte une dizaine d'eurodéputés à Strasbourg, pour tenter de promouvoir l'idée d'une Savoie indépendante.

Néanmoins, dans son éditorial du numéro de juillet-août de *L'Echo de Savoie*, mensuel de la Ligue, M. Abeille écrit : « L'insularité n'est qu'un paravent. En réalité, c'est tout le problème de l'émancipation des peuples conquis par la France qui est posé ». Il considère également qu'une Assemblée (savoyarde) unique « serait une étape de plus sur la voie de la souveraineté complète et de l'intégration directe de la Savoie dans l'Europe des peuples et des régions ».

Fondatrice, en 1999, avec une dizaine d'élus UDF, PS et Verts de l'association La région Savoie, j'y crois, favorable au détachement des deux Savoies de Rhône-Alpes, le député RPR Michel Bouvard est sur une tout autre longueur d'ondes. Il reconnaît volontiers la spécificité corse et n'entrevoit aucune déclinaison savoyarde. « Je ne suis pas choqué que l'île dispose d'un statut particulier, mais, en revanche, totalement hostile à ce que l'Assemblée de Corse dispose d'un pouvoir législatif délégué et qu'il soit en outre institué une obligation d'apprentissage de la langue corse », indique cependant M. Bouvard. Le gouvernement a jugé « légitime » le débat sur la création d'une région Savoie, il appartient donc aux deux conseils généraux de se prononcer : le dé-

puté RPR entend saisir l'occasion des cantonales de 2001 pour interroger les candidats.

« Affaiblir la région Rhône-Alpes, qui a une taille européenne, serait dommageable », considère à l'inverse Hervé Gaymard, président du conseil général de Savoie, également député RPR. Loin du cas corse, ce dernier inscrit plutôt l'avenir institutionnel des deux Sa-



Les Savoyards moins unis que les Corses

voies dans le cadre d'une réforme globale des collectivités locales et dans la démarche de la commission Mauroy sur la décentralisation. « Nos institutions doivent permettre l'expérimentation. Unité de la République ne veut pas dire uniformité du mode d'administration », affirme M. Gaymard en imaginant la création d'une Assemblée des pays de Savoie se substituant aux deux conseils généraux, avec des compétences plus étendues, notamment dans les domaines de la formation professionnelle et du développement économique.

Quant à Louis Besson (PS), secrétaire d'Etat au logement et premier adjoint de Chambéry, il estime que le débat sur la région Savoie a déjà eu lieu en 1972 et que l'occasion

DISPARITIONS

Jean Carzou

Un style figuratif aux traits embroussaillés

LE PEINTRE, décorateur et graveur Jean Carzou, membre de l'Institut, est mort samedi 12 août dans sa maison de retraite de Marsac-sur-l'Isle (Dordogne). Il était âgé de quatre-vingt-treize ans.

Jean Carzou, de son vrai nom Garnik Zouloumanian, est né le 1^{er} janvier 1907 à Alep, en Syrie, dans une famille arménienne. Il fait sa scolarité chez les Pères maristes, puis au lycée français du Caire, où ses brillants résultats scolaires lui valent une bourse pour poursuivre des études d'architecture à Paris. Arrivé en 1924, il fréquente l'Ecole spéciale d'architecture, mais il rêve d'être peintre, et fréquente les académies de Montparnasse.

A l'approche des années 30, il se cherche, vaguement attiré par les formes géométriques. Il a un atelier rue des Plantes, et vivote en donnant à la presse des caricatures d'hommes politiques et en réalisant des dessins de tissus. A partir de 1930, il expose beaucoup, un peu partout, notamment dans les grands Salons parisiens, aux Indépendants, aux Tuileries, au Salon d'automne. Le succès qu'il attend sera pour plus tard, après la guerre : c'est en 1949 qu'il reçoit sa première récompense, le prix Hallmark.

Le grand public découvre ses images chargées de traits embroussaillés et hérissés de pointes, dans les années 50, à travers ses décors et ses costumes d'opéras et de ballets.

Les premiers sont réalisés en 1952, pour *Les Indes galantes* de Rameau, dans une mise en scène de Maurice Lehmann à l'Opéra de Paris. Suivent d'autres succès : *Le Loup*, un ballet de Roland Petit en 1953, *Giselle* pour l'Opéra de Paris en 1954, *Athalie* à la Comédie-Française en 1955. Dans le même temps, Carzou expose beaucoup et reçoit des prix comme le prix du public des Peintres Témoins de leur temps en 1953.

Le style décoratif, vaguement fantastique, dérivé du réalisme magique des années 30, qu'il s'est forgé et n'a jamais remis en question, plait beaucoup. Seuls ses thèmes changeront. D'abord liés à la guerre : ruines,

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Parution lundi daté mardi

TARIF ABONNÉS :

FORFAIT 5 LIGNES

(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : **510 F TTC / 77,75 €**

4 Parutions : **705 F TTC / 107,48 €**

103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.

- Bouclage vendredi 12 h. -

01.42.17.39.80

Fax : **01.42.17.21.36**

Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble

Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

Vous ne payez rien d'avance

Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro

Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

SPÉCIAL VACANCES :

J'ai bien noté que je peux faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.
Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : **0 803 022 021**
(0,99 F TTC/min)

Bulletin d'abonnement

Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel: 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F par mois (26,37 €) par prélèvement automatique

Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chequier

M. Mme Mlle 001MQAN2
Prénom : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.

Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant plus tard, à quelques publications partenaires, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

N° NATIONAL D'EMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER Le Monde 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom : _____	Prénom : _____		
N°rue : _____	Code postal : _____ Ville : _____		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N°rue : _____	Code postal : _____ Ville : _____		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Cle RIB

— Louis Carzou et Florence Lhoste ont la profonde douleur de faire part de la disparition de

Jean CARZOU,

leur grand-père.

9, rue Ernest-Pischari,
75007 Paris.

— Le président,
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation Carzou ont le regret de faire part du décès de

CARZOU.

La série de peintures et de vitraux qu'il a exécutés sur le thème de l'Apocalypse pour l'église du couvent de la Présentation à Manosque constituent une part essentielle de la dotation de la Fondation Carzou, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 24 janvier 1990.

Ils tiennent à rappeler le souvenir de

Nane CARZOU,

également membre fondateur de la Fondation Carzou, décédée en 1998.

7-9, boulevard Elémir-Bourges,
04100 Manosque.

— M. Marius Constant,
président,
M. Arnaud d'Hauterives,
secrétaire perpétuel,
Et tous les membres de l'Académie des beaux-arts,
ont la tristesse de faire part du décès de leur confère

CARZOU,

membre de la section peinture,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
commandeur de l'ordre
des Arts et des Lettres,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le samedi 12 août 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

L'inhumation a eu lieu le mercredi 16 août, dans la plus stricte intimité familiale, au cimetière du Montparnasse, à Paris.

Académie des beaux-arts,
23, quai de Conti,
75006 Paris.
(*Lire ci-contre.*)

— Chambéry.

Mme Simone Dupont, née Beyer,
son épouse.
Jean-Pierre, Dominique, François,
Bernard, Denis, Jean-Loup, Bruno,
Vincent,

ses enfants,
Ses belles-filles,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice DUPONT,

directeur retraité
de l'Action sanitaire et sociale
de la Savoie,

survenu à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 août 2000, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame, à Chambéry.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

— Khaled Falah,
son époux,
Ghassen Falah,
son fils,
Mona Falah,
sa fille,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Christine FALAH,

née DIGEON,

survenu le 19 août 2000, à Paris.

La crémation aura lieu le vendredi 25 août, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

Fleurs naturelles uniquement.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Joinville. Sezze (Italie). Mold (G.-B.).

Teresa Contento,
sa nonna,
Rita et Xavier Libert,
ses parents,
Lucien et Simon,
ses grands frères,

Toute sa famille,
Ses nombreuses et nombreux amis,
ont l'immense tristesse d'annoncer le décès dans sa quinzième année de

Nina LIBERT.

Une cérémonie aura lieu le jeudi 24 août, à 10 heures, en l'église Saint-Charles de Joinville-le-Pont.

21, île Fanac,
94340 Joinville-le-Pont.
ninalibert@hotmail.com.

— Catherine Longevialle, née Violle,
son épouse,
Marie Longevialle, Christophe Papon,
Sarah et Lisa,
Christine Longevialle
et Philippe Mancardi,

François Longevialle,
Jeanne Longevialle,
ses enfants et petites-filles,
ses frères et sœurs,

Toute sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Pierre LONGEVIALLE,
directeur de recherche au CNRS,

le 20 août 2000, à Villejuif.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le mercredi 23 août, à 15 heures, à Saint-Sauves-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

— Denise Parisse,
Véronique et Max,
Et les familles Lesourd, Hugon, Garet,
Ainsi que tous leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges PARISSE,

survenu le 19 août 2000.

Les obsèques auront lieu le mercredi 24 août, à 15 heures, en l'église Saint-Dominique, à Paris-14^e, en toute intimité.

— Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).
Dieppe (Seine-Maritime).

Mme Anne-Marie Rémy,
son épouse,
Marie-Claire et François Carrière,
Jean-Marc Rémy,
Marie-Odile et Marc Rémy-Dumont,
Bernadette et Dominique Rémy-Ferrière,
ses enfants,
et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Claude RÉMY,

ancien secrétaire général
du Syndicat des armateurs
à la pêche de Dieppe,
ancien directeur du CLEIRPPA
(Centre de liaison,
d'études, d'information
et de recherches sur les problèmes
des personnes âgées),
vice-président de l'EURAG
(Fédération européenne
des personnes âgées),

survenu le 18 août 2000, dans sa soixantequinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-la-Paix, à Suresnes (Hauts-de-Seine), le mercredi 23 août, à 15 h 30.

Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Claude et Marie-Françoise,
ses parents,

Sabine, Brigitte et David,
ses sœurs et son beau-frère,

Mme Paul Clabaut,
sa grand-mère,

Philippe et Marie-Paule Savoye,
ses oncle et tante,

Et toute la famille,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès de

Alain SAVOYE,
ingénieur ENSEEIHT 90 (ENST 91),
le 16 août 2000, à trente-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 25 août, en l'église Saint-Maclou de Conflans-Sainte-Honorine, à 14 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Vous pouvez adresser vos dons à l'association Mécénat chirurgie cardiaque, 27, rue de Marignan, Paris 8^e.

30, avenue du Maréchal-Gallieni,
78700 Conflans-Sainte-Honorine.

— Ina,
son épouse,
Michaël,
son fils,

Adèle, Claudine, Dany, Dominique,
Monique, Raymond, Viviane,
ses nièces et neveux,

Jérémie, Judith, Leila, Marc-Olivier,
Sarah,
ses petites-nièces et petits-neveux,

Anne-Sophie, Ascanio, Christine, Inge,
Luc, Patrick,

Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès,
survenu le 20 août 2000, dans sa soixante-seizième année de

Isaac SEPHIHA,
dit Jacques,

résistant (1940-1945),
réfugié des camps de concentration
de Buchenwald et de Dachau,
militant de la libération des peuples,
opticien à Knokke-le-Zoute,
galeriste à Bruxelles.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 août, à 15 heures, au cimetière d'Etterbeek à Wzembeek Oppem (Bruxelles).

529, chaussée de Boondael,
1050 Bruxelles.

<b

Al'heure où nous parlons, vous pouvez voir en moi un homme qui a failli devenir riche, au point de rembourser par anticipation l'emprunt de son appartement. Il paraît qu'Internet, aux Etats-Unis, fait trente ou soixante millionnaires par jour. Il s'en est fallu d'un cheveu que je ne me joigne à la bande. En février de cette année, j'entrais dans le millénaire du pas conquérant du millionnaire. J'avais rencontré la femme aux bijoux.

Vous ne connaissez pas la femme aux bijoux ? Heureux que vous êtes ! C'est celle qui rend fou, c'est une enjôleuse. Tous ceux qui l'ont aimée ont souffert, ont pleuré. C'est une chanson des années 20, qui raconte l'histoire d'un riche héritier. L'infortuné rencontre une femme fatale dans un bal à Meudon. Voyages, cadeaux, grands hôtels, jet-set : en quelques mois, elle le ruine. « Quand il fut ruiné, la belle partit, en lui expliquant, adieu mon cheri, notre amour était une folie, il faut se quitter, c'est la vie. » Pour le restant de ses jours, il sera un pauvre dément, qui traîne sa misère.

La femme aux bijoux est entrée dans ma vie, non point dans un bal à Meudon, mais par un article du *Monde*. Il était titré – de mémoire – « La petite française qui monte, qui monte ». Elle se présentait : elle s'appelait Integra. Sous ce prénom envoûtant et cruel, m'expliqua *Le Monde*, se dissimulait une société de ce qu'on appelle la « nouvelle économie ». Mais nul ne souhaitait perdre trop de temps en présentations. D'où venait Integra, de quelles glauques contrées, par quelles incertitudes filières, voilà qui m'était parfaitement indifférent. C'était une question secondaire. Dans un demi-vérité, je crus comprendre que ce devait être le genre de boîte qui fabrique des sites pour des boîtes qui fabriquent des sites pour des boîtes qui fabriquent des sites. Autant dire, du solide. Mais quand vous tombiez sous les yeux des courbes comme celles d'Integra, vous n'allez pas lui demander ses papiers d'identité.

Ah ! les courbes d'Integra ! Integra était – est – surtout une action, dont l'activité essentielle consistait à monter. Quand elle avait fini de monter, Integra montait encore. Je me suis donc risqué à glisser Integra dans mon portefeuille. D'abord précautionneusement, pour voir, à petites doses. Ah ! quelle griserie : ses courbes montaient désormais pour moi, pour moi seul. En quelques semaines, Integra et moi avions gagné 200 %. Ce fut l'automne de tous les délices. Chaque matin, à midi, le soir, je me précipitais sur

l'écran pour contempler les danses légères d'Integra, qui n'en finissaient pas de crever gracieusement ses plafonds. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les 200 % devinrent 400 %. C'était la plus belle, la plus ferme, la plus magique de toutes les start-up, et elle m'avait choisi, moi, petit boursicoteur débutant, pour partager son aventure !

Je ne connaissais toujours d'Integra que son ensorcelante plastique. Je n'avais pas enquêté sur son passé, ni cherché à sonder son âme. Je n'avais jamais rencontré de logiciel Integra, à fortiori d'ordinateur Integra, de jeu vidéo Integra, de programme de traitement de texte Integra. Je n'avais jamais vu à la télévision le visage du patron d'Integra. Peut-être Integra était-elle un rêve, un rêve pur, une bulle de savon,

Qui n'a pas connu Boursorama au tournant de l'an 2000 ne sait pas ce que le mot « ivresse » veut dire. Carrefour de toutes les convoitises, cathédrale mégalomaniacal des appétits, palais de cristal, Boursorama était alors tout cela.

mais quelle bulle : 400 %. C'est l'époque où m'effleureraient des questions dont je ne puis me souvenir aujourd'hui sans verser une larme. Par exemple : c'est combien, exactement, 400 % ? Une multiplication par 4, par 5 ? On appelle à la rescouasse ses souvenirs scolaires, on ne sait plus exactement. Mais peu importe. 400 % : on se rendort dans les plis de ce rêve-là.

L'ÉVOLUTION psychologique du détenteur d'actions Integra est à cet instant-là intéressante. Objectivement, il ne voit à l'horizon aucune raison pour que cela s'arrête. Intellectuellement, il ne lui paraît pas impossible que la hausse continue à l'infini. Le détenteur a fait des études, il est père de famille, il considère avec supériorité les apparitions de Fatima, il milite contre l'astrologie ; au temps de la femme aux bijoux, on l'aurait appelé esprit fort, et pourtant : il ne voit aucune raison pour cela s'arrêter

de filer pour son propre compte le parfait amour avec Europostat. A force de le voir en ligne, vous vous tournez vers les sites de courtage en ligne.

Notre nid d'amour ne pouvait d'ailleurs être qu'un courtier en ligne, où nous serions tranquilles tous deux, sans intermédiaire. A l'époque, les courtiers en ligne se bousculaient sur le marché. Il en éclosoit un chaque jour : Consors, Bourse Direct, Self Trade, autant de colchiques dans les prés. Comment choisir ? Comparer leurs tarifs, il n'y fallait pas songer. Entre les forfaits, les pourcentages dégressifs, progressifs, la conversion en euros, je finis par en choisir un parce que j'avais cliqué sur la bannière au hasard, parce qu'il avait les plus belles couleurs, que sais-je ?

Mais si j'avais installé Integra sur mon compte en ligne, c'est à Boursorama que j'allais la contempler à toute heure de la journée. Qui n'a pas connu Boursorama au tournant

de l'an 2000 ne sait pas ce que le mot « ivresse » veut dire. Carrefour de toutes les convoitises, cathédrale mégalomaniacal des appétits, palais de cristal, Boursorama était alors tout cela. Boursorama n'est pas un courtier en ligne. On ne peut y vendre ni y acheter. C'est une sorte de grande foire à la machine-outil, un Salon de l'auto ou de l'agriculture, où l'on vient pour le plaisir des yeux de tous les cantons environnants. Pour dire court, toutes les informations sur toutes les sociétés cotées en Bourse, cote, commentaires, recommandations, dernières nouvelles, s'y trouvaient alors rassemblées.

Le boursiconaute amateur y trouvait, autre tout ce qui lui est utile, de quoi rêver. En vert, les plus fortes hausses scintillaient de tous leurs chromes. Les plus fortes baisses, en rouge, étaient bien tentantes, tant on les savait forcément éphémères. Magnifique trouvaille, que celle du vert et du rouge, qui permet, aussi facilement qu'une carte météo, de visualiser l'ensemble de la journée. Soleil ou nuages ? Au bout d'un certain temps, le boursomaniaque se rendait compte que son humeur de la journée n'était plus déterminée par la carte météo de la veille au soir, mais par le vert ou le rouge de Boursorama. Pour le repos du boursomaniaque, Boursorama avait même fondé un forum de blagues, dans lequel, entre deux extases, on pouvait se raconter des histoires de Belges, et de blondes.

A une portée de clic, on pouvait contempler la cote des sociétés sur un jour ou sur trois mois. Combien de fois suis-je ainsi revenu là, me planter devant la journée d'Integra ? Merveilleuse Boursorama, qui nous donnait alors le choix entre plusieurs types de courbes. D'abord, certaines qui ne m'ont jamais séduit. Je n'ai jamais été fan de la courbe en « bar-charts », espèces de lignes brisées impressionnistes, floues, qui interdisent de saisir la netteté des a-pic, un véritable remède contre le plaisir. Chacun ses goûts, je suis plutôt adepte de la ligne claire. Pour cette raison, la courbe en points, comme noyée dans le brouillard, ne me satisfaisait pas non plus. Non, il me fallait la courbe classique, un trait plein et puis voilà, ou, mieux encore, la montagne, joliment nommée, qui colo-

Comment notre explorateur a laissé entrer dans sa vie une belle action qui lui a fait perdre le sommeil. Révélations d'un boursiconaute grisé par l'ivresse des sommets



rait les gains d'un impressionnant noir à l'encre de Chine, d'un noir profond et insoudable à imposer le respect, et le silence. Dehors, la fête battait son plein. Mais dans la crypte aux courbes s'imposait le recueillement.

Sorti de la contemplation de la courbe, j'allais dans le forum. Ah ! le fabuleux chœur des forums de Boursorama ! Un forum par action. Des dizaines et des dizaines de forums, où se retrouvaient les aficionados de toutes les actions, les petites inconnes comme les grandes vedettes. Les forums de Boursorama, à l'époque, c'était la fête permanente, la liesse, le 14 juillet tous les jours. Le forum d'Integra, évidemment, était un des plus beaux, comment en eût-il été autrement ? La fière bande de ses amoureux, ceux qui avaient eu le culot de lui demander d'accompagner leur vie, s'y retrouvaient en permanence, pour le seul plaisir de la frime. Nous étions tous partageurs, ça oui, il y en avait pour tout le monde. Je me souviens que mes camarades de cette époque-là s'appelaient Kimk, feline, ou picard33. Chaque soir j'allais les retrouver, communiant avec eux dans la vénération de l'idole, savourant leur bonheur de voir qu'Integra avait encore monté dans la journée, il m'arrivait de me relever la nuit pour partager encore quelques miettes de l'euphorie commune. Pas de cotations la nuit ? Quel scandale ! J'aurais été prêt à manifester, pour que les cotations se prolongent aussi la nuit.

Et puis, arriva le mois de février. J'avais connu Integra à 8 euros – le boursiconaute compte en euros. Elle tutoyait alors les 50. Aujourd'hui encore, dans l'album photo de Boursorama, on peut contempler les douloureuses images de l'époque du bonheur. Prenez des jumelles. Regardez la courbe d'Integra, cette belle et terrible montagne noire. Partez de la longue vallée de l'année dernière, qui serpente sous les 10 euros, grimpez les premiers contreforts de l'automne, franchissez les fêtes de fin d'année, et fixez bien ce double sommet, aux alentours de la mi-février. Vous voyez ces magnifiques aiguilles sœurs ? Fixez-y bien vos jumelles, vous allez distinguer un point noir minuscule, au sommet. Vous le voyez ? C'est moi ! Après une ascension triomphale, je viens de planter

mon drapeau, je suis le roi du monde. Mon portefeuille est florissant, j'achète à tour de bras, j'ai recruté mes tantes, ma concierge et mon fromager, je vais entrer dans la liste des millionnaires de l'Internet.

Je ne veux pas revivre aujourd'hui la chute. Je ne me souviens pas comment l'écoulement est arrivé. Pourtant je n'avais pas commis d'imprudence. Nous étions si nombreux à festoyer ainsi au sommet ! C'était l'époque où l'on gravait les plus hauts sommets en baskets, sans essoufflement. Continuez de suivre la courbe, vous allez comprendre. Je la connais par cœur. Avant mars, on était repassé sous les 40. On attaquait mai à 25, et début juillet, retour au camp de base dans la vallée, sous les 10 euros. Racontée ainsi, la chute semble rapide, mais quand vous y êtes, c'est interminable. Je ne peux pas vous raconter la dégringolade. Un fracas d'enfer, vos compagnons autour de vous emportés comme vous, Kimk, feline, picard33, qui bouffent de la caillasse en veux-tu en voilà, et la vallée qui se rapproche, se rapproche, et avant d'avoir pu vous rendre compte de ce qui vous arrive tout est rouge autour de vous et vous gisez, inconscient, dans l'herbe tendre, au milieu des cadavres.

COMBIEN de temps ai-je passé dans le coma ? Quelques briques me reviennent, je me revois errant la nuit, encore, autour de l'ordinateur, certain que c'était un mauvais rêve, que j'allais me réveiller, autant hypnotisé par le désastre que par le triomphe. D'où me vint le réflexe de me délester ? Dans la panique, je fis ce qu'on apprend à tous les boursiers débutants à ne pas faire, je vendis évidemment, trop lentement bien sûr, chaque vente m'arrachait les tripes, mais assez cependant pour ne pas tout perdre, et m'en sortir éclopé, mais vivant.

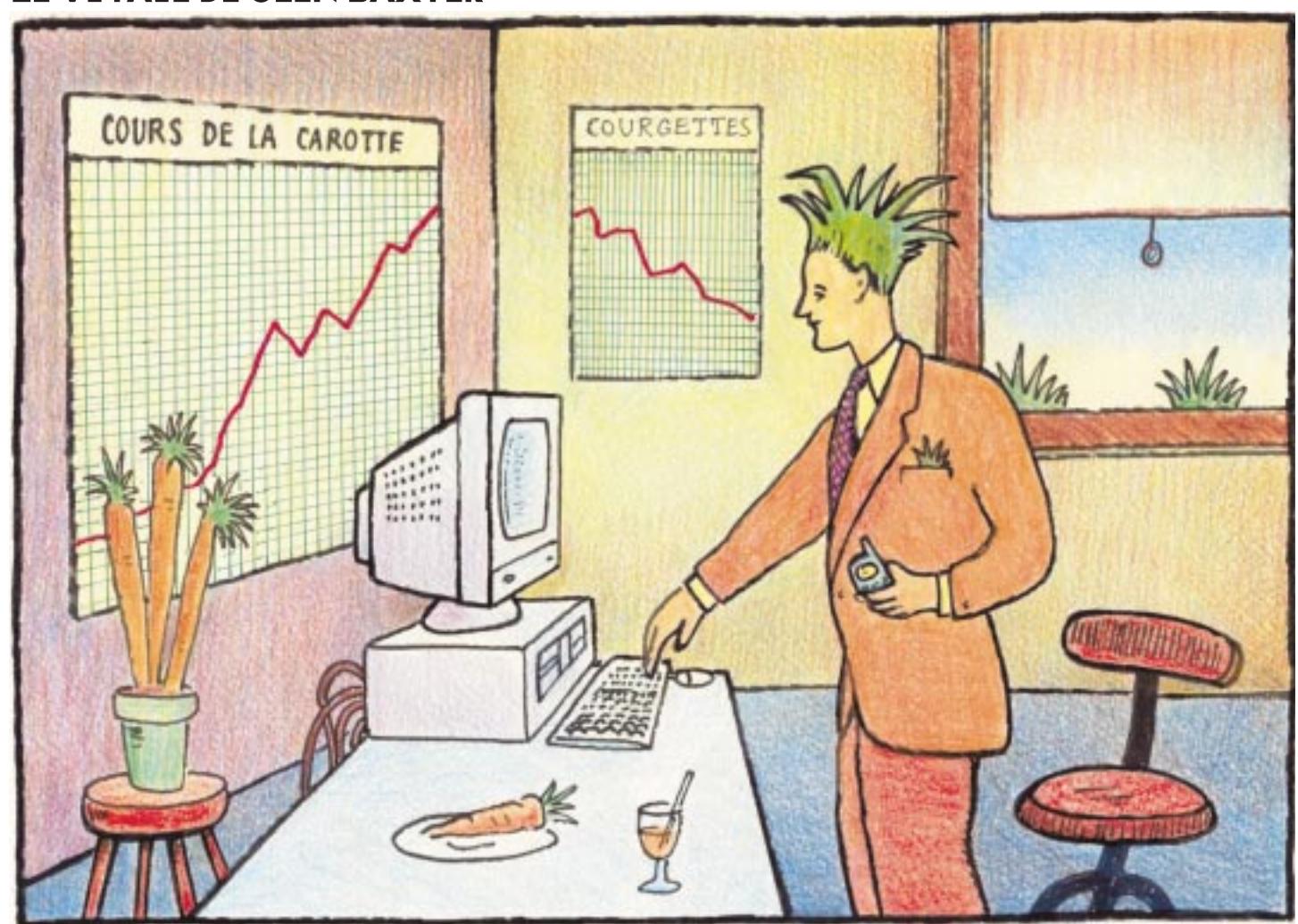
Aujourd'hui, moi qui vous parle, je suis convalescent. De temps à autre, je retourne faire un tour au fan-club d'Integra. Car Integra aussi s'en est sortie, mais dans quel état ! Elle s'est rangée, la belle. Adieu dentelles et falbalas, adieu valse envirantes et tangos langoureux, elle s'est installée au village, dans la vallée, petite maison, petit boutou, on la croise en jeans au marché du dimanche matin, son panier à la main. Ça n'interdit pas les soupirants, je crois savoir qu'une cour de fidèles s'assemblait encore sous ses fenêtres le samedi soir par habitude, des soupirants raisonnables, des bons garçons de la vallée qui s'émerveillent de la voir passer de 9 à 10 euros, de 10 à 11, des gagne-petit. Parfois, je retourne encore les écouter braire dans le forum, les vermissaux. Leurs espoirs raisonnables, leur émerveillement de consommateurs : quelle misère ! Moi, cela ne m'intéresse plus. Le boursiconaute, monsieur, n'est pas un vulgaire boursicoteur. Le boursiconaute, il lui faut l'ivresse des sommets, il lui faut tutoyer Dieu, risquer sa peau, le rêve du Graal. J'ai tenté parfois de retourner aussi chez mon courtier en ligne pour jouer à la petite semaine, gratter 1 franc ici, 1 euro là. J'ai vite renoncé, assailli par le dégoût. Oui, c'est tout bonnement dégoûtant. Le vieux dégoût physique de l'argent facile, et aussi une sorte de dégoût de soi, que tenait en lisière ma fascination pour Integra, et qui m'assaille à présent rétrospectivement. J'ai donc été cela, moi aussi, ce rat immonde tentant d'emporter un bout de gruyère trop gros pour lui ! Ce boursiconaute obtus, mâle, blanc, cynique, caricature d'interne.

Guéri, dégrisé, je le jure. Vive l'expérience, qui nous fortifie, et nous rend meilleurs. Guéri, dégrisé. Mais passez-moi les jumelles, une seconde. Regardez-la, la courbe, qui serpente dans la vallée. Regardez-la bien. Ne dirait-on pas qu'elle vient de frémir ?

Daniel Schneidermann

Dessin : Glen Baxter pour « Le Monde »

LE VOYAGE DE GLEN BAXTER



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le prix de l'injustice

QUE valent, aux yeux de la justice française, cinq années d'une vie volées, par erreur judiciaire flagrante, à un jeune toxicomane ? Rien. Pas la moindre indemnisation. Pas le début d'une réparation matérielle minimale, même symbolique. Rien qui vienne concrètement marquer l'esquisse d'un regret. Comme si la justice pouvait, elle, et elle seule parmi toutes les institutions de la République, se tromper sans en porter la moindre responsabilité, fauter sans en supporter la moindre conséquence. Comme si elle agissait dans une bulle d'impunité la plaçant dans une sorte d'extra-territorialité morale sinon juridique.

Telle est la triste leçon de l'histoire que nous relatons en page 8. C'est celle de Rida Daalouche, un Tunisien de 36 ans, ancien héroïnomane, condamné le 12 avril 1994 à quatorze ans de réclusion criminelle. La cour d'assises des Bouches-du-Rhône l'avait déclaré coupable du meurtre à coups de tesson de bouteille, le 29 mai 1991, dans un bar marseillais, d'un revendeur d'héroïne. Malade, psychologiquement et physiologiquement, M. Daalouche a multiplié les propos contradictoires durant l'enquête ; il s'est embrouillé dans des explications confuses, incapable de prouver son innocence mais ne cessant de la proclamer. Puis, au cours de sa détention, sa famille retrouve par miracle le certificat établissant que M. Daalouche, le jour du meurtre, était en cure de désintoxication dans un hôpital.

Fait rarissime, la justice ouvre une procédure de révision. Elle débouche sur un nouveau procès

devant une deuxième cour d'assises qui, le 8 mai 1999, ne mettra pas quarante-huit heures pour acquitter M. Daalouche. Celui-ci demande alors réparation de ces cinq ans et trois mois de détention injustifiée devant la Commission nationale d'indemnisation (CNI). La CNI est composée de magistrats de la Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire du pays. Dans ce genre d'affaire, l'indemnisation est quasi automatique. Or elle ne le sera pas pour M. Daalouche. Le 17 août, la CNI a rejeté sa requête. Se fondant sur l'article 626 du code de procédure pénale, elle a dit en substance : puisque M. Daalouche a été incapable, au moment de l'enquête, de retrouver son bulletin d'hospitalisation, il n'a à s'en prendre qu'à lui-même pour cette condamnation erronée et la justice ne lui doit aucune réparation !

En l'espèce, la CNI représente toute l'institution judiciaire. Elle incarne cette machine qui a su acquérir une formidable indépendance. On attendait d'autant plus qu'elle manifeste un comportement d'une noblesse et d'une responsabilité à la hauteur de ses énormes pouvoirs - qui comprennent celui de broyer un homme. Or la CNI a choisi l'argutie. On attendait un geste susceptible de réparer l'accroc fait dans une vie au nom de la justice et donc un geste de nature à préserver la confiance dans l'institution judiciaire. La CNI a préféré finasser, désireuse de nier l'erreur judiciaire commise aux dépens d'un homme en état de faiblesse. Elle a choisi de défendre l'institution plutôt que la Justice. Elle a préféré commettre une nouvelle injustice.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhumeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Editorial et analyses) ;
Gérard Greismans (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Éric Fottorino (Enquêtes) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 000 Actionnaires : Société civile Les Rééditeurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Y aura-t-il du gibier à l'ouverture ?

« ANNÉE DE BLÉ, année de gibier ». Ce slogan cynégétique paraît devoir se confirmer cette année puisque la France pourra exporter des milliers de quintaux de son blé. Nous devons donc avoir du gibier : caisses les premiers jours de l'ouverture, perdreaux et lièvres.

Les caisses ? Elles sont arrivées dans la deuxième semaine de mai ; si la température se maintient, si les froids n'arrivent pas dans la première quinzaine de septembre, les caisses ne partiront pas trop tôt et il y aura de belles matinées pour les amateurs de ce gibier délicat, que l'on trouvera dans les champs de trèfle. Avec un cocker, surtout bien dressé, ne s'emballant pas, on pourra en tirer.

Si quelques couples de perdreaux ont niché dans les blés, la plupart - sans doute prévoyant les orages de la fin du printemps - ont niché dans les haies, en bordure des bois.

Paul Meginin
(23 août 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)

ou 08-36-29-04-56 (2,91 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Non aux sophismes des nationalistes

par Charles Lambroschini

EN réponse à Gabriel-Xavier Culoli, qui m'a mis en cause dans *Le Monde* du 16 août, j'aimerais apporter les précisions suivantes.

Critiquant mes éditoriaux du *Figaro*, M. Culoli m'accuse d'avoir profité de l'assassinat du nationaliste Jean-Michel Rossi pour me livrer, comme membre d'un « quartier de journalistes », à « l'anticorisme le plus abject ». Mais comment pourrais-je succomber à cet anticorisme puisque je suis corse, né en Corse d'une mère sartenaise et d'un père ajaccien. Si, dans son article, M. Culoli ne mentionne pas mes origines, c'est que ce détail aurait gâché sa thèse : un Corse ne peut pas être antinationaliste et il ne peut pas être profrançais. Comme de plus je contribue, écrit-il, à l'apologie du colonialisme qui écrase l'île de Beauté depuis 1768, signaler que je suis corse rendrait sa démonstration intenable.

Ma lecture de l'histoire est à l'opposé de celle de M. Culoli. Premier point : je ne peux pas être corse sans être français, mais je ne veux pas être corse sans être français. Deuxième point : loin d'avoir été colonisés, les Corsos ne risquent-ils pas, un jour, d'être dénoncés pour avoir colonisé la France ? Napoléon était encore un bébé lorsque la Corse devint française et pourtant, trente ans plus tard, ce petit Corse dirigeait la grande France. Depuis, il est impossible de donner la liste des ministres, professeurs d'université ou généraux originaires de mon île tant ils sont nombreux. Sur les mille compagnons de la Libération distingués par le général de Gaulle, il y a une bonne trentaine de Corsos dont Fred Scamaroni, torturé à mort par les fascistes de Mussolini, et le colonel Jean Colonna d'Ornano, qui, rallié à Leclerc, tomba en Libye en 1941.

La République, une et indivisible

Suite de la première page

Les nationalistes corsos ont clairement annoncé la couleur : ils revendiquent le pouvoir de faire la loi pour affirmer une souveraineté corse au détriment de la souveraineté nationale. Au lieu de renoncer explicitement à la violence et d'en dénoncer le cas échéant les auteurs, ils ne déplorent les attentats qu'après coup. Et encore : on les a vus condamner des assassins comme celui du préfet Erignac tout en refusant de condamner les assassins.

La poursuite des attentats en Corse est la conséquence prévisible de l'abandon du préalable de la renonciation à la violence. Si les indépendantistes veulent réellement l'indépendance, les libéraux, en Corse - José Rossi relayé par Alain Madelin et François Léotard sur le continent -, certains élus de gauche, au nom du différentialisme, en complète rupture de ban avec l'idée républicaine, prétendent, eux, « démocratiser » la République. Encore faut-il que les cartes soient clairement mises sur la table. Or l'accord ratifié par l'assemblée de Corse le 28 juillet, en dehors de ses compétences d'ailleurs, se révèle pour ce qu'il est : un compromis de façade conquis à force d'arrière-pensées, d'interprétations politiciennes, de pressions occultes, de promesses et de cadeaux fiscaux et autres, autour d'un texte peu transparent et dont la portée n'a guère été éclairée par le commentaire du premier ministre dans *Le Nouvel Observateur* (dans son édition datée du 17 au 23 août). La confusion est extrême.

Voyez ce qui a trait, par exemple, au mélange de deux ordres juridiques, clairement distincts, pourtant, dans la Constitution : le législatif et le réglementaire. « *Le Parlement*, peut-on lire dans ce texte, pourra autoriser l'Assemblée territoriale de Corse à adapter [en clair, à changer] par ses délibérations (...) des dispositions législatives... Les délibérations adoptées par l'Assemblée de Corse dans ces conditions seraient, sous réserve de l'exercice des voies de recours devant la juridiction administrative, exécutoires. De valeur réglementaire, elles ne seraient plus soumises à une validation ultérieure obligatoire de la part du législateur. » On accorde un pouvoir législatif qui, par une véritable opération de transsubstantiation, devient réglementaire. Par quel coup de baguette magique l'or est-il changé en plomb ? Comment le domaine de l'article 34 peut-il être ainsi déclassé

Pour tenter de convaincre M. Culoli, je me permets d'ajouter une illustration toute personnelle des bienfaits de la « colonisation » française. Mon grand-père maternel était ingénieur des Ponts et mon grand-père paternel officier de marine. Combattant de la France libre, mon père, colonel de trente ans, entra après la guerre au Quai d'Orsay, où il termina sa carrière comme ambassadeur. Quant à moi, après avoir été correspondant à Washington et à Moscou, je suis aujourd'hui directeur adjoint de la rédaction du *Figaro*. A Gibraltar, dont les Anglais s'emparèrent soixante-quatre ans avant l'arrivée des Français en Corse mais aujourd'hui toujours colonie, quelle famille « indigène » pourrait se vanter d'avoir été ainsi traitée d'égale à égale par ses « maîtres » de Londres ?

Toujours à propos de l'assassinat de Jean-Michel Rossi, M. Culoli me reproche d'avoir écrit que l'élimination physique des nationalistes serait une solution au problème corse. Je constate simplement ceci : les terroristes ayant déclaré la guerre à la France, la France aurait pu répliquer aux armes par les armes. Au nom des principes de l'Etat de droit, elle s'en est bien gardée. Résultat : d'amnistie en libération anticipée, il est facile pour les indépendantistes de jouer aux guérilleros puisque le risque est nul. Mais lorsque, se substituant, en quelque sorte, aux forces de l'ordre, les nationalistes se tuent entre eux, pourquoi auraient-ils l'hypocrisie de m'en scandaliser ? Après tout, les règlements de comptes au sein de la famille nationaliste n'ont rien de rare : la vendetta de 1995 s'était soldée par une douzaine de morts.

M. Culoli a l'indignation sélective. Après avoir commencé par défendre la mémoire de Jean-Michel Rossi, il, sur l'Europe pour justifier le démembrément de la République. Ils invoquent même la mondialisation. Ces pauvres justifications traduisent la volonté maintenant bien ancrée de certaines élites politiques et économiques de substituer à l'unité et à la solidarité nationales la juxtaposition de territoires concurrents offrant leurs charmes, forcément inégaux, aux investisseurs des grandes firmes impériales qui dominent aujourd'hui le monde.

En cassant la nation, on se prive d'un des derniers contrepoids au triomphe de la globalisation sauvage. Force est de constater que, en réaction à cette évolution, depuis bientôt dix ans, tous les grands débats en France ont tendance non plus à opposer mécaniquement la droite à la gauche, mais bien plus profondément les libéraux aux républicains. Il serait certes illusoire de croire que cet affrontement efface les irréductibles divergences sociales au sein de chaque camp. Mais l'avenir de la collectivité nationale est désormais en jeu et, à travers elle, notre capacité à peser démocratiquement dans la mondialisation libérale. Le traitement réservé à la Corse éclaire ainsi la perspective dans laquelle se placent désormais libéraux de droite et de gauche.

L'Etat est réduit à jouer un double rôle : simple veilleur de nuit de la nouvelle économie d'un côté, cadre plus ou moins consistant d'un « pluralisme » différentieliste de l'autre, soulignant au plus près les identités particulières (langues et cultures minoritaires, ethnies, etc.). Retour, en somme, de l'Etat comme expression de statuts, de priviléges, de droits différents. Comment voudrait-on qu'une nation, un pays, une société de tradition républicaine comme la France accepte cette évolution sans broncher ? On aurait pu espérer que les problèmes de la Corse fussent traités autrement qu'à travers le prisme déformant d'une soi-disant modernité, masque commode à la résignation devant le nouvel ordre du monde, ou plutôt devant son désordre. La Corse a besoin d'une simplification de ses institutions. Elle a besoin de rattraper son retard économique. Mais elle a surtout besoin de rompre avec

finit par se retourner contre lui, furieux, apparemment de la révélation de vérités peu glorieuses pour la cause des affairistes du séparatisme. Il n'hésite pas à qualifier l'« exécution » du repenti d'*« indice fort qui nous annonce la modernisation du nationalisme corse »*.

Pour M. Culoli, les articles de notre « quartier » « apportent chaque jour plus de voix aux nationalistes » et ils pousseront beaucoup de Corsos à conclure que « mieux vaut la rupture avec la France ». Faux ! De Corse, je n'ai reçu que des lettres de

D'amnistie en libération anticipée, il est facile pour les indépendantistes de jouer aux guérilleros puisque le risque est nul

félicitations. Cela n'a rien d'étonnant : comme les élections ne cessent de le prouver, à plus de 80 % les Corsos ne veulent pas de l'indépendance. Le terrorisme n'est que l'aveu d'impuissance de voyous incapables d'obtenir l'indépendance par la seule voie légitime dans une démocratie, celle des urnes.

Selon M. Culoli, ce même « quartier » de corsophobes exprime, sur la Corse, des propos qui « constituaient une infraction à la loi antiraciste ». Mais ce sont les nationalistes qui ont succombé à cette dérive. Contrairement à ce qu'affirme M. Culoli, on ne casse pas du Corse dans les

salons parisiens « comme hier on y cassait du juif ». En revanche, il y a des nationalistes qui distinguent entre Corsos et « allégories » ou qui parlent de « corsier » les emplois comme, naguère, Hitler les « aryans » en Allemagne. Avant de faire son acte de contrition, Jean-Michel Rossi signa d'ailleurs dans la revue *U Ribombi* des articles aux relents antisémites.

A en croire M. Culoli, les journalistes du « quartier », coupables de « violence médiatique », sont les vrais responsables du terrorisme. Les nationalistes, forcément idéalistes, se trouvent toujours injustement soupçonnés. A preuve, explique M. Culoli, les tueurs de Jean-Michel Rossi « sont vraisemblablement à chercher du côté du grand banditisme ». Avant que les tueurs, qui avaient tiré dans le dos de Claude Erignac, ne soient recyclés en héros de la résistance, c'était déjà l'explication avancée. Le préfet, insistaient les compagnons de route du nationalisme, avait été la cible d'un contrat de la Mafia. De même pour Jean-Bernard Lafay, le président trop courageux d'une association antinationaliste, liquidé d'une rafale en 1987 : il fallait chercher l'explication de son meurtre dans des trafics agricoles que, comme vétérinaire, il avait évitamment aidé à écouler.

M. Culoli a la dialectique des nationalistes. C'est la France, plutôt que les tueurs, qui opprime la Corse.

C'est la presse parisienne, plutôt que la propagande séparatiste, qui enflamme les esprits.

Et, bien sûr, ce sont les victimes qui sont les coupables. Je refuse tous ces sophismes.

Charles Lambroschini est directeur adjoint de la rédaction du *« Figaro »*.

la violence. En mettant l'accent sur les seules réformes statutaires, on a mis la charrue devant les bœufs. On doit refuser d'hypothéquer la décentralisation - vrai sujet - par un abandon du pouvoir législatif à l'Assemblée de Corse qui ne réglera rien et n'apaisera les plus radicaux que lorsqu'elle aura conduit à la séparation définitive d'avec la France. Car continuer dans cette voie ne peut que conduire à mettre la plupart des forces politiques de l'île entre les mains des nationalistes.

Les exemples ne manquent pas chez nos voisins, qui devraient nous inciter à plus de retenue. Au Pays basque espagnol, les nationalistes démocrates sont devenus les otages de l'ETA, qui veut une seule chose : l'indépendance. Bombes et assassins à l'appui. En Italie, les autonomies régionales ont ajouté aux inégalités ancestrales, favorisé les baronnies et se révèlent dramatiquement impuissantes à limiter la corruption et le pouvoir des mafias.

Défendre une véritable citoyenneté aujourd'hui, assise sur une claire conception de l'Europe comme union des Etats-nations, c'est aussi défendre une autre voie pour la Corse, la voie républicaine fondée sur l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Celle, aussi, de la fraternité et de la solidarité. Le patriotisme français auquel 85 % des Corsos sont attachés n'est pas l'expression d'un nationalisme étiqueté, mais d'une communauté de valeurs laïques et partagées. L'unité et l

ENTREPRISES

LE MONDE / MERCREDI 23 AOÛT 2000

FINANCE Moins d'un mois avant le vote, par le London Stock Exchange (LSE), sur la fusion des Bourses de Londres et de Francfort, la naissance de la première Bourse

européenne, baptisée iX, se heurte à nombreuses oppositions. ● LE PROJET A été qualifié de « mal ficelé (...) et maintenant en place les différences d'infrastructures » par le

Centre pour l'étude de l'innovation financière. ● LE RAIDÉR néo-zélandais Ron Brierley, adversaire farouche du mariage anglo-allemand, a acquis 9 % du capital du LSE.

● L'ASSOCIATION des gestionnaires et des courtiers de fonds privés, regroupant 30 % des suffrages, s'insurge contre le manque d'informations sur le fonctionnement de la

future iX. ● LES ADVERSAIRES de la fusion examinent déjà ouvertement les scénarios d'un rapprochement alternatif avec Euronext, l'alliance entre Paris, Bruxelles et Amsterdam.

Les courtiers anglais hostiles à la fusion des Bourses de Londres et de Francfort

Les 298 membres du London Stock Exchange doivent approuver, le 14 septembre, la fusion avec la Deutsche Börse. Le vote est loin d'être acquis alors que les autres Bourses européennes s'organisent pour construire un marché financier uni sur le Vieux Continent

LONDRES

de notre correspondant à la City Rien n'est joué. A moins d'un mois du scrutin « historique », le 14 septembre, par les 298 membres du London Stock Exchange (LSE), sur le projet de fusion des Bourses de Londres et de Francfort, malgré la dramatisation de l'enjeu, les « non » à la naissance de la première Bourse européenne, baptisée iX, ont apparemment le vent en poupe. Pour l'emporter, le projet doit être approuvé par 75 % des actionnaires. Un sondage que vient de réaliser l'hebdomadaire *Sunday Independent* sur un quart des votants, montre que 41 % des personnes interrogées rejettent la fusion.

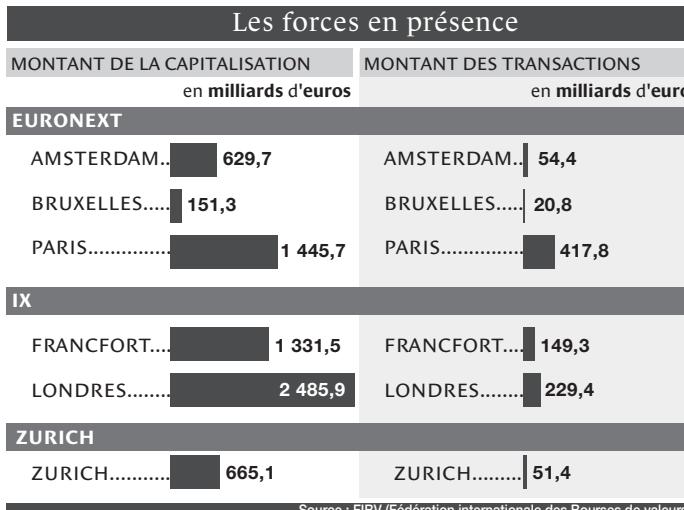
La City vit en ce mois d'août une bataille passionnelle autant qu'indécise. Probablement faut-il remonter à la furieuse querelle de la déréglementation, le « Big Bang » de 1986, pour retrouver pareille tension. Rencontrant récemment des représentants de quotidiens européens, dont *Le Monde*, le directeur général sortant du LSE, Gavin Casey, avait fait part à mots couverts de son inquiétude devant l'issue indécise de la bataille : « Les grandes banques ne souhaitent qu'une chose, la baisse du coût des transactions et un marché trans-

parent, ce que fournit iX. Le problème, c'est que les vieux réflexes patriotes ont refait surface, surtout chez ceux qui ont connu la guerre. » Un euphémisme, car les coups des opposants à la fusion entre le LSE et la Deutsche Börse, en ce moment, pleuvent sur les responsables londoniens.

C'est d'abord le très respecté Centre pour l'étude de l'innovation financière qui, le 21 août, qualifie le projet de « mal ficelé, réduisant la concurrence entre les marchés et maintenant en place les différences d'infrastructures ».

POPULISME CONTRE ESTABLISHMENT

C'est ensuite le raider néo-zélandais, Ron Brierley, qui préside le groupe financier Guinness Peat, adverse farouche du mariage anglo-allemand, qui a acquis 9 % du capital du LSE afin de pouvoir voter « non ». La Fund Managers Association, regroupant les fonds de placement des clients du LSE, s'alarme publiquement du caractère onéreux des changements informatiques imposés par l'iX. Toujours dans le même registre, le courtier britannique sur Internet, Share Centre, rugit contre la sous-évaluation du LSE et réclame le versement d'un dividende de compensation afin de tenir compte



de l'importance du parc immobilier de la Bourse de Londres. Enfin, l'association des gestionnaires et des courtiers de fonds privés, regroupant 30 % des suffrages, s'insurge du manque d'informations de la part du LSE sur les détails pratiques du fonctionnement du futur iX.

D'un côté, les cadres du LSE, la Banque d'Angleterre, le Foreign Office, les mastodontes bancaires américains et, dans une moindre mesure, européens. De l'autre, la City populaire, les petits courtiers

de province, symboles de tous les corporatismes qui veulent solder leurs comptes avec l'establishment anglais et les eurocrates. Ces petites charges exècrent l'état-major du LSE, réputé pour son incomptence : trois directeurs généraux en dix ans et une série de débâcles comme l'échec de Taurus, le système de règlement-livraison de titres lancé à la fin des années 80, et la mise en place chaotique du SETS, le nouveau système de cotation électronique.

Frileux, ces petits courtiers dénoncent l'influence des grandes banques américaines, en particulier le fameux trio « MGM » (Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley). Les commissions fort élevées de Merrill Lynch et Goldman Sachs, conseils respectifs du LSE et de la Deutsche Börse, les font grincer des dents. Eurosceptiques, ils se méfient des financiers germano-helvétiques, à l'instar de Werner Siebert, le futur directeur général de l'iX, au contact rude. Comme l'atteste la campagne menée tambour battant par le xénophobe *Sunday Telegraph*, sur le thème « sauvegarde notre Bourse », une partie des cercles financiers d'Albion craignent une domination de Francfort sur Londres, actuellement de loin la première place boursière européenne.

SINON, QUOI ?

Malgré les risques d'un refus cinglant des membres, le nouveau président du LSE, Don Cruickshank, un Ecossais de cinquante-sept ans, comptable de formation et ancien régulateur du téléphone, a exclu tout report du vote. Mais au cours de ses nombreuses rencontres sur le terrain, il a multiplié les assurances envers la frange la plus nationaliste de l'électorat.

L'adoption des normes comptables britanniques devrait améliorer la transparence du négoce en Allemagne, où bon nombre de transactions demeurent secrètes. Aussi, les courtiers britanniques devraient être capables de régler leurs transactions sur les titres allemands via le système britannique Crest de compensation, qui permet d'échanger les titres. Il espère que les banques, qui ont raflé sur le marché les paquets d'actions LSE mis en vente par les membres lors de la démutualisation de la Bourse, se rangeront derrière la bannière de la concentration boursière.

Et si les membres apprenaient, au lendemain du 14 septembre, avis ou bouleversés, que le « non » l'a emporté, qu'une majorité a préféré faire marche arrière ? Beaucoup examinent déjà ouvertement les scénarios d'un rapprochement alternatif avec Euronext, l'alliance signée le 18 mars entre Paris, Bruxelles et Amsterdam. Vu de la City, parmi les attraits d'Euronext figurent la simplicité de la structure, la popularité du système NSC, la plate-forme unique... D'autres se tourneraient plus volontiers vers le Nasdaq new-yorkais, à la recherche d'une tête de pont européenne.

Marc Roche

L'Europe boursière en pleine effervescence

LA RENTRÉE sera chaude pour les places boursières européennes. Les spécialistes ne redoutent pas particulièrement un krach dans les semaines qui viennent, mais l'avenir dans les sociétés qui gèrent les différentes Bourses européennes va se jouer dans les prochains mois. Aussi l'automne risque-t-il d'être très actif. Tous les grands marchés poursuivent un but : construire un marché boursier unifié sur le Vieux Continent pour satisfaire la demande d'investisseurs internationaux qui s'accordent mal du morcellement en une vingtaine de Bourses, avec leurs systèmes de cotations et leurs règlements différents. Mais seule une, voire deux, plates-formes boursières devraient survivre.

La Bourse suisse a pris une légère longueur d'avance sur ses concurrents. Elle a annoncé, avec la Bourse électronique Tradepoint, le 10 juillet, la création de Virt-x, un marché pan-européen qui devrait être opérationnel à la fin du premier trimestre 2001. Antoinette Hunziker-Ebneter, directrice générale de la Bourse suisse, et qui participera à la direction de Virt-x, croit au succès de son projet auprès des investisseurs. Avec une liquidité importante et un système de compensation et de règlement central, le passage par Virt-x coûtera « moins cher » aux participants et nécessitera beaucoup moins de personnel chez les banques et courtiers. « Les participants du marché nous disent que, grâce au traitement direct autorisé par l'électronique, ils auront besoin de quatre fois moins de person-

nel que pour agir sur une autre Bourse européenne », affirme Mme Hunziker-Ebneter. Isolée après le mariage entre les Bourses de Londres et de Francfort et la fusion de celles de Paris, Amsterdam et Bruxelles, la place financière suisse veut tenir son rang dans la compétition européenne. Pour la Bourse suisse, il n'est pas question de se rapprocher d'iX ou d'Euronext.

LA SUISSE DEMEURERA INDÉPENDANTE

L'énergique patronne de la Bourse suisse, seule femme dans le monde à occuper un tel poste, ne croit plus non plus à l'alliance des huit Bourses européennes. « Les réunions que nous avons eues avec les dirigeants des Bourses européennes nous ont permis d'harmoniser certaines règles, mais je n'attends plus grand-chose de ces discussions », avoue Mme Hunziker-Ebneter. Pour les prochaines années, la Bourse suisse a défini une stratégie qui devrait lui permettre de demeurer indépendante.

Les responsables de la place financière helvétique jugent que l'avenir appartiendra aux Bourses qui sauront reconnaître au plus tôt les besoins des intervenants du marché et être les premières à satisfaire ces demandes de manière efficace. « Lors de discussions au sujet du nouvel ordre boursier, je suis souvent surprise du peu de cas que l'on fait d'un facteur pourtant essentiel : la compensation et le règlement des opérations », souligne Mme Hunziker-Ebneter. Elle estime que là se

trouvent les économies de coûts à réaliser plutôt que dans la construction de nouvelles plates-formes de cotation.

Les Bourses traditionnelles ne sont toutefois pas en reste. Pour séduire les particuliers, tentés par les transactions par Internet chez eux, et les investisseurs professionnels, qui souhaitent tenir compte de l'évolution de Wall Street, les places de Milan et de Francfort ont étendu leurs horaires de cotation, jusqu'à 22 heures pour la Bourse allemande.

Mais ces initiatives ne reçoivent pas un grand succès. Seulement un centième des transactions réalisées au cours d'une séance normale est exécuté après 18 heures, selon un premier bilan réalisé à Milan.

Les membres d'Euronext travaillent quant à eux d'arrache-pied, pour être prêts au plus vite.

A la mi-juillet, les conseils d'administration des Bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles ont définitivement adopté la fusion des trois entités, qui devra être approuvée par leurs assemblées générales en septembre.

EURONEXT, SANS MARCHÉ DES VEDETTE

Le 22 septembre, la société Euronext NV, de droit néerlandais, verra officiellement le jour. Les sociétés cotées sur Euronext seront séparées en trois segments principaux : valeurs vedettes, valeurs technologiques et valeurs moyennes. La plate-forme électronique commune aux trois Bourses devrait être opérationnelle avant la fin du premier trimestre

2001, et le système de compensation avant la fin juin de la même année. Entre-temps, la société Euronext aura été cotée en Bourse. Mais, pour le moment, aucun projet n'a été défini pour le lancement d'un marché des valeurs vedettes européennes.

C'est en revanche l'objectif, ambitieux, affiché par les deux plus grosses places boursières européennes, Londres et Francfort. Elles ont annoncé en mai leur fusion pour former iX en collaboration avec le Nasdaq, le marché des valeurs de croissance américaines. Toutefois, beaucoup de questions restent sans réponse sur la mise en place de cette nouvelle plate-forme boursière. Les deux places devraient présenter prochainement un mémorandum détaillé sur leur projet, alors que le flou qui l'entoure a suscité les critiques lors de sa présentation.

Aussi bien à Londres qu'à Francfort, de nombreuses voix s'élèvent pour contester cette fusion. Les Allemands voient d'un mauvais œil la prise de contrôle à 50 % de la société qui devrait contrôler le nouveau marché allemand, l'orgueil de la place boursière allemande. Les Anglais redoutent la suprématie des banques allemandes, la Deutsche Bank en tête, dans le capital d'iX. La création de la nouvelle société devrait être soumise au vote des actionnaires le 14 septembre, mais aucune date précise n'est fixée pour sa concrétisation.

Joël Morio

Les pouvoirs publics somment AOM d'améliorer la sécurité de ses avions

AOM TRAVERSE en cette fin d'été une zone de fortes turbulences. La compagnie aérienne française, qui doit prochainement fusionner avec Air Liberté et Air Littoral sous l'égide du groupe suisse SAirGroup, accumule les incidents techniques sur ses appareils. Les retards et annulations qui en découlent mécontentent de plus en plus ses clients. Dernière péripétie en date, les passagers d'un vol affrété par le Club Méditerranée pour la Grèce ont passé la nuit de dimanche à lundi à l'aéroport de Roissy en attendant que leur avion soit réparé.

L'incident n'est pas isolé. Au point que Philippe Bourguignon, le PDG du Club Méditerranée, est sorti de sa réserve, lundi 21 août, en jugeant que la situation était devenue « intolérable ». Le tour-opérateur a dressé une liste d'une vingtaine de vols qui ont, depuis la mi-juillet, subi d'importants retards. M. Bourguignon, dans une lettre envoyée à SAirGroup, a fait savoir qu'il examinait « les suites juridiques à donner face à l'aggravation des retards aériens ».

Plus grave encore pour AOM : la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a adressé des remontrances écrites à la compagnie aérienne concernant sa flotte de DC-10. Les onze appareils concernés, dont le plus ancien date de 1975, représentent environ la moitié de la flotte de la compagnie aérienne. Dans une lettre datée du 11 août, révélée lundi par l'AFP, la DGAC souligne que sur certains

DC-10 les températures de sortie des gaz des moteurs sont trop élevées. « Les diverses analyses conduites mettent en lumière des dysfonctionnements importants au sein de votre société en ce qui concerne la sécurité de l'exploitation », souligne la DGAC. « Ces événements sont de nature à mettre en cause le contenu, voire le maintien de votre certificat de transporteur aérien », souligne l'autorité

de contrôle du transport aérien. A la suite de cette admonestation, une réunion technique entre les responsables de la DGAC et ceux d'AOM s'est tenue jeudi 17 août.

A l'issue de cette entrevue, la navigabilité des appareils de la compagnie n'a pas été remise en cause, mais AOM « s'est engagée à mettre en place une procédure de vérification plus fréquente des moteurs ». Selon le directeur technique de la compagnie, Pascal Meynard, AOM a mis en place des mesures « curatives ». Les équipages devront désormais reporter sur le livre de bord de l'appareil tout incident éventuel, ce qui n'aurait pas toujours été fait jusqu'à présent.

PLUSIEURS PRÉAVIS DE GRÈVE

« Nous avons une flotte de long-courriers vieillissante », a reconnu le directeur technique, mais il a rappelé que deux Airbus A 330 viendront enrichir la flotte de la compagnie d'ici à la fin de l'année. Récemment, la direction d'AOM avait reconnu « une accumulation de problèmes techniques », conduisant

sant notamment à « revoir la politique de réserves des pièces de rechange pour les avions ».

Les difficultés d'AOM ne s'arrêtent pas là. Parallèlement à ces problèmes techniques s'ajoutent, dès le dimanche 27 août, des tensions sociales. L'intersyndicale de la compagnie aérienne a appelé à une grève de 24 heures pour protester contre les conditions de la fusion avec Air Liberté et Air Littoral, menée par SAirGroup, maison mère de Swissair. Deux nouvelles journées de grève sont encore prévues les 1^{er} et 22 septembre. Les syndicats redoutent la politique de filialisation des activités techniques ou commerciales que pourrait mettre en œuvre le groupe suisse. Ce dernier a par ailleurs annoncé mardi 22 août une baisse de 33 % de son résultat d'exploitation au premier semestre, à 143 millions de francs suisses (91,7 millions d'euros). SAirGroup attribue cette chute principalement à la hausse du prix des carburants.

Stéphane Lauer

Fusion dans le parapétrolier américain

LE GROUPE de forage américain Transocean Sedco Forex Inc. a annoncé, lundi 21 août, l'acquisition de son concurrent R&B Falcon Corp., pour 8,8 milliards de dollars (63,4 milliards de francs), y compris la reprise de dettes. Avec une capitalisation boursière de 17,7 milliards de dollars, le nouvel ensemble formera la première entreprise mondiale de forage offshore et la troisième compagnie mondiale de services pour l'industrie pétrolière, derrière le groupe franco-américain Schlumberger et l'américain Halliburton.

La transaction devrait être conclue au 1^{er} trimestre 2001, après accord des actionnaires et des autorités de la concurrence. La nouvelle société gardera le nom de Transocean Sedco Forex Inc. Basée à Houston (Texas), elle compta environ 15 000 employés dans le monde.

Avec la télévision sur Internet, la presse régionale s'ouvre au multimédia

Cinq quotidiens régionaux ont lancé officiellement le réseau de TVWeb Régions en association avec l'opérateur spécialisé CanalWeb. La PQR souhaite ainsi se roder à l'audiovisuel de proximité tout en anticipant la concurrence sur le Net des grands groupes de communication

HOURTIN (Gironde)
de notre envoyé spécial

À son tour, la presse quotidienne régionale (PQR) investit le territoire des nouveaux médias. Il y un an, lors de la précédente université de la communication, le débat portait essentiellement sur les enjeux de la diversification dans les chaînes de télévision hertzienne pour lesquelles plusieurs groupes de presse se sont déclarés candidats. Dans le même temps, la PQR a senti poindre le danger des nouvelles sociétés de l'Internet, avides de leur disputer le terrain de l'information de proximité et surtout des recettes commerciales de la publicité et des petites annonces. En un an, trois réseaux de guides de ville (cityguides) sur la Toile à vocation nationale (Viapolis de Sud-Ouest, Vivalaville du Télégramme de Brest et Maville d'Ouest-France) ont vu le jour et tentent de

se structurer face à l'offensive annoncée des grands groupes de communication.

Un nouveau virage a été pris, lundi 21 août à Hourtin, avec le lancement officiel de TVWeb Régions, un réseau de télévision de proximité sur Internet. Cette initiative associe en l'état cinq quotidiens régionaux (*La Dépêche, La Nouvelle République du Centre-Ouest [NRCO], Le Parisien Sud-Ouest et Le Télégramme*) à Canal Web, opérateur spécialisé dirigé par Jacques Rosselin, qui diffuse déjà une centaine de chaînes thématiques sur la Toile.

Cette structure au capital de 400 000 euros (22,6 millions de francs), détenue à 80 % par les titres et dirigée par David Bobot, vice-président de la NRCO, est avant tout une plate-forme technique permettant de « mutualiser » les coûts d'investissements, au de-

meurant sans commune mesure avec la télévision classique. Elle devrait également servir de banque de production, d'échanges et d'archives d'images avec en perspective la création d'une régie publique.

UNE CHAÎNE PAR DÉPARTEMENT

Parallèlement, chaque groupe devrait créer, à son rythme et selon des modèles différents, sa propre télévision sur le Web dont il assurera le fonctionnement et le financement, évalué entre 2 et 3 millions de francs par an. Pour le rendez-vous d'Hourtin, *Sud-Ouest* a ainsi donné le coup d'envoi de TV Web 33 qui, avec une équipe de cinq salariés, diffusera, à la fin du mois de septembre, un journal quotidien local de deux minutes sur Bordeaux, un entretien d'une personnalité, ainsi que la météo et l'état de la circulation. Cette expé-

rience devrait être suivie par l'ouverture, dès 2001, d'une chaîne par département dans la zone du quotidien. Pour le groupe, ce projet sert de préfiguration à la future télévision hertzienne TV7, lancée au printemps prochain. « Si notre base reste la presse écrite, la vocation de Sud-Ouest est de devenir un groupe d'information locale multimédia, assure Olivier Faguer, administrateur général d'un groupe désor- mais présent sur tous les terrains.

Au *Parisien*, la philosophie n'est guère différente. « Notre métier n'est plus seulement le papier, mais le contenu de l'information sur des médias différents pour tous les types de publics, à tous les moments de la journée », précise Fabrice Nora, responsable du développement du groupe Amaury (*Le Parisien-L'Equipe*). Selon lui, cette chaîne, qui devrait entrer en service à la fin de l'année, est aussi une manière

de « se roder dans une expérience de télévision ».

Avec des projets moins ambitieux en apparence, les dirigeants de *La Dépêche* et de *La Nouvelle République du Centre-Ouest* ne cachent pas leur volonté d'attirer, par ce biais, de nouveaux publics et notamment les jeunes qui se détournent des quotidiens. *La Dépêche* a ainsi débuté avec une chaîne occitane, puis en retransmettant des images du festival de jazz de Marciac.

Au *Télégramme de Brest*, dont les programmes sont diffusés depuis le printemps, la télévision sur Internet accélère le processus d'intégration dans les nouveaux médias. A partir d'un studio expérimental à Lorient, des journalistes « traditionnels » s'initient aux nouvelles technologies dans une salle de presse multimédia, à l'exemple de certains quotidiens américains. Le

groupe produit par ailleurs des émissions spécialisées sur la musique celtique et la mer diffusées par CanalWeb.

Jacques Rosselin, PDG de cette entreprise la plus en pointe dans ce secteur, a, de son côté, rapidement saisi l'intérêt de cette association avec la presse locale. « La France est un pays sous-développé dans le domaine des télévisions de proximité, un marché énorme, lucratif et extrêmement prometteur », n'hésite-t-il pas à prédire. L'avantage de la télévision sur Internet est sans doute d'offrir des programmes – gratuitements – à la carte, consultables à tout moment. Il suffit d'attendre que la technologie de diffusion des images sur la Toile, encore balbutiante, s'améliore grâce aux nouvelles installations de l'Internet à haut débit.

Michel Delberge

Une télé du Pays basque sur la Toile

BAYONNE
de notre correspondant

Saisissant l'occasion des traditionnelles fêtes de Bayonne, une télévision sur Internet, baptisée TVPI.fr, a été lancée le 1^{er} août à partir du Pays basque, prenant ainsi les devants sur plusieurs projets similaires qui sont en préparation en Aquitaine, notamment par le groupe Sud-Ouest (*lire ci-dessus*). A Bayonne, TVPI.fr Pays basque se présente comme la première télévision locale privée par Internet en France. « Mon projet, détaille son initiateur Michel Lamarque, est de créer un média sur la thématique de proximité. » Se définissant comme « un entrepreneur indépendant », ce Parisien, de retour au pays, table sur les 12 000 foyers internautes de la côte basque, sans oublier les 1 000 logements déjà câblés qui bénéficient du haut débit.

Avec un budget prévisionnel de 3 millions de francs, alimenté par des pages de publicité, cette télévision commerciale met en avant la liberté de lecture qu'elle va

offrir. L'internaute pourra sélectionner une entrée soit en fonction des dates, soit selon une thématique présentant des images sur le surf, les taureaux, la culture basque, le rugby ou la musique. « Bien entendu, insiste Michel Lamarque, notre média sera particulièrement à même de toucher tous ceux qui, à travers le monde, s'intéressent au Pays basque, que ce soit à Paris ou en Amérique, parmi la diaspora basque. »

TVPI.fr a constitué une équipe de dix personnes, dont trois journalistes. 20 % des programmes seront diffusés en langue basque mais aussi en gascon. « Avec le Net s'annonce le printemps des télévisions locales », augure Michel Lamarque. Dès mai 1999, il avait déposé auprès du CSA un dossier pour une télévision locale hertzienne couvrant la région de Bayonne, une zone où le décrassage local de France 3 a déjà le plus fort taux d'audience de tout l'Hexagone.

Michel Garicoix

Catherine Tasca s'intéresse à la société de l'information

CATHERINE TASCA, ministre de la culture et de la communication, a profité de son discours d'ouverture, lundi 21 août à l'université d'Hourtin, pour revendiquer un droit de regard sur les décisions qui seront prises concernant Internet. « Mon ministère prendra une part essentielle à l'élaboration du projet de loi sur la société de l'information », a-t-elle affirmé, ajoutant : « Les contenus véhiculés sur Internet ont le plus souvent une dimension culturelle. » Pas question de laisser le terrain libre au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Mme Tasca a par ailleurs déve-

loppe « les trois idées directrices » qui, selon elle, peuvent guider le rôle de l'Etat face à cette nouvelle technologie. La première consiste à créer « un espace culturel numérique dense » pour lequel l'Etat devra favoriser « la numérisation de grands gisements des données culturelles ainsi que la migration réussie des médias existant vers l'ensemble des nouveaux supports ». Dans cette perspective, le rôle de l'audiovisuel public et de son nécessaire financement par la redérence, et celui de la télévision numérique hertzienne.

La deuxième orientation consiste à ce que ces nouvelles

technologies « ne doivent pas être la source de nouvelles exclusions, d'inégalités accrues mais, au contraire, visent à les réduire ». Mme Tasca a annoncé que 3 milliards de francs seront consacrés à cet objectif et que d'ici à 2003 sept mille lieux publics permettant l'accès à Internet seront ouverts. Enfin, la ministre a évoqué les questions juridiques : « Il nous faut des lois et des modes de régulation bien adaptés, sans lesquels il n'y a pas de liberté. » La ministre a marqué son intention de « veiller » aux modalités d'application du droit de la propriété intellectuelle et artistique sur ces nouveaux supports.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

FRANCE : l'excédent du commerce extérieur a atteint 7,630 milliards de francs en juin (en données corrigées des variations saisonnières), contre 11,821 milliards en mai, selon les statistiques publiées mardi 22 août par les douanes françaises (*lire page 24*).

ITALIE : la hausse des prix à la consommation est demeurée inchangée en août par rapport au mois de juillet et a augmenté de 2,5 % sur 12 mois, selon les calculs des agences de presse Ansa et Radiocor.

PORTRUGAL : l'indice de la production industrielle a enregistré en juin un recul de 2,1 % par rapport au même mois de 1999.

FINLANDE : le taux de chômage s'est élevé en juillet à 7,8 %, contre 8,6 % un an auparavant, a indiqué mardi l'Office national des statistiques. Le nombre de chômeurs est tombé à 210 000, pour une population d'environ 5 millions d'habitants.

RUSSIE : le produit intérieur brut (PIB) russe a augmenté de 7,5 % sur les six premiers mois de l'année 2000, à 2 946,4 milliards de roubles (106,7 milliards de dollars), selon les estimations du Comité d'Etat aux statistiques.

IRAN : Téhéran a estimé lundi que les réserves de pétrole dans la partie iranienne de la mer Caspienne étaient comprises entre 2,5 et 3 milliards de barils. L'Iran affirme être prêt à un partage équitable des ressources naturelles de la mer Caspienne et demande aux autres pays riverains (Russie, Azerbaïdjan, Turkménistan et Kazakhstan) de se mettre d'accord sur un régime juridique commun.

AFFAIRES

DASSAULT : le ministère grec de la défense a annoncé, lundi 21 août, avoir signé les contrats d'achats de 15 Mirage 2000-5, de 200 missiles MICA et 56 missiles Scalp avec les entreprises

françaises Dassault Aviation, Thomson-CSF Detexis, Sncema Moteurs et Matra BAE Dynamics, pour un montant global de 1,627 milliard d'euros.

● MOTOROLA : le groupe américain a obtenu

l'autorisation d'investir 19 milliards de dollars dans une usine de fabrication de puces à Tianjin, a indiqué lundi l'agence Bloomberg. Motorola devient ainsi le plus gros investisseur du secteur électronique en Chine.

● INTERMARCHÉ : la chaîne de distribution allemande Spar, filiale du groupe français, a

retiré de ses rayons 250 articles de marque, dont des produits de Coca-Cola, Kellogg et Cadbury, pour obtenir de ces grands groupes une réduction supplémentaire de 3,5 %, a indiqué lundi un porte-parole du groupe.

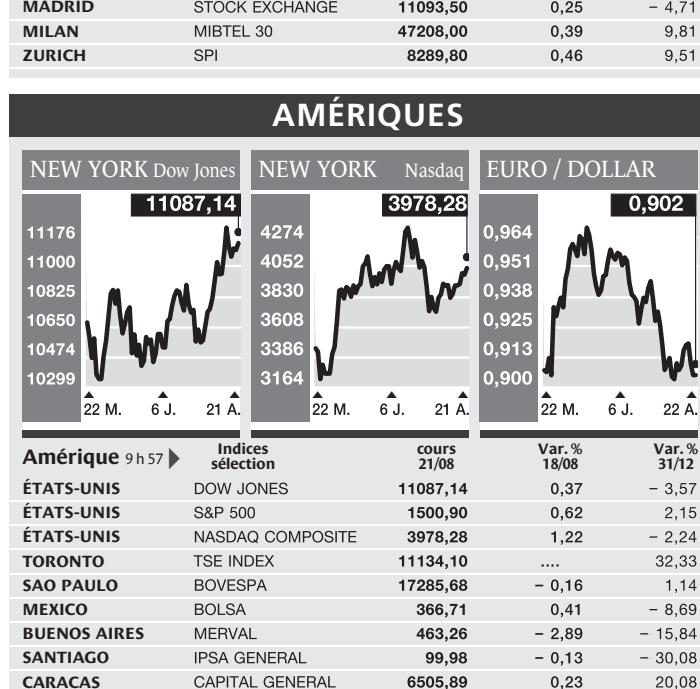
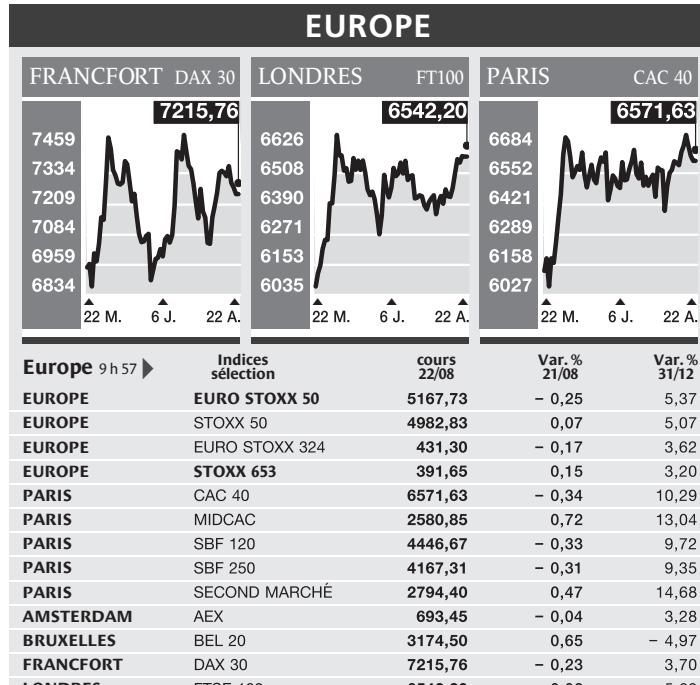
● RÉMY COINTREAU : le deuxième groupe français de vins et spiritueux a annoncé mardi qu'il se porte acquéreur de la société néerlandaise Bols, connue pour son Blue Curaçao, pour 510 millions d'euros.

● FORD : le constructeur automobile américain fermera trois de ses usines aux Etats-Unis pendant deux semaines, dans le cadre du rappel de pneus

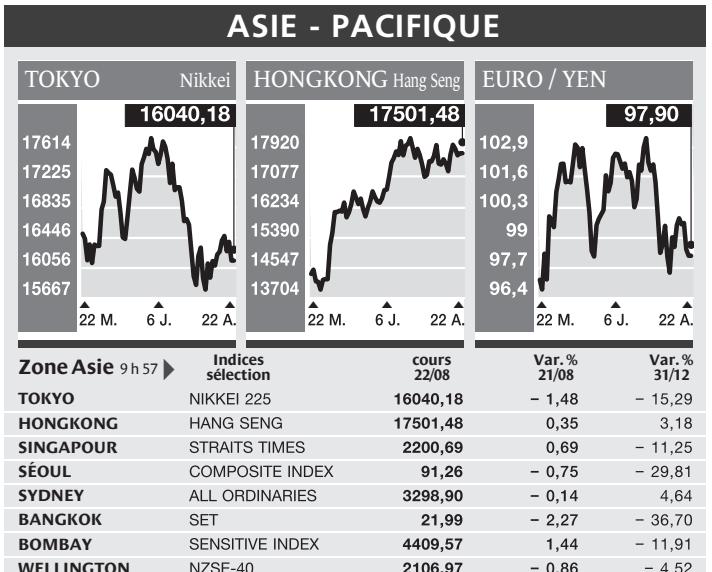
Firestone (groupe Bridgestone), qui équipent ses 4 x 4 de loisir Explorer (*Le Monde* du 11 août). Ces fermetures, annoncées lundi, auront « très certainement (...) un impact sur les résultats » financiers du groupe, a indiqué Ford.

● SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque française a soldé en juillet sa participation dans le fonds spéculatif Long Term Capital Management (LTCM),

indique *La Tribune* dans son édition de mardi. Ce fonds, en très grande difficulté à l'automne 1998, avait été renfloué grâce à quatorze établissements financiers internationaux, la contribution de la Société générale s'élevant à 125 millions de dollars.



22/08 9h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours F.R.S.
DOLLAR	0,92166	0,90200	0,13752	1,49010	0,57767
YEN.....	108,50000	97,90000	14,92500	161,69000	62,67500
EURO.....	1,10865	1,02145	0,15245	1,65245	0,64050
FRANC.....	7,27145	6,70395	6,55957	10,83970	4,20170
LIVRE.....	0,67110	0,61845	0,60520	0,09230	0,38765
FRANC SUISSE.....	1,73110	1,59555	1,56205	0,23810	2,57985



Taux d'intérêt (%)	Matiif
Euro contre Franc	1,5245
Deutschmark	3,35385
Lire italienne	8,4120
Peseta espagnole	35,4630
Escudo portugais	1,37603
Punt irlandais	8,32894
Florin néerlandais	2,97660
Franc belge	1,62607
Markka finlandais	1,10324
Zloty polonais	3,9075

Cours de change croisés	CHANGES-TAUX

<tbl_r cells="2" ix="4" maxcspan="1" maxrspan="1"

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action KPN a enregistré une chute de 8,06 %, à 31,25 euros lundi 21 août. Les investisseurs se demandent comment l'opérateur néerlandais pourra payer la licence allemande qu'il a obtenue, après le brusque retrait la semaine dernière de son partenaire, Hutchinson Whampoa. Après l'abandon de ce dernier, KPN devra s'acquitter de 77,5 % du prix de 8,4 milliards d'euros auquel a été adjugée cette licence. Dans ce même compartiment, Deutsche Telekom a abandonné 5,54 %, à 43,64 euros. Les boursiers craignent que l'abaissement des notations de crédit et le coût de plus en plus élevé des licences de mobile ne compromettent la pro-

gression des résultats des entreprises du secteur. L'agence de notation Standard & Poor's a fait savoir lundi qu'après l'acquisition de l'américain VoiceStream projetée par Deutsche Telekom et l'achat de licences de mobile, la note à long terme de l'opérateur allemand pourrait être abaissée.

● Les valeurs de la distribution ont nettement progressé lundi à la faveur d'une rumeur circulant sur le marché voulant que le géant américain Wal-Mart Stores envisage une offre de 9 milliards de dollars sur le britannique Boots. L'action de cette société britannique de distribution pharmaceutique a terminé sur une hausse de 3,2 %, à 516 pence.

22/08 10h 20 ▶ Code Cours % Var. pays en euros 21/08

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	26,87	
BASF AG	BE*	42,75	+ 2,15	
BMW	DE*	36,10	- 0,82	
CONTINENTAL AG	DE*	19,85	- 0,50	
DAIMLERCHRYSLER	DE*	60,60	+ 1	
FIAT	IT*	27,68	+ 0,47	
FIAT PRIV.	IT*	17	- 0,35	
MICHELIN/RM	FR*	34,60	+ 0,38	
PEUGEOT	FR*	215,80	+ 0,23	
PIRELLI	IT*	2,89	- 0,34	
DR INC PORSCHE	DE*	3660	+ 1,39	
RENAULT	FR*	48,91	- 0,22	
VALEO/RM	FR*	56,50	+ 1,80	
VOLKSWAGEN	DE*	49,85	+ 0,91	
► DJ E STOXX AUTO P		236,18	+ 0,41	

BANQUES

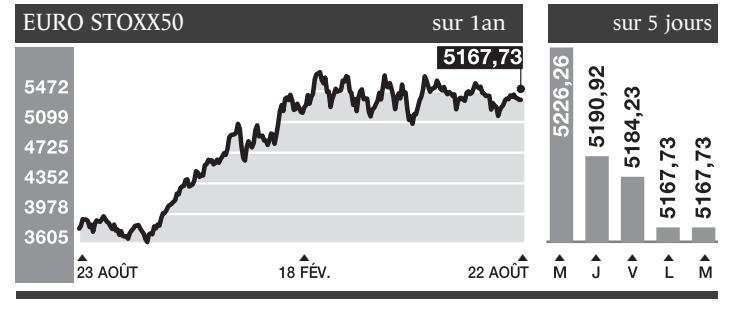
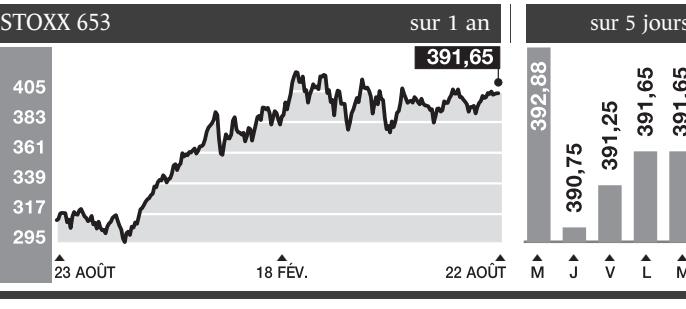
ABBEY NATIONAL	GB	13,40	- 0,37	
ABN AMRO HOLDIN	NL*	28,47	+ 0,11	
ALL & LEICS	GB	9,07	- 0,18	
ALLIED IRISH BA	GB	15,45	- 0,11	
ALPHA BANK	GR	36,19	- 0,73	
B PINTO MAYOR R	PT*	24,60	
BANK AUSTRIA AG	AT*	60,60	+ 0,20	
BANK OF IRELAND	GB	11,16	+ 0,30	
BANK OF PIRAEUS	GR	16,86	- 7,48	
BK OF SCOTLAND	GB	9,40	+ 0,18	
BANKINTER R	ES*	48,01	- 0,60	
BARCLAYS PLC	GB	29,15	+ 0,28	
BAYRHYPOT-UVER	DE*	67,40	+ 0,90	
BCA AG.MANTOVAN	IT*	9,03	- 0,55	
BCA FIDEURAM	IT*	16,79	+ 0,54	
BCA INTESA	IT*	5,01	+ 0,20	
BCA LOMBARD	IT*	9,97	+ 0,71	
MONTE PASCHI SI	IT*	4,57	- 0,44	
BCA PBERG-CV	IT*	19,69	+ 0,41	
BCA PMILANO	IT*	7,85	- 0,63	
B.P.VERONA E S.	IT*	12,84	+ 0,16	
BCA ROMA	IT*	1,35	+ 0,75	
BVBA R	ES*	17,13	- 0,46	
ESPIRITO SANTO	PT*	18,73	
BCO POPULAR ESP	ES*	34,05	- 0,21	
BCO PORT ATLANT	PT*	4,20	
BCP R	PT*	5,86	
BIPOP CARIRE	IT*	101,50	
BNL	IT*	4,14	
BNP PARIBAS /RM	FR*	109	+ 0,18	
BSCH R	ES*	12,30	- 0,57	
CHRISTIANIA BK	NO	6,13	
COMIT	IT*	5,72	- 0,17	
COMM.BANK OF GR	GR	47,44	- 1,96	
COMMERZBANK	DE*	37,90	+ 0,26	
CREDIT LYONNAIS	FR*	47,40	+ 0,30	
DEN DANKE BK	DK	142,01	- 2,40	
DNB HOLDING-A-	NO	5,22	
DEUTSCHE BANK N	DE*	96	- 0,41	
DEXIA	BE*	160,40	
DRESDNER BANK N	DE*	53,90	
EFG EUROBANK	GR	26,08	- 1,57	
ERGO BANK	GR	18,67	- 1,25	
ERSTE BANK	AT*	50,75	- 0,10	
FORENINGSSB A	SE	16,88	- 0,70	
HALIFAX GROUP	GB	9,12	- 0,72	
HSBC HLDC	GB	16,15	+ 0,93	
IKB	DE*	16,75	+ 0,30	
KBC BANCASSURAN	BE*	52,15	- 0,24	
LLOYDTS TSB	GB	10,06	+ 1,84	
NAT BANK GREECE	GR	40,37	- 1,30	
NATEKIS BO POP.	FR*	83,85	+ 0,36	
NORDIC BALTI C H	SE	7,96	- 0,74	
ROLO BANCA 1473	IT*	20,41	+ 0,34	
ROYAL BK SCOTL	GB	22,03	+ 0,15	
SAN PAOLO IMI	IT*	19,11	+ 0,63	
S-E-BANKEN -A-	SE	13,08	+ 1,38	
STANDARD CHARTE	GB	16,20	- 1,51	
STE GENERAL-A/-	FR*	66,35	+ 0,68	
SV HANDBK -A-	SE	17,24	+ 0,69	
SWEDISH MATCH	SE	3,52	- 0,34	
UBS N	CH	165,09	- 2,28	
UNICREDIT ITAL	IT*	5,59	- 0,71	
UNIDANMARK -A-	DK	85,82	
XIOSBANK	GR	20,15	
► DJ E STOXX BANK P		358,59	+ 0,04	

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES*	9,57	+ 0,95	
ACERINOX R	ES*	34,39	+ 0,85	
ALUMINUM GREEC	GR	40,93	
ANGLO AMERICAN	GB	61,97	+ 0,37	
ASSIDOMAEN AB	SE	16,64	- 1,75	
BEKAERT	BE*	51,85	- 0,29	
BILLITON	GB	4,74	+ 3,61	
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	37,10	+ 0,27	
BUNZL PLC	GB	6,13	- 0,27	
CORUS GROUP	GB	1,22	+ 1,37	
ELVAL	GR	4,33	- 0,49	
ISPAT INTERNATI	NL*	7,30	+ 0,69	
JOHNSON MATTHEY	GB	16,53	- 3,38	
NATEKIS BO POP.	FR*	49,75	+ 0,18	
MAYR-MELNHOF KA	AT*	24	+ 0,25	
METSAE-SERLA -B	FI*	8,45	- 1,63	
HOLMEN -B-	SE	25,32	
OUTOKUMPUI	FI*	11	
PECHINEY-A-	FR*	49,45	+ 0,92	
RAUTARUUKKI K	FI*	4,62	
RIO TINTO	GB	19,50	+ 1,46	
SIDENOR	GR	4,86	
SILVER & BARYTE	GR	29,93	
SMURFIT JEFFERS	GB	2,23	
STORA ENSO -A	FI*	10,30	+ 1,98	
STORA ENSO -R	FI*	10,11	+ 0,40	
SVENSKA CELULLO	SE	23,42	- 0,51	
THYSSENKRUPP	DE*	16,80	+ 0,60	
UNION MINIERE	BE*	40,99	+ 0,10	
UPM-KYMME COR	FI*	29,70	- 0,67	
USINOR	FR*	12,23	+ 0,66	
VIHALCO	GR	20,23	- 1,29	
VOEST-ALPINE ST	AT*	31,42	- 0,16	
► DJ E STOXX BASI P		166,28	+ 0,14	

CHIMIE

AIR LIQUIDE/RM	FR*	142,70	+ 0,56	
AKZO NOBEL NV	NL*	47,99	+ 0,08	
BASF AG	DE*	42,75	+ 2,15	



ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	5,52	+ 0,30	
ADIDAS SALOMON	DE*	54,80	
AGFA-GEVAERT	BE*	27,20	- 1,81	
AIR FRANCE	FR*	20,55	- 1,44	
AIR TOURS PLC	GB	4,86	

SCIENCES En 1995, une équipe dirigée par Walter Oelert a réussi à produire de façon épiphémère au CERN de Genève neuf antiatomes d'hydrogène. ● L'OUVERTURE DE CETTE

PORTE sur les antimondes a considérablement accéléré les recherches sur l'antimatière, tant en Europe qu'aux Etats-Unis ou au Japon. ● LES EURO-PÉENS viennent de se doter d'une

nouvelle usine à antimatière. Ils espèrent ainsi mieux la caractériser et trouver des éléments leur permettant de dire pourquoi la nature, qui avait le choix au moment du Big Bang, a

opté pour un monde de matière. ● CERTAINS IMAGINENT d'utiliser la puissance destructrice produite par l'annihilation de la matière et de l'antimatière pour créer des super-

bombes. Mais cela reste encore du domaine de la science-fiction. D'autres, comme la NASA, évoquent la possibilité de développer un nouveau mode de propulsion des fusées.

Les physiciens du CERN se dotent d'une nouvelle usine d'antimatière

Après avoir créé artificiellement, il y a cinq ans, neuf antiatomes d'hydrogène, les chercheurs veulent banaliser ces expériences. Leur but : déterminer si monde et antimonde sont différents, et comprendre ainsi pourquoi, au moment du Big Bang, la nature a fait le choix de la matière

LES LOIS sont faites pour être transgressées. Par petites touches. Pour mieux faire évoluer les choses. Dans ce domaine, la nature n'a pas attendu que l'humanité, toujours prête à légiférer, lui montre la voie. Dès la naissance du monde, et ce pour notre plus grand profit, elle s'est empressée de contourner les règlements stricts qu'elle avait pourtant édictés il y a dix à quinze milliards d'années au nom d'une certaine symétrie.

Lors du Big Bang qui est à l'origine de notre univers, une formidable boule d'énergie accouche d'une soupe de particules élémentaires à l'origine de toutes la matière qui nous constitue et nous entoure. Mais, en vertu de cette symétrie, chacune de ces particules naît accompagnée de son antiparticule. Une jumelle de même masse, mais de charge électrique opposée, qui est un peu l'équivalent de l'image d'un objet dans un miroir à ceci près que ces antiparticules n'ont rien de virtuel.

C'est alors que « le monde, comme l'ont joliment écrit *Les Défis du CEA* (mai 2000), [est né] en même temps que son reflet ». Mais, une fraction de seconde plus tard au regard de l'âge de l'Univers, toutes les antiparticules disparaissent « sans pratiquement laisser de traces ». Pourquoi est-il alors resté suffisamment de matière pour former l'Univers que nous connaissons ? C'est l'une des plus grandes et l'une des plus vieilles énigmes de l'Univers.

Pour la résoudre, les physiciens

reproduisent en laboratoire de minuscules éléments de cette antimatière décrite dans les années 30 par le Britannique Paul Dirac, hypothèse évoquée trente ans plus tôt, mais sans preuve mathématique, par Walther Nernst et Arthur Schuster. A cette fin, ils ont construit à partir des années 60 de puissants accélérateurs de particules – un domaine où les Européens du CERN de Genève (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) excellent face à leurs collègues et concurrents américains du Fermilab, près de Chicago – et se sont mis bientôt à produire des faisceaux de particules, mais aussi de ces antiparticules dont l'annihilation est pourtant instantanée dès lors qu'elles rencontrent... de la matière.

UN PAS DE PROMENADE

Dernière en date de ces machines, la nouvelle usine à antimatière, baptisée AD (Antiproton Decelerator), que le CERN vient de mettre tout récemment en service. Une machine, unique au monde, qui est l'antithèse des grands collisionneurs mis en œuvre par cet organisme. Car, là où la taille de ces machines se mesure en kilomètres, celle de l'AD ne dépasse pas les deux cents mètres. Là où l'on accélère les particules à des énergies colossales et où on déclenche des collisions effroyables, l'AD se contente de calmer le jeu et de jouer les maîtres d'école.

Les antiprotons de haute énergie qu'il reçoit, il les groupe en pa-

D.R.



Au CERN, dans ces anneaux de plusieurs kilomètres, sont produites par collision particules et antiparticules.

ques très serrés et ralentit leur vitesse jusqu'à ce que, s'amusent les chercheurs, elle corresponde à « un pas de promenade » : un dixième de la vitesse de la lumière, soit quand même 30 000 kilomètres par seconde. C'est parfaitement suffisant pour faire « participer » ces antiparticules à des expériences très sophistiquées où elles sont piégées soit par des champs magnétiques, soit, moyennant certaines conditions, par des atomes ordinaires. Résultat : leur vitesse est encore abaissée, pour atteindre quelques centaines de mètres par seconde. Naguère turbulents, les antiprotons se trouvent alors pratiquement immobilisés et prêts à être observés.

Deux des expériences retenues,

Athena et Atrap, visent à ajouter des antiélectrons aux antiprotons ainsi piégés dans le but de produire en masse des atomes d'antihydrogène analogues aux neuf créés en 1995 de façon très épiphémère – quarante milliardièmes de seconde – au CERN (*Le Monde* du 6 janvier 1995) par l'équipe germano-italienne de Walter Oelert sur une installation aujourd'hui fermée (Lear). Une troisième expérience, Acusa, devrait capturer les antiprotons « dans une cage fort opportunité fournie par la nature, l'atome d'hélium ». Objectif de toutes ces recherches, comparer en détail matière et antimatière, voir en quoi elles diffèrent et tenter de comprendre pourquoi la nature a préféré la première à la seconde.

« Si matière et antimatière sont semblables », interroge Guy Wormser du Laboratoire de l'accélérateur linéaire d'Orsay, si le principe d'une symétrie originelle est avérée, « comment se fait-il que l'Univers ait pu faire si radicalement son choix » ? « Existe-t-il vraiment une symétrie parfaite entre matière et antimatière » ? Cette symétrie, les physiciens l'avaient découverte et lui avaient même donné un nom : « symétrie CP ». Une série de deux transformations qui consiste à mettre en scène l'image d'une particule dans un miroir (symétrie P) tout en changeant sa charge électrique (symétrie C) sans que les résultats de l'expérience en soient changés.

LA SYMÉTRIE VIOLE

Longtemps cette symétrie CP fut considérée comme un dogme incontestable. Jusqu'en 1964, date à laquelle une poignée de chercheurs firent la démonstration que, dans certains cas, elle « était violée ». Dans deux cas sur mille, des particules connues sous le nom de mésons K, ou kaons, et dans lesquels entre en jeu une des briques élémentaires de la matière – le quark étrange –, se désintègrent d'une façon interdite. Cette nouvelle fut un coup de tonnerre dans le petit monde bien ordonné de la physique des particules. La nature brûlait donc parfois ses propres idoles.

Il n'en fallut pas plus au physicien russe Andreï Sakarov pour s'emparer de cette entorse aux bonnes mœurs et comprendre

qu'il y avait dans cette violation une piste permettant d'expliquer qu'en partant d'un univers totalement symétrique entre matière et antimatière on pouvait parvenir ainsi à un univers ne contenant plus que de la matière. Notre Univers. Plusieurs expériences prometteuses auxquelles participent des équipes françaises (Saclay, Orsay, Paris VI et VII, Annecy et Polytechnique) sont actuellement en fonctionnement au CERN (NA 48), au SLAC de Stanford (Babar) et au KEK de Tsukuba (Belle) pour mettre à nu la vraie nature de cette symétrie CP, se réjouit Michel Spiro, de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3-CNRS) et du CEA. Cela devrait donner ainsi du grain à moudre aux cosmologistes qui travaillent sur la naissance de notre monde riche, et pour longtemps encore, de bien des mystères.

L'Antiproton Decelerator pourrait aussi aider à en déchiffrer quelques-uns. Il offrira en effet une fenêtre d'observation sans égale pour essayer de déterminer si matière et antimatière ont une même masse. D'abord avec des protons et leurs antiparticules. Ensuite, avec des atomes d'hydrogène et leurs antiatomes. Dans le cas contraire, la voie serait alors ouverte aux spéculations les plus folles, en particulier à l'existence d'une forme d'antigravité chère aux auteurs de science-fiction.

Jean-François Augereau

De la superbombe à la propulsion de fusées

SUR LE PAPIER, le résultat de la confrontation entre matière et antimatière a en effet de quoi inquiéter. « Imaginons ainsi un instant, propose Gabriel Chardin, chercheur au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay, dans son livre *L'Antimatière* (collection « Doménos », Flammarion), que notre bonne vieille Terre se retrouve tout d'un coup constituée en quantités égales de matière et d'antimatière. »

« La matière, en rencontrant l'antimatière, s'annihilera presque instantanément dans un déchaînement d'énergie, aboutissant en une fraction de seconde à une température d'environ un milliard de degrés. » La gigantesque boule de feu qui résulterait de cette rencontre se dilaterait alors à la vitesse de la lumière. Elle atteindrait bientôt la planète Pluton, pourtant située aux confins du système solaire, à quelque 6 milliards de kilomètres de la Terre, et la brûlerait irrémédiablement, sa température étant encore à cette distance de 1 000 degrés...

Imaginez encore, à une échelle plus modeste, que quelqu'un dispose d'un gramme seulement d'an-

timatière. Ce serait suffisant pour raser totalement une ville comme Paris et sa banlieue. Il serait alors le maître du monde car un gramme d'antimatière représente, affirme Jean-Pierre Stroot, président du Groupe international pour la paix à Genève, « l'équivalent de 44 mégatonnes de TNT, c'est-à-dire 2 000 à

3 000 fois la puissance de la bombe qui a détruit Hiroshima en 1945 ». « Mais voilà !, se réjouissait-il aussitôt dans un commentaire publié en 1996 par le CERN (Laboratoire européen pour la physique des particules), l'antiproton n'existe pas à l'état naturel dans notre monde de matière, comme le proton

[élément essentiel du noyau des atomes] n'existerait pas dans un monde d'antimatière. L'un et l'autre sont stables chez eux (...), mais s'annihilent dès qu'ils se rencontrent. » Alors, ce n'est pas, enchaînait-il aussitôt, la production à la fin de 1995 de quelques atomes d'antihydrogène épiphémères produits à Genève dans les puissants accélérateurs du CERN qui rendront « obsolètes les pétards nucléaires à fission et à fusion » que sont les bombes atomiques et les bombes H. Ces superarmes, conclut-il, n'exciteront que « l'imagination de farfelus ».

Pas tout à fait. Dès 1983, révélait la revue *La Recherche* (novembre 1986), la Rand Corporation a étudié pour le compte de l'US Air Force le monde étrange de l'antimatière pour voir s'il était possible d'exploiter ce « grand dégagement d'énergie résultant de l'annihilation matière-antimatière ». Quatre domaines furent alors identifiés : la propulsion des fusées ; les générateurs d'énergie compacts ; les armes à énergie dirigée ; et les... « autres usages militaires secrets ». Ces re-

cherches sont-elles aujourd'hui abandonnées ? Ce domaine fait-il encore l'objet de la part des grands pays industrialisés de veilles technologiques ?

FISSION ET FUSION

Peut-être. Car depuis la découverte, en 1955, des premiers antiprotons à Berkeley (Californie) par Owen Chamberlain, Emilio Segré, Tom Ypsilantis et Clyde Wiegand (le premier antiélectron, le positron, a été « vu » en 1932 par Carl Anderson et Patrick Blackett), science et technique ont progressé à pas de géant. Produire des faisceaux de particules et d'antiparticules n'est plus une prouesse. Les collisionneurs du CERN et du Fermilab, près de Chicago, le font quotidiennement, et ce depuis de nombreuses années. Aux Etats-Unis, en Russie, au Japon et en Europe, d'autres centres de recherches explorent, toujours en laboratoire, l'antimatière pour en connaître les moindres mystères.

D'autres équipes commencent celles du Centre spatial Marshall de la NASA et de l'université de Pensyl-

vanie se sont audacieusement engagées dans la voie des applications et s'interrogent sur la manière dont on pourrait utiliser l'antimatière pour propulser des fusées. *Star Trek* et son vaisseau *Enterprise* ne sont pas loin. A une nuance près, cependant. Conscientes de ses limites, les équipes de la NASA n'envisagent pas de développer un moteur matière-antimatière analogue à celui qui propulse le bâtiment du capitaine Kirk, mais elles se proposent d'utiliser quelques microgrammes (millionième de gramme) d'antimatière pour stimuler des réactions plus « classiques » de fission (bombe A) et de fusion (bombe H) seules capables – ce que ne peut faire la chimie – d'éjecter des gaz à très grande vitesse.

Ce rêve serait, paraît-il, à portée de main. Faut-il les croire ? La production annuelle d'antimatière au CERN suffirait à peine aujourd'hui à allumer pendant trois secondes une modeste ampoule de 100 watts. Autant revenir à la machine à vapeur.

J.-F. A.

A la recherche d'hypothétiques antimondes

entre particules de matière qui engendrent dans les hautes couches de l'atmosphère des particules ténues d'antimonde, rien. Si ce n'est dans les accélérateurs des grands laboratoires. Prenez de l'antimatière et mettez-la en présence de matière et tout disparaîtra sous forme de rayonnement gamma dans un flash de lumière. « Il y a là une propriété, souligne Michel Spiro, qui nous permet de dire qu'il n'y a pas pour le moment d'antimatière en masse dans l'Univers. » S'il y en avait, « on devrait, explique-t-il, observer aux zones frontières où s'affronteraient ces deux mondes des bouffées phénoménales de rayonnement gamma dues à l'annihilation de la matière et de l'antimatière ». Aussi loin que porte le regard des télescopes, il n'y a rien de tel. C'est à peine si l'on en voit un peu – c'est d'ailleurs comme cela que les premières preuves de son existence, l'antiélectron, furent détectées en 1932 par Carl Anderson – dans les gerbes de rayons cosmiques qui frappent la Terre. Les antiprotons ne furent découverts que vingt-trois ans plus tard, à Berkeley, dans une machine spécialement construite pour cela.

Mais, hors de ces collisions

entre particules de matière qui engendrent dans les hautes couches de l'atmosphère des particules ténues d'antimonde, rien. Si ce n'est dans les accélérateurs des grands laboratoires. Prenez de l'antimatière et mettez-la en présence de matière et tout disparaîtra sous forme de rayonnement gamma dans un flash de lumière.

● **ANTIHÉLIUM ET ANTICARBONE** En 1997, le satellite d'observation astronomique de la NASA, le Compton Gamma Ray Observatory, a pourtant enregistré une intense bouffée de rayons gamma en provenance du centre de la Voie lactée. Mais son origine semble être moins due à l'existence d'une région d'antimatière originelle en cours d'annihilation qu'à la production, par des phénomènes encore à élucider (naissance d'étoiles, collision entre deux étoiles à neutrons, trou noir...), d'antimatière par de la matière ordinaire. Un peu comme pour les rayons cosmiques.

Dans ces conditions, les astrophysiciens doivent-ils renoncer à leur recherche d'un antimonde ? Certainement pas. D'ailleurs, le Prix Nobel américain Samuel Ting s'est lancé hardiment dans cette recherche. Son but : découvrir via une expérience baptisée AMS à laquelle participent nombreux de Français (Annecy, Grenoble) et qui a déjà volé à bord d'une navette, la signature, non plus d'antiélectrons ou d'antiprotons fruits de la collision de particules entre elles, mais celle d'atomes d'antihélium ou d'anticarbone qui ne pourraient avoir été produits que par des antiétoiles. L'expérience montée à bord de la navette n'ayant pas donné de résultat, une autre plus sensible doit être installée en 2004 dans la station spatiale internationale.

J.-F. A.

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

PALMA	@ 1290F	IBIZA	@ 1590F
TUNIS	@ 1990F	MALAGA	@ 990F
DJERBA	@ 2090F	REUNION	@ 3290F
MARRAKECH	@ 1290F	NEW YORK	@ 2390F
ATHENES	@ 1990F		

WEEK-ENDS
(vol + 2 nuits hôtel 2* + 2 petit-déjeuners)

ROME	à partir de 2130F
LONDRES	à partir de 1330F
MADRID	à partir de 2120F

WWW.anyway.com

0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
** 0,95F/min. *** 2,23F/min.

Anyway Lic 075960011, RCS Paris B39 1482452, Caution Bancaire Banque de Biscay de Beau. ARCP : Général Assurance et APS.

TABLES DE DEMAIN. 6

« La cuisine de palace, beaucoup de chic et de souplesse »

A trente-quatre ans, Bruno Oger règne sur les fourneaux du Majestic de Cannes. Comment il révolutionne une antique institution qui n'intéresse plus personne

D'ÉTRANGES qualités se condensent en Oger, le valet de pique, prince noir du tapis vert : le souci du graphisme, l'ambition discrète, le goût des combinaisons et la justesse d'analyse... A défaut de briller au casino de Cannes, ces qualités font l'orgueil d'un grand hôtel bâti tout près par Ruhl, empereur des jeux sur la Côte d'Azur dans les années 30. Cheveux ébouriffés au gel sur visage d'adolescent, Bruno Oger règne sur les cuisines de l'Hôtel Majestic.

A trente-quatre ans, ce Breton discret et faussement nonchalance a offert à ses employeurs une étoile Michelin et un 18 sur 20 – que les grincheux estiment généreux – au guide Gault-Millau. Une performance appréciée par les vieux fidèles de ce palace où l'on se repaît, il n'y a pas si longtemps, d'une cuisine très Majestic, façon écrevisses sauce Nantua, sauté de veau Marengo, flambages pour 14 Juillet et autres solennités, triple crème et doré sur tranche de la préhistoire d'avant la nouvelle cuisine...

Les temps, il faut croire, ont changé. A défaut d'être intronisé phare de la Croisette – le Carlton tient toujours la corde –, le Majestic ne rime plus avec *Titanic*. Sa terrasse sous les palmiers est jugée chic par les festivaliers, qui se découvrent, quelques étages plus haut, des émois de poète au spectacle de l'outremer méditerranéen virant au violet pendant l'apéritif du soir. Grâce au décorateur Jacques Garcia, pape du luxe néo-classique très apprécié des Beyrouthins, nul ne critique plus ces intérieurs de péplum, alternant l'étrusque Ci-

necittà et le pharaonique 1930. Comme Bernard Arnault, PDG de LVMH, l'a fait pour la mode, le groupe Lucien-Barrière – propriétaire du Majestic, du Normandy deauvillois, du Fouquet's et d'autres lieux de rêve – a rassemblé l'image de ses palaces en s'efforçant de mettre leur luxe à la portée de tous au moyen de tarifs étudiés. La création prochaine d'une brasserie Fouquet's en lieu et place de l'actuel restaurant – promis à déménager, en haussant ses ambitions et ses

Un style épuré à l'extrême, où le produit fait briller ses saveurs par des oppositions heureuses

tarifs – devrait mettre le Majestic en bras de chemise, abolissant les souvenirs gourmets de cette antique cuisine qui n'intéresse plus personne. Personne, sauf le jeune Bruno Oger. Membre d'une association de défenseurs touqués de la cuisine de palace, l'homme a des motifs solides pour réintégrer cet art d'autrefois dans le thésaurus culinaire. « C'est dans les palaces, sous l'impulsion de Carême, "chef de bouche" de Tallyrand, des cours de Russie, d'Autriche et d'Angleterre, qu'est née, au début du XIX^e siècle, la

GILLES COULON/TENDANCE FLOUE POUR « LE MONDE »

grande cuisine française. Elle continue d'intéresser les étrangers peu enclins à goûter ici des maquereaux ou des sardines, même cuisinés de façon créative. En revanche, ils nous réclament très souvent du homard à la presse et des crêpes Suzette et pensent, à juste titre, que la cuisine de palace induit un service parfait, une certaine intimité, beaucoup de chic et de souplesse. A la carte du room service j'ai donc inscrit certains de ses fleurons comme l'escalope viennoise ou le homard grillé. » Simple pied-de-nez d'un chef bien de son temps et peu enclin à respecter les interdits. En réalité, les quenelles de brochet sauce à la colle ne sont pas près d'alourdir à nouveau les tables du Majestic, et la langouste Bellevue peut se faire voir ailleurs... La cuisine de palace version Bruno Oger ressemble autant à celle de Carême qu'à une Jaguar à un char à bœufs.

Bruno Oger s'affirme « dans une logique de gastronomie pure » et prend son bien où bon lui semble. Dans le goût palace pour les produits chers (persilade de homard en gelée au bouillon de crustacés et caviar iranien) autant que sur les tables paysannes (grenouilles à la potagère et autres sot-l'y-laisse), la cuisine de ménage (sauce poulette), les recettes du cru (courgettes farcies au confit niçois) et les produits de sa Bretagne natale (crustacés, artichauts), sans oublier d'offrir aux Italiens, nombreux à goûter les ressources de cette ancienne province de la Péninsule, des préparations point trop dépayantes, comme la côte de veau (poêlée aux girolles) ou les macaronis (au fromage de chèvre). Les palaces ne sont plus ce

qu'ils étaient... A en croire Bruno Oger, sa présence ici même le prouve : dans leur désir de capter une pratique locale (les restaurants du Majestic puissent les deux tiers de leur clientèle dans le bassin cannois), « les palaces sont de plus en plus nombreux à recruter leurs chefs dans les restaurants gastronomiques ».

Avant d'investir le Majestic, en février 1995, notre valet de pique était chef de cuisine au restaurant Georges Blanc (à Vonnas), conservatoire de la cuisine bressane, poste prestigieux couronnant une carrière à marche forcée, qui le vit successivement au château de Loc Guénolé et à l'Hôtel Oriental de Bangkok, phare culinaire de l'Asie du Sud-Est.

Ces théâtres successifs ont engendré un style épuré à l'extrême, où le produit fait briller ses saveurs par des oppositions heureuses (foie gras au lard, turbot piqué à la poitrine, sautade de crabe au citron vert et croustillant à la farine de blé noir). Ce désir d'équilibre l'a

conduit à encanailler les plats grand genre (homard aux canelons), mais aussi (preuve que la cuisine de palace n'est pas toujours là où on l'attend) à souligner d'un blason coûteux les simples produits régionaux (truffes d'été pour le ragoût d'asperges à l'oeuf mollet).

Enfin, ses cuissous étonnent : Bruno Oger saisit si chichement ses langoustines à la provençale que leur chair, loin de l'habileté croquant, arbore une mollesse presque lactée qui n'aurait pu déplaire à Tanizaki, l'auteur de *L'Eloge de l'ombre*.

Loin de s'y être momifiés, les trente-quatre printemps de Bruno Oger s'épanouissent de toute évidence dans cette institution deux fois plus âgée, où il a carte blanche. Si quelque vieux milliardaire y dîne encore parfois en smoking, la clientèle du Majestic s'est considérablement rajeunie et aime être surprise.

L'âge de Bruno Oger, enfin, se révèle un atout jusqu'à dans les cuisines, où la tradition tolérait

autrefois les horions d'un chef surmené par des horaires de forçat. Ici comme ailleurs, la recrue, échaudée, se fait rare, et place les douceurs du temps libre au-dessus des promesses de gloire : « Même si je travaille, pour ma part, quatre-vingts heures par semaine, j'ai peu de différence d'âge avec mon personnel. Je les comprends, ils me comprennent. »

Eminence grise de ce soviet gastronomique, Bruno Oger renonce même au vedettariat du tour de table, pour se contenter d'accueillir lui-même les clients. Il fallait bien que les palaces changent, pour rester fidèles à l'idée qu'on s'en fait.

Jacques Brunel

FIN



Bruno Oger : « J'ai peu de différence d'âge avec mon personnel. Je les comprends, ils me comprennent. »

Rosaces de coquilles Saint-Jacques d'Erquy aux truffes et artichauts

INGRÉDIENTS pour 4 personnes. 1 décilitre de beurre blanc, 20 grosses noix de saint-jacques, 4 truffes de 50 grammes, 5 décilitres de jus de truffe, sel et poivre du moulin, cerfeuil et 50 grammes de beurre demi-sel.

Préparation. Eplucher délicatement les truffes en leur conservant une forme bien ronde. Hacher finement les parures (épluchures) et les réservier. Emincer très finement les truffes.

– Couper les noix de saint-jacques en trois lamelles régulières.

– Couper quatre carrés de papier aluminium de 15 centimètres sur 15. A l'aide d'un pinceau, les enduire de beurre demi-sel, puis y

disposer en rosace les lamelles de Saint-Jacques en intercalant les rondelles de truffe, saler et poivrer.

– Terminer la sauce aux truffes en ajoutant au beurre blanc les truffes hachées et le jus. Faire chauffer délicatement une poêle non adhérente avec un filet d'huile d'olive et déposer la rosace de saint-jacques quelques moments jusqu'à coloration. Puis la retourner sur une assiette. La faire glisser ensuite sur une autre assiette en retirant le papier aluminium.

Présentation. Garnir de chaque côté avec une quenelle de purée d'artichauts et verser un peu de sauce autour de la rosace. Décorer de cerfeuil et servir aussitôt.

disposer en rosace les lamelles de Saint-Jacques en intercalant les rondelles de truffe, saler et poivrer.

– Terminer la sauce aux truffes en ajoutant au beurre blanc les truffes hachées et le jus. Faire chauffer délicatement une poêle non adhérente avec un filet d'huile d'olive et déposer la rosace de saint-jacques quelques moments jusqu'à coloration. Puis la retourner sur une assiette. La faire glisser ensuite sur une autre assiette en retirant le papier aluminium.

Présentation. Garnir de chaque

côté avec une quenelle de purée d'artichauts et verser un peu de sauce autour de la rosace. Décorer de cerfeuil et servir aussitôt.

PARIS 6^e

LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistro parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince ☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 9^e

LES AGAPES
SPEC. du TERROIR et CATALANES FORMULE 105 F - MENU 130 F GRATIN DE PÉTONCLES - GAZPACHO CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07 43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim.

PARIS 13^e

LES DÉCORS

Vous avez dit "MELTING-POT" ? Dans ce sympathique restaurant de quartier (Menu 98/150 Frs), Carte env. 200/250 Frs, officie Christine SONNEFRAUD "20 ans de piano" dont douze en Suisse.

SA CUISINE : un "Melting-Pot" de cuisine de France et d'Europe.

SES PRODUITS "CLÉS" : Perches du Léman, Foie gras frais ou cuit, Morilles, Giroilles, Truffes, Viandes sélectionnées à Rungis et Desserts maison.

L'AMBiance : Le soir, dîner aux chandelles dans un cadre cosy. (Jusqu'à 22h30. SF Dim. et Lundi). 18, rue Vulpian - M° Glacière. Tél. : 01.45.87.37.00

PARIS 12^e

Le LYS D'OR Ouvert tout l'été Coupe d'Or de la gastronomie CHINOISE 2000
Menus plaisirs 189 F (vin compris)
Menu 129 F et Carte 150 F
2, rue de Chaligny ☎ 01.44.68.98.88 210, rue de Charenton ☎ 01.44.68.90.00

PARIS 14^e

MONIAJE GUILLAUME
Terrasses - Spécialités de Poissons et Bouillabaisse. Homards du Vivier. Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU CARTE : 185 F/245 F 88, rue de la Tombe-Issoire. Tél. 01.43.22.96.15

ENTRÉE DES FOURNISSEURS

Champignons et truffes

« Le Sud-Est, comme chacun l'ignore, est la première région française productrice de truffes. Cette maison nous livre deux fois par semaine des produits que nous calibrons avec elle. »

★ **Hugues-Dumas, Le Moulin, 83170 Rougiers, tél. : 04-94-37-32-32.**

Légumes

« Ce grossiste en légumes régionaux sait trouver les petits récoltants dont les chefs sont friands. »

★ **Etablissement Ballico, 1025, chemin de la Levade, 06550 La Roquette-sur-Siagne, tél. : 04-92-19-19-19.**

Chocolats

« Avant de conquérir le grand public, cette entreprise borndait ses talents à la fabrication du chocolat de qualité en couverture (tablettes), tel celui qui sert à nos pâtissiers. »

★ **Valrhona, 26600 Tain-l'Hermitage, tél. : 04-75-07-90-90.**

Volailles

« Parmi les producteurs de volailles de Bresse, Jean Verne est l'un des plus connus sous l'angle de la qualité. Je l'ai connu chez Georges Blanc et il me livre à Cannes. »

★ **Jean Verne, 01340 Montrevet-en-Bresse.**

« Spécialiste du foie gras et plus

généralement du canard et de l'oie. »

★ **Boutique des Landes, marché de Forville, 06400 Cannes, tél. : 04-93-38-03-65.**

Poissons

« Ce poissonnier passionné s'est spécialisé dans la petite pêche locale. »

★ **Poissonnerie Pilato, ZI A-4, allée des Miroitiers 06700 Saint-Laurent-du-Var, tél. : 04-93-19-31-31.**

Viandes

« Cet excellent boucher local nous laisse choisir ses plus beaux morceaux. »

★ **Boucherie agricole, marché de Forville, 06400 Cannes, tél. : 04-93-39-18-05.**

Fromages

« Depuis trois générations, ce Cannais affine ses fromages dans une cave superbe en centre-ville. »

★ **Fromagerie Ceneri, 22 rue Meynadier, 06400 Cannes, tél. : 04-93-39-63-68.**

Vins

« Modestement labellisé vin de pays des Bouches-du-Rhône, ce millésime recouvre l'un des grands blancs de la Provence. Vinifié pour un tiers en fûts de chêne neuf, ce pur chardonnay au nez subtil sent juste ce qu'il faut le bois et déploie longuement en bouche des arômes d'amande et de noisette. »

★ **Le Grand Blanc de Revelette 1998 : Domaine Fischer, 01340 Jouques.**

« Issu de cépages clairette et ugni blanc, cet élégant bandol de couleur jaune pâle déploie un nez frais et floral avant de révéler, en bouche, des arômes de fruits blancs. »

★ **Domaine de la Laidière 1999 (bandol blanc), Sainte-Anne d'Evenos BP 01, 83330 Evenos, tél. : 04-94-90-37-07.**

« Malgré son intensité, ce beau vin rubis sait être très subtil. Majoritairement issu de syrah, il exhale des senteurs de myrtille (vanillées par le séjour en fût), avant d'épanouir, en bouche, de longs arômes de fruits rouges. Un grand vin de longue garde. »

★ **Château Saint-Baillon, cuvée oppidum 1996, Flassans (côtes-de-provence rouge) : Domaine Goudard, 83340 Flassans-sur-Issole, tél. : 04-94-69-81-23.**

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

"GASTRONOMIE", renseignements publicité : ☎ 01.42.17.39.63

CINÉMA

Donatien marche sur les traces de Harry : une semaine après le début foudroyant de *Harry, un ami qui vous veut du bien*, un autre film français voudrait secouer la torpeur estivale finissante.

Malheureusement, le *Sade* de Benoît Jacquot reste étonnamment consensuel. Comme l'explique Philippe Sollers, c'estait se fixer un objectif hors d'atteinte que de vouloir porter le marquis à l'écran. Les deux autres événements de la semaine datent un peu :

Infidèlement vôtre, de Preston Sturges, de 1948, *Le Roi des roses*, de Werner Schroeter, de 1986, un chef-d'œuvre comique et un film singulier et maniériste, sur un air d'opéra. Une seule sortie hollywoodienne cette semaine : le médiocre *60 Secondes chrono*, de Dominic Sena, avec Nicholas Cage et Angelina Jolie (cette dernière s'est vu gratifier du slogan le plus dégradant inventé pour une vedette de cinéma, puisque sur les affiches sa photo est légendée : « *Airbags de série* »). Hollywood tiendra-t-il le rythme de production qui lui permet de saturer les marchés mondiaux ? En Californie du Sud, les scénaristes et les réalisateurs pourraient bientôt emboîter le pas aux acteurs et se mettre en grève.

Comment mettre Wagner au service du burlesque

INFIDÈLEMENT VÔTRE. Film américain de Preston Sturges (1948). Avec Rex Harrison, Linda Darnell, Rudy Vallee. (1 h 49)

Treize ans de réflexion, depuis la dernière sortie en salles d'*Infidèlement vôtre*, de Preston Sturges. Pour les plus jeunes, pour les inattentis de 1987, pour ceux et celles qui ne s'en lassent pas, voilà une nouvelle occasion de rencontrer Sir Alfred de Carter (Rex Harrison), chef d'orchestre britannique transformé en Othello burlesque par l'intervention d'un Iago calamiteux, son beau-frère américain (Rudy Vallee). Ce premier tiers du film suffirait à lui assurer une jolie réputation de vaudeville burlesque. Sir Alfred est trop vaniteux pour croire tout de suite à l'infidélité de sa femme (Linda Darnell, exquise et nuncule). Rex Harrison est magnifique, dosant exactement la superbe et le ridicule, exposant son personnage (inspiré du chef britannique Sir Thomas Beecham) aux pires avanies sans jamais l'humilier tout à fait.

Mais Preston Sturges (réisateur, producteur, scénariste) a derrière la tête une idée bien plus explosive qu'une variation sur le thème du cocu imaginaire. Une fois la jalouse solidement installée dans l'esprit de Sir Alfred, le cinéaste amène le chef d'orchestre jusqu'au podium, d'où il dirige le programme suivant : l'ouverture de *Sémiramis*, de Rossini, le chœur des pèlerins du *Tannhäuser*, de Wagner, et l'ouverture de *Francesca da Rimini*, de Tchaïkovski.

ZOOM

Un chef d'orchestre britannique transformé en Othello par l'intervention d'un Iago calamiteux

A chaque fois, Sturges laisse passer quelques mesures avant d'approcher sa caméra jusqu'à ce que l'œil du mari jaloux emplisse l'écran. Chaque morceau donne alors la tonalité et le rythme d'un fantasme de Sir Alfred : sur Rossini, il organise avec une précision diabolique le meurtre de son épouse et la condamnation à mort de son riva-

val. La mélancolie wagnérienne lui fait imaginer une scène mélodramatique de pardon et d'oubli de soi et Tchaïkovski est le prétexte à une partie de roulette russe. Ces morceaux de bravoure sont entrecoupés d'intermèdes dans la salle de concert, juste le temps pour Sturges d'évoquer avec grâce cette idée en forme de sujet de dissertation : la beauté peut procéder de la laideur, jamais Sir Alfred n'a aussi bien dirigé que rongé par la jalouse.

Troisième partie : le passage à l'acte. Où les objets et les gens se mettent en travers de la fiction. Rentré chez lui – très belle suite d'hôtel new-yorkais de l'immédiat après-guerre –, le mari fou de rage entreprend de mettre en œuvre ses scénarios. A nouveau, Sturges utilise le programme du concert pour mesurer le temps de l'action, mais l'effet produit s'inverse, d'accompagnement dramatique la musique se fait commentaire ironique. La méthode expérimentale adoptée par Rex Harrison pour vider sa qu'elle conjugale se retourne contre lui avec une violence burlesque, à la fois graphique et verbale, qui place le film au niveau, et à égale distance de Tex Avery et des Marx Brothers.

Thomas Sotinel

RENCONTRE

Marie Virgo, programmatrice rurale

« Vous êtes la programmatrice des Rencontres cinéma de Gindou, dans le Lot, dont la seizième édition se tient du 19 au 26 août. Comment est née cette manifestation ?

– Les Rencontres sont nées en 1985, à l'occasion de la création de la fête du cinéma. Un petit groupe de cinéphiles – parmi lesquels Pierre Mage, médecin du village, Roger Brandy, qui travaille à la SNCF, et Jean-Claude Bottero, agriculteur – ont alors décidé d'organiser une nuit du cinéma, qui s'est transformée au fil des années en festival, avec pour principe la gratuité des séances, pour la plupart en plein air. Avec pas moins de deux cents personnes par séance, et un millier pour la soirée de clôture, nous avons calculé que Gindou, qui compte une cinquantaine d'habitants dans le village, est proportionnellement le plus grand festival de cinéma au monde !...

– Quels sont les points forts de votre programmation ?

– Nous nous sommes spécialisés dans le jeune cinéma du pourtour méditerranéen et de l'Afrique, et y consacrons chaque année une rétrospective par pays ou par région. C'est une occasion unique de voir des films de cette provenance pour le public des alentours, auquel se joignent de nombreux étudiants venus de Toulouse et des cinéphiles de toute la France. Une des principales originalités des Rencontres est le partenariat développé avec le Festival de Timimoun, en Algérie, créé par le cinéaste Mohamed Chouikh. Quatre jeunes Algériens viennent cette année pour participer à un stage de cinéma d'animation, et en décembre, des jeunes de la région participeront au jury de ce festival.

– Le thème de cette année est consacré à une rencontre cinématographique israélo-palestinienne. Avez-vous éprouvé des difficultés pour l'organiser ?

– Les difficultés ne viennent pas forcément d'où l'on croit. Les gens de bonne volonté acceptent de se rencontrer. Le cinéaste israélien Assi Dayan, auquel nous rendons un hommage, le cinéaste palestinien Michel Khleifi, le conseiller culturel de l'ambassade d'Israël, Irit Lillian, et le représentant de l'Association France-Palestine, Addeh Mahmoud, seront présents. Il a été plus difficile, en revanche, d'expliquer à Assi Dayan où se trouvait Gindou et de le convaincre de venir. Mais après la première fois, les gens reviennent volontiers... »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

★ Renseignements : 05-65-22-89-99.

Tout va très bien, monsieur le marquis

Sade. Gentil organisateur, éducateur spécialisé, quelques aspects méconnus de la personnalité de l'auteur des « Infortunes de la vertu »

Film français de Benoît Jacquot. Avec Daniel Auteuil, Marianne Denicourt, Isild Le Besco, Jean-Pierre Cassel. (1 h 40).

C'est un type formidable. Incarcéré dans une prison déguisée en maison de repos, il se dépense sans compter pour entretenir le moral de ses codétenus. Pendant les repas, il entretient la conversation par des réparties charmeuses et provocantes. Pour tromper l'ennui, il convient le directeur, qui finit par accorder aux pensionnaires l'autorisation de monter un spectacle de tableaux vivants, dont il assure la mise en scène, les costumes et la distribution. Le type formidable s'attache à deux jeunes gens : une fille de bonne famille à qui il fait découvrir patiemment, paternellement, et de manière tout à fait désintéressée, les joies du sexe ; un jardinier aussi, à qui il s'adresse avec considération, au point d'organiser le dépuclage réciproque des deux adolescents.

Dans le film de Benoît Jacquot, ce rayon de soleil dans la vie carcérale s'appelle Donatien Alphonse François de Sade. Sade est né en 1740, mort en 1814, ce qui a déjà permis de nombreux rapprochements historiques. On n'a peut-être pas assez souligné qu'il est l'exact contemporain de la construction de Saint-Sulpice, à Paris, une église qui devait donner son nom à l'imagerie dévote vendue aux alentours. Ce serait pousser un peu loin le bouchon,

que de prétendre que le film de Benoît Jacquot est à l'auteur des *Infortunes de la vertu* ce que les images sulfureuses sont au saint curé d'Ars, mais il y a de ça.

POPULATION EN RANG D'OIGNONS

Comme l'indique l'impérieuse brièveté de son titre, *Sade* prétend offrir une image complète : l'homme, sa vie, son œuvre, son époque. Mais plutôt qu'une biographie complète, le scénariste Jacques Fieschi s'est appuyé sur un roman de Serge Bramly, situé pendant un épisode obscur de la vie du marquis, et a tenté d'en extraire l'essence de Sade.

Après avoir renié ses origines et s'être activé dans les rangs jacobins, Sade a été incarcéré en 1793 et libéré en octobre de l'année suivante. L'histoire de sa détention reste suffisamment floue pour pouvoir imaginer l'enchaînement des circonstances suivant sans trop risquer l'ire des historiens. Début 1794, Sade (Daniel Auteuil) est à la prison Saint-Lazare, insalubre et surpeuplée, où, chaque jour, la charrette vient chercher les condamnés à la guillotine. Sa maîtresse, Marie-Constance Quesnet (Marianne Denicourt), qu'il appelle « Sensible » s'est mise en ménage avec un conventionnel, Fournier (Grégoire Colin), proche de Robespierre. Grâce à cet entregent, elle fait transférer Sade de Saint-Lazare à l'ancien couvent de Picpus, futur havre fictif de Jean Valjean, alors transformé en maison de repos, où,



Plus que Benoît Jacquot, Daniel Auteuil avait une idée originale de ce que devait être le film.

moyennant finances, aristocrates et spéculateurs pouvaient trouver un refuge, souvent provisoire, contre le tribunal révolutionnaire.

A Picpus, Sade rencontre l'opprobre de ses codétenus avant de les séduire. Il s'attache particulièrement à Emilie de Lancris (Isild Le Besco), arrivée en même temps que lui, en compagnie de son père liberto

tin (Jean-Pierre Cassel) et de sa mère dépressive (Dominique Reymond). On trouve également dans les anciennes cellules des nonnes le vieux président de Maussane (Raymond Gérôme), qu'un fringant chevalier (Vincent Branchet) fait tourner en bourrique, et un spéulateur ruiné que sa femme, ancienne actrice (Jeanne Balibar), entretient en accordant ses faveurs au vicomte de Lancris.

Au-dehors, Sensible a de plus en plus de mal à protéger Sade, dont l'athéisme va à l'encontre du culte de l'Etre suprême que Robespierre tente d'instaurer. Les mois passent, juillet approche, et Thermidor aussi, la Terreur s'intensifie, on creuse des fosses communes dans le jardin de l'ancien couvent. On attend avec impatience que le gendarme Merda décharge son pistolet dans la mâ

Philippe Sollers, écrivain

« Sade est le cas absolu qui vous interdit la représentation »

PHILIPPE SOLLERS a publié en 1989 *Sade contre l'Etre suprême* (réédition Gallimard, 1996). Après avoir vu le film de Benoît Jacquot, il livre ses impressions.

« Ce film pose encore une fois, mais à un degré exemplaire puisqu'il s'agit de *Sade*, la question des adaptations littéraires au cinéma.

– L'œuvre de *Sade* est un continent, c'est ce que la littérature française a sans doute produit de plus radical et de plus irréductible dans toute son histoire. Il va de soi qu'une adaptation cinématographique se devrait d'atteindre un niveau de radicalité similaire. La première chose que l'on constate avec ce film, c'est que cette exigence est impossible. *Sade* est le cas absolu qui vous interdit la représentation, parce qu'il faudrait filmer en direct des assassinats et des actes absolument monstrueux. Par définition, si vous vous mêlez de ça, vous allez donc mentir.

– Faut-il s'interdire, dans ce cas, d'adapter certains auteurs ?

– Pas nécessairement. Je pense au

premier film de Guy Debord, réalisé en 1952, qui s'intitulait justement *Hurlement en faveur de Sade*. C'est une succession de séquences noires et blanches, avec des dialogues en voix off. Ce geste-là me paraît avoir sa portée, parce qu'il dit quelque chose de cette impossibilité, et qu'il témoigne de l'exaspération du défaut de marchandise que constitue l'œuvre de Sade. C'est un acte subversif qui me semble faire défaut dans l'œuvre de Benoît Jacquot, dont le *Sade*, malgré ses intentions honorables ou peut-être à cause d'elles, est une sorte de symptôme de la société dans laquelle nous vivons. Quand, au terme d'une très longue épopee éditoriale, Sade est enfin entré dans la collection de La Pléiade voici dix ans, et que rien ne s'opposait plus à sa lecture, j'ai proposé qu'on me donne cinq minutes pour en lire un passage à la télévision, au journal de 20 heures. Ce n'était évidemment pas possible à l'époque, et je ne pense pas que cela le soit davantage aujourd'hui.

– Peut-être n'était-ce pas le propos de Benoît Jacquot. Le

Sade fut également condamné par la Révolution, et plus précisément par la Terreur. Quand Robespierre instaure le culte de l'Etre suprême, c'est Sade qu'il vise personnellement, car Sade incarne au plus haut point l'aristocratie et l'athéisme. Que dit son œuvre ? Que le discours jacobin reprend ni plus ni moins le discours religieux classique à travers la célébration de la vertu. Sade, en dénonçant les préjugés de la vertu, formule à la limite une revendication démocratique : c'est lui le véritable révolutionnaire.

– Quels sont les films qui, dans le domaine de la représentation du sexe à l'écran, question d'actualité, ont trouvé jusqu'ici grâce à vos yeux ?

– Très peu. Parce que je crois, fondamentalement, que le son, le texte, est plus propice à l'imaginaire que l'image, justement. D'où la très grande pauvreté des films pornographiques, qui se situent dans l'infra-langage. Il n'y a guère que les cinéastes qui travaillent la question du son dans son rapport à l'image, comme Pasolini, qui font une

œuvre digne de ce nom. Le texte sauf me manque énormément dans le film de Benoît Jacquot. Il aurait fallu à mon sens l'entendre, entendre la déflagration des mots. On ressent d'autant plus son absence lors de la scène de la grange, la seule un peu osée du film, où Sade initie Emilie. Si elle émeut les jeunes filles, tant mieux, ce n'est évidemment pas suffisant.

– Le film ne fait pas de *Sade* un personnage monstrueux, c'est peut-être aussi une de ses vertus ?

– Il y a vingt ans, *Sade* était encore considéré comme un extraterrestre. Depuis, la famille a ouvert les archives et l'on a pu se rendre compte, ce qui est toujours difficile à expliquer aux gens, que *Sade* ne s'est pas illustré par des meurtres de masse ! Comment avoir écrit de telles horreurs, quand on a été condamné pour quelques peccades, voilà qui reste un mystère pour beaucoup. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

choire de Maximilien. On l'a compris, *Sade*, le film, met dès ses premiers plans, résolument le cap sur les principaux écueils du film historique, et s'y fracasse sans surprise. La population de Picpus, telle que l'ont imaginée Jacquot et Fieschi, est présentée en rang d'oignons, chaque personnage portant avec plus ou moins de succès les emblèmes attachés à son rang, sa catégorie sociale, sa profession, son vice. La compétence de la majorité des acteurs permet de donner un peu de chair à ces pantins socio-historiques, sans empêcher un terrible sentiment de gâchis tant la narration maintient les personnages secondaires dans les limites désolantes de la démonstration de thèse.

Il y a plus indigeste encore : la manière dont le film met face à face *Sade* et Robespierre (qui apparaît rarement à l'écran, le visage caché derrière ses conserves fumées, entouré d'une foule de jeunes gens à cheveux longs, une image qui renvoie curieusement aux festivals rock des années 70). Le scénario met dans la bouche du marquis la proclamation suivante : « *Oui, j'ai été libertin. Mais je ne suis pas un criminel, pas un meurtrier.* » Pas besoin d'être docteur en histoire pour en tirer la conclusion logique : le crime, c'est la révolution. *Sade* n'a rien fait de mal.

UN METTEUR EN SCÈNE

Mais justement, s'il n'a rien fait de mal, qu'a-t-il donc fait ? Si ses romans, comme l'explique à la jeune Emilie, ne sont que des écrits sans rapport avec la réalité, si lui, le marquis, se conduit en honnête homme dans la vie de tous les jours, que reste-t-il de *Sade* ? Le film apporte alors cette réponse : les tableaux vivants, l'organisation du dépuclage des adolescents en font un metteur en scène, sans dire par ailleurs ce que l'écriture serait venue faire dans la vie du marquis. C'est sans doute le paradoxe le plus cruel que s'impose Benoît Jacquot : montrer *Sade* comme un metteur en scène tout en renonçant lui-même à tout ce qui a fait sa personnalité et son art, qualités d'un metteur en scène qui a su souvent montrer le dérèglement du désir, le danger de l'amour.

Il y a dans *Sade* quelqu'un qui a une idée assez originale de ce que devrait être le film. Pour lui, *Sade* est un homme comme les autres, brillant mais suffisant, un peu filou mais généreux, assez peureux mais trop fier pour le montrer, incapable de trouver une commune mesure entre sa vie et son œuvre. C'est Daniel Auteuil qui donne cette version prosaïque et séduisante du marquis, mais son talent ne sera finalement qu'à mieux faire ressortir l'échec du film dans lequel il s'exerce.

T. S.

Des conflits syndicaux menacent Hollywood

Les scénaristes et l'ensemble des comédiens pourraient rejoindre les acteurs de spots publicitaires, en grève depuis le 1^{er} mai

LOS ANGELES correspondance

Alors qu'une grève des acteurs sur les tournages de spots publicitaires se déroule depuis le 1^{er} mai, les scénaristes et tous les acteurs menacent de faire grève en 2001, à l'expiration de leurs contrats. C'est la fin de la paix syndicale de douze années que connaissait Hollywood. La dernière grande grève des scénaristes a duré vingt-deux semaines, en 1988.

Les membres de la Screen Actors Guild (SAG) et de l'American Federation of Television and Radio Artists refusent le système de catchet forfaitaire pour la rémunération des spots diffusés sur les chaînes câblées. Ils demandent à être rémunérés pour chaque diffusion selon le système appliquée pour les chaînes hertziennes ou networks. De leur côté, les publicitaires essayaient d'obtenir un tarif forfaitaire pour les diffusions sur les networks. Mais les syndicats souhaitent qu'un système de comptabilité de tous les passages à l'antenne soit mis en place et soulèvent également la question des publicités sur l'Internet, un secteur nouveau et en pleine croissance. Avec la nomination d'un nouveau président particulièrement déterminé, William Daniels, à la tête de la SAG, Hollywood s'attendait à

un durcissement des positions syndicales.

Au bout de trois mois de conflit, les négociations avec les publicitaires sont au point mort. Le prochain rendez-vous n'est fixé qu'à la mi-septembre. « Nous sommes aussi résolus et aussi enthousiastes qu'au début, si ce n'est plus, affirme le porte-parole de la SAG, Greg Krizman. Le fait qu'aucun acteur n'a franchi les piquets de grève prouve l'unité de notre mouvement. »

RÉPÉTITION GÉNÉRALE

La grève a rallié des célébrités comme Lauren Bacall, Kirk Douglas, Glenn Close, Richard Dreyfuss, Morgan Freeman, Leonard Nimoy, Tony Danza... Cette semaine, les Dixie Chicks, un groupe country à la mode, ont renoncé à

un contrat juteux avec Coca-Cola – qui n'honore pas les demandes des acteurs –, et la chanteuse Britney Spears a annulé un tournage non syndiqué pour les produits capillaires Clairol. Jusqu'à présent, les seuls briseurs de grève sont des athlètes : quelques joueurs de football et le champion de golf Tiger Woods, qui s'est prêté à un tournage pour les automobiles Buick au Canada. Les sociétés de production de spots publicitaires évitent les piquets de grève en tournant en dehors de Los Angeles et de New York, avec des acteurs amateurs, inconnus et non syndiqués, ou en demandant des permis pour des clips vidéo.

La grève des tournages publicitaires est suivie comme une répétition générale à des conflits syndi-

caux de plus grande envergure. Les accords contractuels des scénaristes avec l'industrie hollywoodienne, négociés par la Screen Writers Guild, expirent le 1^{er} mai 2001, et ceux de la Screen Actors Guild, le 1^{er} juillet 2001. Les syndicats ne veulent pas détailler leurs points de conflit éventuels et se refusent à toute spéculation, mais les studios hollywoodiens se préparent à l'éventualité d'une grève, et à titre préventif accélèrent frénétiquement leur rythme de travail, même en pleine saison des vacances. Pour parer à une grève des scénaristes, qui pourrait donc commencer en mai 2001, et à une grève des acteurs, qui pourrait suivre en juillet, les producteurs ont établi un compte à rebours afin de boucler l'écriture des scénarios puis le tournage des films et des séries avant ces dates fatidiques. Tous les projets doivent être confirmés à la date du 1^{er} janvier et les tournages doivent démarrer avant le 15 mars pour être achevés à temps.

Hollywood craint une pénurie de produits et met les bouchées doubles. En ce moment, les producteurs commandent et achètent des scénarios à prix fort et à tour de bras, les studios de tournage sont réservés jusqu'au printemps et débordés par les demandes. D'après Variety, le producteur Scott

Rudin cherche à lancer la production de cinq films avant le 15 mars, tandis que Joe Roth, qui a quitté Disney pour créer sa propre maison de production, Revolution Studios, avoue : « Nous avons accéléré tous nos projets en cours, et il est certain que ça sera très difficile de trouver un bon chef-opérateur en ville en mars prochain ! » Certaines séries envisagent de supprimer les prochaines vacances de printemps et d'enchaîner directement le tournage de la saison 2001-2002, afin d'emmager des épisodes pour la rentrée.

« Nous espérons qu'il n'y aura pas de grève l'année prochaine, espère William Daniels, car cela fermerait la ville, et porterait un coup très grave à l'économie. » La grève de 1988 avait causé un manque à gagner de 200 millions de dollars pour les scénaristes. La grève actuelle, qui a stoppé tous les tournages de spots, coûte 1 million de dollars par jour à l'économie locale. Une grève des scénaristes et des acteurs aurait des conséquences économiques sur une industrie qui emploie sept cent mille personnes et génère un chiffre d'affaires de 24 milliards de dollars par an (26 milliards d'euros).

Claudine Mulard

HORS CHAMP

■ Le 26^e Festival de Deauville, qui se tiendra du 1^{er} au 10 septembre, sera présidé par le réalisateur irlandais Neil Jordan. A l'exception du réalisateur mexicain Arturo Ripstein et du président, tous les membres du jury sont français : Danièle Thompson, Clotilde Courau, Tchéky Karyo, Guillaume Canet, Marie Trintignant, Philippe Labro, Samuel Le Bihan, François Ozon et Vincent Pérez. Parmi les dix films en compétition sont présentés *Girlfight*, de Karyn Kusama, *Memento*, de Christopher Noal, *Two Family House*, de Raymond de Felita, *Happy Accidents*, de Brad Anderson et *Let it Snow*, d'Adam et Kipp Marcus. La programmation hors compétition comprend notamment *Center Stage*, de Nicolas Hytner, *Tigre et Dragon*, d'Ang Lee, *Dr T. and The Women*, de Robert Altman et *Liberty Heights*, de Barry Levinson. Des hommages seront rendus à Clint Eastwood, Susan Sarandon, Chow Yun-Fat et Samuel L. Jackson.

■ Richard Gere devrait incarner le rôle titré du prochain film d'Adrian Lyne, *Unfaithful*. La maison de production Fox a décidé de financer le remake de *La Femme infidèle*, de Claude Chabrol, qui date de 1969. Gere reprendra le rôle de Charles – un mari jaloux qui voit son mariage renaître lorsqu'il tue l'amant de sa femme – interprété à l'époque par Michel Bouquet.

Boom sur les « sequels »

Selon l'hebdomadaire professionnel américain *Variety*, les studios hollywoodiens s'empressent de mettre en chantier les « sequels » (suites) des grands succès de la saison qui s'achève, dans l'espérance de les avoir terminés avant le début des grèves. C'est ainsi que Miramax prévoit de tourner rapidement *Scary Movie 2*, qui succéderait à un premier épisode dont l'exploitation n'est même pas terminée. Cette parodie scatologique des films d'horreur a réalisé à ce jour plus de 140 millions de dollars de recettes. Quant au producteur Warren Zide, il s'apprête à tourner les suites d'*American Pie* et de *Destination finale*. Comme le remarque *Variety*, les comédies, qui ne nécessitent ni stars ni effets spéciaux, ont de meilleures chances d'être terminées à temps pour le début des grèves.

Le court métrage et son excipient

Le Sens des affaires. Un premier film qui délaie à l'excès une excellente idée



L'escroc (Guy-Philippe Bertin) et la jeune première (Claire Keim).

Film français de Guy-Philippe Bertin. Avec Féodor Atkine, Claire Keim, Guy-Philippe Bertin. (1 h 32.)

L'espoir et le plaisir durent ici, et très précisément, une demi-heure. Le temps pour le réalisateur néophyte Guy-Philippe Bertin de filmer une séance du comité de direction d'une petite banque d'affaires. Ce jour-là, l'ambiance est à l'orage. On a découvert, bien tard, qu'un employé du service informatique a créé plusieurs filiales, auxquelles il a transféré cent millions de francs, qu'il a utilisés à tourner une adaptation des *Trois sœurs* de Tchekhov, en décors naturels, en Russie.

Le PDG, Jean-François de Roquemore a les traits sombres de Féodor Atkine. On voit bien que l'acteur prend un plaisir particulier – lui qui a joué presque tout le répertoire – à se révulser au seul nom de Tchekhov. Il est entouré d'une cour de cadres médiocres qui lui proposent une solution à cette situation catastrophique : il faut investir encore quelques dizaines de millions pour terminer et sortir le film. A ce moment de la projection, dans une salle remplie de critiques de cinéma accablés par le nombre effarant de films qui sortent en salles sans qu'on soit capable de deviner la raison de leur existence, on a beaucoup ri. D'autant que Guy-Philippe Bertin enchaîne en montrant ses banquiers sous des traits que l'on prêterait volontiers à certains pro-

ducteurs français. A partir d'une idée douteuse (car franchement, pourquoi aller voir *Les Trois Sœurs* au cinéma quand on peut lire la pièce ou la voir au théâtre ?), temtons un concept franchement absurde. L'idée est donc d'accentuer très nettement la charge érotique du texte, en faisant intervenir domestiques et cosques de passage.

La satire est grosse, elle est aussi vivement menée, jouée avec une jubilation évidente par Atkine, ses acolytes et le réalisateur qui s'est attribué le rôle de l'employé indélicat. Et quand arrive la jeune première (Claire Keim) pour l'amour de qui l'escroquerie a été commise, et que se déchaîne la libido des banquiers, le film se fait même presque cruel. On se dit que, si Guy-Philippe Bertin tient son cap, il va se faire un tas d'en-

nemis parmi les professionnels de la profession, et peut-être réussir son premier film.

Quand d'un seul coup, tout s'effondre. Le scénario, les dialogues se diluent en une fantaisie aussi prévisible que peu convaincante :

la petite banque parisienne décide de devenir une multinationale du cinéma, rachète un studio américain, passe des contrats avec le gotha hollywoodien. Pendant ce temps, l'employé du service informatique se transforme en redoutable don Juan et sa petite amie en star du grand écran.

Sorti du huis-clos de la salle de réunion de la banque, Guy-Philippe Bertin est visiblement désorienté, il va alors au plus évident, au plus commun. En quête de capitaux, ses héros se rendent dans la City : passent alors taxis noirs,

bus rouges et originaux britanniques. Quant à l'excursion new-yorkaise, elle énumère les clichés touristiques avec un flair comique qui évoque définitivement *Le Gendarme à New York*, de Jean Girault.

Après avoir raillé les travers contemporains du cinéma, Guy-Philippe Bertin semble avoir mis un point d'honneur à les aligner. Trop long, mal écrit, gaspillant le talent de ses acteurs (pauvre Féodor Atkine, forcé de rejouer sans cesse la même scène) et sombrant dans le racolage (car la robe de Claire Keim finit par tomber, lors d'une scène torride dont l'autre protagoniste est... Guy-Philippe Bertin) qu'il a moqué une heure plus tôt.

T. S

Les polyphonies funèbres de Werner Schroeter

Le Roi des roses. Nouvelle sortie pour ce film de 1984-1986, composé comme une nature morte

Film allemand de Werner Schroeter. Avec Magdalena Montezuma, Mostefa Djadjam, Antonio Orlando, et les enfants de Sintra et Montijo. (1 h 40.)

Il fut une époque, pas si lointaine, où se fabriquaient en Allemagne des films après, sans concession, révolutionnaires. A côté de Rainer Werner Fassbinder, le plus notable représentant de cette tendance florissant dans les années 70, on trouvait par exemple Werner Schroeter qui, dans un tout autre style, s'était initié au cinéma en découvrant les œuvres expérimentales, et plus particulièrement celle de l'Américain Gregory Markopoulos. S'ensuivirent des œuvres confidentielles en 16 mm, puis un premier long métrage en 1969, *Eika Katappa*, film de collage où les thèmes et la manière de l'auteur apparaissent d'emblée avec force, tels qu'il conti-

nuera de s'exprimer à travers quelque quarante autres films : la fascination pour le rituel et ses liens avec la mort, l'exaltation de l'art et des grands monuments de la culture (Schroeter est également metteur en scène d'opéra et de théâtre) mis au service de l'impureté cinématographique.

D'où l'impression de beauté hiératique, pour ne pas dire hautaine, qui se dégage du cinéma de Schroeter, pour peu qu'on ne puise, ou qu'on ne veuille, parce que l'on attend autre chose du cinéma, s'abandonner à ses lents sortilèges, à son souverain mépris de la narration et du réalisme, et à son ambition poétique. *Le Roi des roses* (1984-1986), fugacement distribué en France à l'époque et tentant une nouvelle sortie aujourd'hui, fait partie de ces objets déroutants, rudes et magiques à la fois. Ecrit avec son actrice fétiche, Magdalena Montezuma (de son vrai nom Erica

Kruger), qui interprète son dernier rôle au cinéma, *Le Roi des roses*, tourné au Portugal, raconte à sa manière une histoire, celle de Anna, une femme allemande, qui vit dans un demeure isolée avec son fils Albert, lequel entretient une passion pour les roses, ainsi que pour un mystérieux jeune homme, Fernando, qui finira recluse dans une bergerie.

POÉSIE ET MUSIQUE

La-dessus, que voit-on, qu'entend-on dans ce film, dont les scènes ont été écrites au jour le jour, selon l'inspiration de ses principaux protagonistes ? Un voyage dans le cerveau de Schroeter, une traversée de ses rêves et de ses cauchemars, mis en forme sensible par une technique de collage qui semble dictée autant par la réalité du tournage (la maladie fatale d'Erica Kruger) que par une logique onirique. Des traces de pas dans la

terre, une demeure écrasée de soleil, un visage maculé de noir, des roses rouges, un regard bleu vers un ciel bas, une grenouille verte, des mains de femme posées à côté d'un couteau et d'un verre de vin, autant d'éléments sensuels et inopinés formant comme une immense nature morte décomposée, et ranimée dans le même temps par la poésie de Poe et de Neruda, par des comptines populaires, par une prolifération babylonienne de langues et de musiques, qui unissent l'allemand à l'italien et Haydn à Verdi.

On ne sait trop ce qui justifie ce mystérieux chant des profondeurs, ce chemin de croix jonché de roses. Rien de plus, rien de moins, sans doute, que cet absurde et révoltant dictum populaire qui revient dans le film comme une litanie : « Si deux enfants s'embrassent sans pouvoir se parler, l'un d'entre eux doit mourir. »

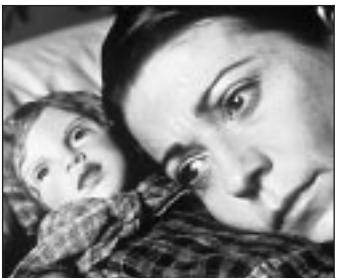
J. M.

On ne sait trop ce qui justifie ce mystérieux chant des profondeurs, ce chemin de croix jonché de roses. Rien de plus, rien de moins, sans doute, que cet absurde et révoltant dictum populaire qui revient dans le film comme une litanie : « Si deux enfants s'embrassent sans pouvoir se parler, l'un d'entre eux doit mourir. »

LA SECTE SANS NOM

■ Adaptation par un jeune cinéaste espagnol d'un roman de l'écrivain britannique Ramsey Campbell, spécialiste des récits horribles, *La Secte sans nom* s'ouvre sur la macabre découverte du corps mutilé d'une fillette assassinée par un tueur inconnu. Quelques années plus tard, la mère de l'enfant reçoit des appels téléphoniques inquiétants d'une voix supplante qui prétend être sa propre fille. Ce sera le seul moment d'angoisse réussi du film.

Est-ce bien elle dont on aurait retrouvé le corps ? Débute alors une quête qui commence par la découverte progressive d'une inquiète



« La secte sans nom » : encore un réalisateur qui a trop regardé « Seven ».

tante réalité composée d'anciens nazis et de sociétés secrètes, de meurtres horribles, le tout culminant en une révélation bouleversante. Le réalisateur, Jaume Balaguer, a sans doute vu plusieurs fois *Seven* de David Fincher et ses diverses imitations, tant son goût pour le sens de l'atroce artistique et chic semble prendre ici une place qui parvient à anesthésier, la plupart du temps, l'efficacité de la terreur que cette histoire, par ailleurs fort confuse et sentencieuse, appelle pourtant.

Jean-François Rauger

Film espagnol de Jaume Balaguer. Avec Emma Villarasa, Karra Elejalde. (1 h 42.)

60 SECONDES CHRONO

■ 60 secondes chrono pêche d'abord par la faiblesse de son scénario. Un voleur à la retraite (Nicolas Cage) doit se procurer cinquante voitures en une nuit pour sauver son frère aux prises avec la mafia. Le long métrage réalisé par Dominic Sena reprend des thèmes maintes fois exploités. Un exemple ? Le héros reprend contact avec ses anciens partenaires et leur promet que ce sera « la dernière fois ». La présence de deux acteurs osarisés (Nicolas Cage, Angelina Jolie) ne sauve pas ces 60 secondes qui se traînent. La pauvreté des dialogues ne les aide pas : pour preuve, un échange percutant sur la jouissance procurée par le casse. Une fois compris le principe du vol de voiture et quand on a deviné comment tout cela allait se terminer, il ne reste plus grand-chose pour nous scotcher à notre siège. Les amateurs de belles carrosseries seront déçus, les voitures – luxueuses – traversent l'écran à vive allure sans laisser le temps d'admirer leur ligne. Etais-je bien nécessaire de faire un remake du film de H. B. Halicki datant de 1974 ? Anne Le Mouëllic

Film américain de Dominic Sena. Avec Nicolas Cage, Angelina Jolie et Robert Duvall. (1 h 57.)

SADE

Lire page 20.

LE SENS DES AFFAIRES

Lire ci-dessus

IN EXTREMIS

La critique de ce film a paru dans Le Monde du 19 avril.

FAUSSES RUMEURS

THE LAST SEPTEMBER

La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

Le théâtre d'Oriza Hirata face à l'épopée coloniale

Japon 2000. L'auteur et metteur en scène travaille à une relecture des relations conflictuelles entre son pays et la Corée

TOKYO

de notre envoyée spéciale

Pour la Coupe du monde de football, prévue au Japon et en Corée en 2002, Oriza Hirata a été appelé à faire partie du comité d'organisation. Cet auteur et metteur en scène de théâtre, né en 1962, s'est engagé depuis plus de dix ans dans une relecture des relations conflictuelles entre les deux pays. En 1989, il a créé une première pièce, *Gens de Séoul*, dont le titre est un hommage aux *Gens de Dublin*, de James Joyce. Il y a donné une suite, cette année en juin, avec *Gens de Séoul 1919*.

Dans les deux textes, il aborde la question coloniale japonaise sans détour. « Un million de Coréens vivent aujourd'hui au Japon, où ils subissent un certain racisme, et bien des Japonais pensent encore que la colonisation de la Corée était justifiée. Même mon père, qui, à jeun, est un homme de gauche, tient des propos d'un nationalisme effrayant quand il a trop bu », affirme Oriza Hirata, derrière ses lunettes cerclées de métal qui lui donnent l'allure d'un jeune homme sérieux.

Gens de Séoul, une pièce parue en France aux éditions Les Solitaires intempestifs, se situe en 1909, « année de ce que les Japonais ont appelé l'«annexion» de la Corée, qui était en fait une véritable colonisation », explique Oriza Hirata. Il met en scène la vie quotidienne d'une famille japonaise ordinaire. Installée en Corée, elle est persuadée de la supériorité des colons et de leur mission civilisatrice. « Les personnages illustrent l'arrogance nonchalance et l'isolement ridicule des dominants », affirme l'auteur. La même famille revient dans *Gens de Séoul 1919*, au moment où les luttes pour l'indépendance se multiplient, auxquelles elle ne comprend rien.

Oriza Hirata a tenu à écrire un texte « fait de conversations quotidiennes pour que les jeunes d'aujourd'hui soient touchés intimement par l'histoire ». Ainsi, Aiko, la fille

ânée, épouse de romans, affirme entre deux tasses de thé que « le coréen n'est pas une langue qui convient à la littérature ». En optant pour une écriture simple, dénuée d'effets, Oriza Hirata a trouvé, avec *Gens de Corée*, son propre style qu'il a développé ensuite, par exemple dans *Tokyo Notes* (*Le Monde* du 17 février). « J'avais envie d'écrire des pièces sur la vie et les gens tels qu'ils sont, et non tels qu'ils devraient être », se souvient-il. Les mises en scène accentuent volontairement ce choix dépouillé. Pour la création de *Gens de Séoul 1919*, au Théâtre Tram, au cœur de Tokyo, il dispose les acteurs autour d'une table, à laquelle ils sont assis tout au long de la pièce, disant le texte presque à voix basse. L'éclairage ne change pas du début à la fin. Le jeu corporel ou la musique sont bannis. Oriza Hirata revendique un théâtre « calme, familier ».

Parmi les deux grands courants du théâtre traditionnel japonais, le kabuki, proche de l'opéra, et le nô, plus spirituel, c'est ce dernier qui a le plus influencé le jeune auteur. Il a grandi dans un Japon qui redécouvrait ses formes anciennes, après un demi-siècle de mépris pendant lequel les metteurs en scène partaient se former en Occident pour apprendre à copier le style européen, seul en vogue. Oriza Hirata aussi a effectué son voyage en Occident, mais à l'âge de seize ans et à bicyclette...

LA FORMULE DE LA BOMBE

Le livre dans lequel il défend ses conceptions, non traduit en français, a atteint une vente de 30 000 exemplaires. « Certes, ce sont les comédies musicales importées de Broadway qui attirent le maximum de spectateurs au Japon actuellement. Mais depuis la récession des années 90, les artistes et une partie du public sont plus attirés par l'introspection », commente-t-il. A ses yeux, la culture reste la préoccupa-



Dans « Gens de Séoul », créé en 1989, puis « Gens de Séoul 1919 », présenté cette année, Oriza Hirata aborde la question coloniale japonaise sans détour.

tion d'une minorité car la politique du pays accorde sa priorité à l'économie. « Avant la guerre, l'éducation visait à transformer les Japonais en bons militaires. Depuis 1945, elle cherche à en faire de bons hommes d'affaires. »

La critique de la politique impériale trouve un écho croissant auprès des artistes et du public. La pièce *La Cloche de Pandore*, de Hideki Noda, qui condamne l'attitude de l'empereur au cours de la deuxième guerre mondiale, a connu un succès exceptionnel quand elle a été présentée en novembre au Théâtre Setagaya de Tokyo, puis en tournée. A côté de la tendance quotidienne, réaliste, du théâtre d'Oriza Hirata, Hideki Noda illustre l'autre grand courant actuel. Cet auteur, metteur en scène et acteur de quarante ans privilégie un univers fantastique - hérité du nô - ainsi qu'un théâtre visuel et

physique. Né à Nagasaki, la ville qui a subi la deuxième bombe atomique, trois jours après Hiroshima, Hideki Noda a construit sa pièce autour d'une cloche qui abrite la formule de la bombe et qui entraînera la mort de la reine, métaphore du peuple japonais.

« La Cloche de Pandore a été jouée deux mois à guichets fermés, alors que nos pièces sont données quinze jours d'habitude », se souvient Taeko Nagai, directrice de Seetagaya, une salle prestigieuse qui a accueilli Peter Brook. Simultanément, un autre metteur en scène, Yukio Ninagawa, présentait sa version de la même pièce, faisant, lui aussi, salle comble.

Catherine Bédarida

PROCHAIN ARTICLE

Le nouveau musée mémorial d'Okinawa

Les mondes intimes et contrastés de Karita Mattila

Avec la soprano finlandaise, un moment extraordinaire de musique

KARITA MATTILA (soprano), MALCOLM MARTINEAU (piano). Œuvres de Franz Schubert, Jouni Kaipainen, Alban Berg et Richard Strauss. Salzbourg, Mozarteum, le 21 août. Festival de Salzbourg. Tél. : 00-43-662-80-45-579. www.salzburgfestival.at/

SALZBURG

de notre envoyé spécial

Mozarteum, 21 août, 19 h 30 : Karita Mattila entre, royale mais sans affectation, large sourire, longue cape en lamé or sur un fourreau noir. On dirait qu'elle pénètre dans son salon où l'attendaient quelques invités. On découvre la soprano finlandaise pour la première fois en « intimité », dans l'exercice où combien redoutable et révélateur du récit avec piano, mais où l'entendue souvent ailleurs : elle peut apparaître en pauvre fille en haillons chez Robert Carsen, dans *Lohengrin*, et pétiller dans *La Veuve joyeuse*, chez Jorge Lavelli. Elle sait incarner une Muette savamment vulgaire, dans *La Bohème*, et graver avec Claudio Abbado d'exemplaires *Quatre derniers Lieder*, de Richard Strauss, qu'elle chante avec cette ligne vocale nettement dessinée, quasi instrumentale, dans une couleur presque surexposée mais donc propice à toutes les colorations. On la trouve idéalement rêveuse, suspendue, dans le solo extatique de la *Troisième Symphonie* de Leonard Bernstein, qu'elle a mémorablement donnée en concert à Paris et enregistrée dans la foulée, pour Erato, avec Yutaka Sado et l'Orchestre philharmonique de Radio France.

A Salzbourg on l'a entendue dans deux incarnations mozartiniennes qui lui sont moins idéales. L'an

passé, en Donna Anna, cette année en Fiordiligi, deux rôles qui soulignent ses seuls problèmes techniques audibles : une vocalisation moyenne et une raideur du suraigu qui la fait émettre le son bas ou la conduit parfois à crier. Les temps pachydermiques de Lorin Maazel, l'an passé, dans *Don Giovanni*, et, cette année, les partis pris ridicules du metteur en scène Hans Neuenfels, dans *Cosi fan tutte*, n'auront pas contribué à y remédier.

Ce soir, ses Schubert initiaux, de rares *canzone italiane* écrits sous le magistère de Salieri, et les Richard Strauss de la fin de son programme confirment la dureté de l'aigu, qu'il soit « chauffé » ou non. La mâchoire s'ouvre grand, le son bascule un peu, perd de sa projection. Parviendra-t-elle à corriger ce défaut ou profitera-t-elle davantage, dans quelques années, de l'extraordinaire qualité du milieu de son registre ?

UN SOUFFLE REMARQUEABLEMENT ÉLASTIQUE

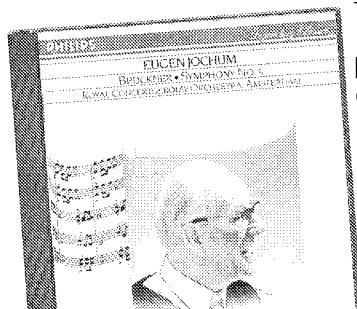
Mais soprano elle est, et magnifique soprano elle se révèle dans les *Sept Lieder de jeunesse* d'Alban Berg, dont la sensuelle sinuosité lui convient à merveille. Son souffle est remarquablement élastique, lui permettant de « poser » véritablement la voix sur un tapis de velours. Elle découpe les phrases tout en les laissant en appui suspendu, grâce à ce soutien omniprésent. Et quel timbre... Ces lieder de Berg sont un moment extraordinaire de musique, captivant. On ne cesse de regarder Mattila dans les yeux, mais elle n'a d'yeux que pour un azur lointain, un ailleurs autrement visionnaire que celui de tant de divas, l'œil égaré sur une improbable ligne bleue des Vosges alors que leur univers demeure en rase campagne.

Pourtant, Karita Mattila (qui est une « nature »),

selon ses proches) est capable de pîtreries. Une mouche l'embête. Juste avant *Morgen*, la sublime mélodie de Richard Strauss, elle fait mine de l'attraper. Rires du public. Un geste comme celui-ci pourrait tuer les vingt dernières minutes de son récital. Pas le moins du monde : en un instant elle revient à la musique, le regard s'embue, signale un horizon, un paysage de fantaisie. Et son *Morgen* est à pleurer. Autre exemple : ne la voit-on pas, suante, au beau milieu de *Runopolku op. 50*, le cycle de mélodies contemporaines de son compatriote Jouni Kaipainen (né en 1956), détacher sa cape et la lancer à travers scène, comme le ferait une strip-teaseuse, puis quitter ses escarpins ? Le public n'en croit pas ses yeux, mais elle, Karita, se sent à l'aise, bras nus, cambrée sur ses pieds, pour poursuivre l'exécution de cette musique redoutable à chanter. Et l'on oublie l'excentricité du geste (surtout à Salzbourg !), les doigts de pied sur l'estrade et même la chaleur pour n'entendre plus que l'artiste, investie sans artifice aucun dans la musique.

Comme toutes les divas venues de pays « lointains », elle termine une série de rappels par un vrai dernier bis, une chanson de son pays, chantée *a capella*. Mais, là encore, Mattila est différente : elle chante cette mélodie toute simple en tenant par le bras son pianiste (Malcom Martineau, qu'on n'a pas toujours aimé, mais qui, ce soir, se sera révélé parfait musicien) comme une paysanne tiendrait son homme. Et la chanson s'arrête, comme cela, un peu abruptement. C'est offert comme un baiser franc, comme un bouquet tout simple et sans rubans, c'est-à-dire de grande classe.

Renaud Machart



Bruckner. symphonie n° 5.

Le maître des cathédrales. Disparu en 1987, le chef d'orchestre allemand Eugen Jochum débute sa carrière à l'âge de 24 ans en dirigeant une symphonie... de Bruckner. Son art est celui de la tradition allemande, issue des grandes baguettes de la fin du romantisme. Ses interprétations sont un mélange de spiritualité et d'expressivité parfois très violente. L'orchestre passe ainsi de l'immobilisme aux déflagrations les plus vibrantes. Cette 5^e Symphonie, l'une des œuvres les plus puissantes de Bruckner est d'une tension parfois insoutenable. Jochum avait la capacité de rallier ses musiciens à sa propre sensibilité, de les galvaniser jusqu'à créer de véritables cathédrales sonores.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h dans l'émission de Caroline Ostermann, "Musique Maestro".

SORTIR

SABLÉ (Sarthe)

Scène nationale

En même temps que commencera, le 23 août, le XXII^e Festival, Sablé deviendra scène nationale pour la musique baroque, mais aussi pour la danse. C'est la compagnie L'Eventail de Marie-Geneviève Massé qui a été choisie pour être en résidence permanente dans la ville. Le Festival ouvrira donc cette année avec la dernière création de la chorégraphe Voyage en Europe, un ballet en quatre actes sur des musiques de Campra, Purcell, Rosenmüller et Vivaldi. Cie L'Eventail, Festival de Sablé, centre culturel, le 23 août, à 21 heures. Tél. : 02-43-62-22-22. de 95 F à 165 F.

DIEPPE (Seine-Maritime)

Festival de musique ancienne

Connue pour son importante activité portuaire et station balnéaire appréciée, Dieppe est devenue, au fil des ans, capitale de musique ancienne. Pour sa neuvième édition, qui a débuté le 12 août, le Festival de musique ancienne propose une

GUIDE

REPRISES CINÉMA

L'Etoffe des héros de Philip Kaufman (États-Unis, 1983, 3 h 10, v.o.).

Grand Action, 5 rue des Écoles, Paris 5^e. Tél. : 01-43-29-44-40 ; Publicis Champs-Elysées, 129 av. des Champs-Elysées, Paris 8^e. Tél. : 01-40-30-30-31.

Un Tramway nommé désir d'Elia Kazan (États-Unis, 1952, 2 h 10, v.o.).

Action Ecolles, 23 rue des Écoles, Paris 5^e. Tél. : 01-43-29-79-89.

FESTIVALS CINÉMA

Cinéma en plein air : les grands espaces

La Momie de Shadi Abdessalam (Égypte, 1969, 1 h 47). Le 23 août, 22 h.

Parc de la Villette, prairie du triangle, Paris 19^e. Tél. : 08-03-30-63-06.

Cinémathèque française

La Danseuse de San Diego d'Erle C. Kenton (États-Unis, 1937, 1 h 14, v.o.).

Le 23 août, 19 h.

Harem girl d'Edward Bernds (États-Unis, 1952, 1 h 10, v.o.). Le 23 août, 21 h.

Isadora de Karel Reisz (Grande-Bretagne, 1969, 2 h 15). Le 23 août, 21 h 30.

Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7 av. Albert-de-Mun, Paris 16^e. Tél. : 01-56-26-01-01.

Le Gaucher d'Arthur Penn (États-Unis, 1958, 1 h 40, v.o.). Le 23 août, 19 h.

Isadora de Karel Reisz (Grande-Bretagne, 1969, 2 h 15). Le 23 août, 21 h 30.

Cinémathèque française, salle des Grands Boulevards, 42 bd Bonne Nouvelle, Paris 1^e. Tél. : 01-56-26-01-01.

Promenades romaines à Paris, du 23 au 26 août, à l'initiative de l'association Roma Citta di Cinema.

Paris est toujours Paris de Luciano Emmer, présenté par son réalisateur (Italie, 1951). Le 23 août, 21 h 30.

Jardin du Trocadéro, au pied de l'esplanade, Paris 16^e.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

L'Arbre aux animaux, spectacle théâtral pour enfants

de Nathalie Hosta. Mise en scène d'Amandine Tamayo.

Le Théâtre Masticatoire, mairie du XIX^e, place Armand-Carrel, Paris 19^e. 15 heures. Du 23 au 27 août (rei. 25 août). 25 F. Tél. : 01-42-08-29-71.

Zoé, la souris qui jouait si mal du violon

de Gérard Weiss, mise en scène de l'auteur, avec le théâtre Plume.

Théâtre Astral, parc Floral, bois de Vincennes, Paris 12^e. Les 23 et 24, 28 et 29 août, à 15 heures ; les 25 et 27 août, à 16 h 30. Tél. : 01-43-71-31-10. De 25 F à 34 F.

The King's Consort

Haendel : Le Messie. Direction, Robert King.

Abbatiale, 43 La Chaise-Dieu. Le 23 août, 21 h 15

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Faut-il réformer les institutions de la V^e République ? Forum
22.00 De Gaulle, le mystère de Baden. Forum
23.00 Cinquante ans de relations franco-allemandes. Forum

MAGAZINES

- 19.00 Best of NPA. Canal +
19.00 Archimède. Menaces sur le dauphin d'Adriatique. Arte
19.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.55 et 0.15 TV 5 l'Invité. Le Général Bigeard. TV 5
20.50 Zone interdite. Sexe et cocaïne : la filière Caraïbes. M 6
20.55 La Carte aux trésors. Destination : L'Oise. France 3
21.00 Le Gai Savoir. Les intolérances. Paris Première
21.05 Temps présent. La bonne conduite. TV 5
22.10 Musiques. Pierre Boulez. LCI
22.15 Ça se discute. Existe-t-il une éducation idéale ? TV 5
22.45 Les Rencontres de l'été. Livres. Serge Bramly. LCI
22.50 Inédits. Trois sculpteurs et le cinéaste. RTBF 1
23.25 Les Bêtises de Monsieur Pierre. Spécial caméras cachées, surprises et farces. France 3

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Le Système Ducasse. Arte
20.30 et 23.00 Palettes, Jean-Dominique Ingres. Histoire
20.45 La Vie en face. Adieu camarade. Arte
20.55 Haute couture. Automne-hiver 1999-2000. Odyssee
21.20 Cyberspace. [3/3]. Odyssee
21.30 La Guerre d'Algérie. [4/5]. Planète
21.30 Thema. La vie secrète des objets trouvés. Attention pickpockets ! Les choses qui restent. Arte
22.15 À la découverte du Père Lachaise. Odyssee
22.20 La Quête du futur. [7/22]. Planète
22.40 Danger réel. L'enfer du feu : pas de panique. 13^{me} RUE
22.50 Le Jour de la révolution. [2/2]. Planète
23.05 L'Art de la dissimulation. Odyssee
23.45 California Visions. Canal Jimmy
23.55 Le Vaisseau spatial Terre. Delta du Danube : aux portes du paradis. Odyssee
0.25 Hollywood Rock'n roll in the 50's. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

- 23.00 Football. Match amical. Las Palmas (Esp.) - Borussia Dortmund (All.). Eurosport

MUSIQUE

- 20.30 Schumann. Symphonie n° 4 en ré mineur avec Wilhelm Kempff, piano. Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rafael Kubelik. Mezzo
21.00 Marianne Faithfull et Paul Trueblood. A Montréal, en 1997. Muzzik
22.15 Jazz à Antibes. En 1986. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 22.30 Le Piège. Michael Keusch. O. Télé
22.45 Pouvoir absolu. D. L. Corley. O. M 6

COURTS MÉTRAGES

- 22.40 Sur la plage de Belfast. Henri-François Imbert. Arte
20.45 Le Caméléon. Projet mirage. Décomposition. Série Club
21.20 Columbo. Attention, le meurtre peut nuire à votre santé. RTBF 1
21.55 Friends. Celui qui se gourait du tout au tout (v.o.). Celui qui n'avait pas le moral (v.o.). Celui qui jouait au rugby (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Lexx. La planète Nook. O. Canal +
22.50 Michael Hayes. Machination. O.
23.10 Absolutely Fabulous. Sexe (v.o.). Canal Jimmy
23.35 New York District. Abus de pouvoir (v.o.). 13^{me} RUE

MARDI 22 AOÛT

FILMS

- 15.00 Héros à vendre ■■ William A. Wellman (EU, 1933, N., v.o., 75 min) O. Ciné Classics
15.10 Le Journal du séducteur ■■ Danièle Dubroux (France, 1996, 95 min) O. Cinéstar 1
15.45 Le Dossier 51 ■■■ Michel Deville (France, 1978, 110 min) O. Cinéfaz
16.25 L'Amérique des autres ■■ Goran Paskaljevic (Fr.-All., 1995, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 1
16.45 Mes meilleures copains ■■ Jean-Marie Poiré (France, 1988, 110 min) O. Cinéstar 1
18.00 Brigands Chapitre VII ■■■ Otar Ioseliani (France - Géorgie, 1996, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 1
18.15 Le Mors aux dents ■■ Laurent Heynen (France, 1979, 100 min) O. TV 5
19.05 Innocent Victim ■■ Giles Foster (Grande-Bretagne, 1990, v.o., 85 min) O. Ciné Cinémas 3
19.30 Ligne rouge 7 000 ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1965, 110 min) O. Cinétoile



- 21.30 The Delinquents ■■ Robert Altman. Avec Tom Laughlin, Rosemary Howard (Etats-Unis, 1957, v.o., 75 min) O. Cinéfaz
22.10 L'Amérique des autres ■■ Goran Paskaljevic (Fr.-All., 1995, 95 min) O. Ciné Cinémas 2
22.20 Hanna K ■■ Costa-Gavras (France, 1983, 110 min) O. Cinéstar 1
22.30 La Femme en bleu ■■ Michel Deville (France, 1972, 90 min). Paris Première
22.45 Clerks, les employés modèles ■■ Kevin Smith (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 90 min) O. Cinéfaz
23.45 Le Ciel peut attendre ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1943, 110 min) O. Ciné Cinémas 2

MERCREDI 23 AOÛT

FILMS

- 14.05 Brigands Chapitre VII ■■■ Otar Ioseliani (France - Géorgie, 1996, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 3



- 14.30 Faisons un rêve ■■■ Sacha Guitry. Avec Sacha Guitry, Jacqueline Delubac (France, 1936, N., 80 min) O. Cinétoile
14.50 Luna Park ■■■ Pavel Lounguine (France - Russie, 1992, 110 min) O. Cinéstar 2
16.35 Non, ou la vaine gloire de commander ■■ Manoel de Oliveira (Fr.-Esp.-Port., 1990, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 1
16.40 La Main droite du diable ■■ Costa-Gavras (Etats-Unis, 1988, 130 min) O. Cinéstar 2
17.55 La Chaîne ■■ Stanley Kramer (Etats-Unis, 1958, N., 95 min) O. Cinétoile
18.50 Le Journal du séducteur ■■ Danièle Dubroux (France, 1996, 100 min) O. Cinéstar 2

TÉLÉFILMS

- 20.50 Le Mystère Parasuram. Michel Sibra. France 2
20.50 Vacances au purgatoire. Marc Simenon. O. M 6
20.55 Mortelles illusions. John Korty. O. France 3
22.15 Rêveuse jeunesse. Nadine Trintignant. TV 5
22.30 Les Grandes Marées. Jean Sagols [7/8]. O. Téva
23.00 Permission d'aimer. George Miller. TF 1

SÉRIES

- 19.30 Mission impossible. Le film. O. Série Club
20.45 New York District. Les escrocs. L'étau. 13^{me} RUE
21.05 Star Trek Classic. Miri. O. Canal Jimmy
21.35 Leaving L.A. The Black Widower (v.o.). O. Série Club
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Un contrat est un contrat. O. Canal Jimmy

DANSE

- 22.30 Schimanski. Pour l'amour de Laura. O. France 2

MUSIQUE

- 22.40 Ally McBeal. Les deux anges. O. Retour de flamme. O. M 6

DOCUMENTAIRES

- 22.50 Profiler, Patriote pour la paix (v.o.). O. Série Club

MUSIQUE

- 23.55 Friends. Celui qui se gourait du tout au tout (v.o.). Celui qui n'avait pas le moral (v.o.). Celui qui jouait au rugby (v.o.). Canal Jimmy

MUSIQUE

- 0.20 Docteur Markus Merthin. Dieu prend, Dieu donne. O. France 2

SPORTS EN DIRECT

- 0.45 Affaires non classées. [1/2]. Une certaine justice. O. TF 1

M 6

TF 1

0.45 Affaires non classées

Une des plus importantes séries britanniques policières (« Silent Witness »), dans laquelle intervient la médecin légiste Samantha Ryan, excellamment interprétée par Armanda Burton. Enquête policière, travail de fourmi de la médecine légale, culpabilité filiale sur fond d'actualité politique irlando-britannique donnent le ton à cette série impeccable, dans le scénario comme dans la réalisation.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.05 Sous le soleil.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.55 J'ai deux métiers.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Twist Again à Moscou Film. Jean-Marie Poiré.
22.40 Les Films dans les salles.
22.50 Ils sont fous ces Normands Film. Serge Penard.
0.35 Starsky et Hutch.
1.25 TF1 nuit, Météo.
1.40 Affaires familiales.

FRANCE 2

- 17.30 Brigade des mers.
18.20 JAG.
19.10 et 22.45 Un livre, des livres.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Héroïnes. Film. Gérard Krawczyk.
22.50 Jeanne et le garçon formidable ■ Film. Olivier Dacosta et Jacques Martineau O.
0.20 Journal, Météo.
0.40 La Femme de chambre du Titanic Film. Biagio Luna O.

FRANCE 3

- 17.30 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix pour l'été.
20.55 La Carte aux trésors. L'Oise.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Les Bêtises de Monsieur Pierre.
1.25 Fame.

CANAL +

- 16.55 Génial ! Mes parents s'aiment Film. Lynn Hamrick O.
► En clair jusqu'à 20.30
18.23 Avoir un bon copain.
18.30 Drôles de vies. Ngangan, la légende de « Madame le Maire ».
19.00 Best of Nulle part ailleurs.
19.45 Flash infos, Le Zapping.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Géant et moi Film. Michael Lehmann O.
22.10 Lexx. La planète Nook. O.
22.55 An Alan Smithee Film Film. Alan Smithee (v.o.) O.

FRANCE 4

- 18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix pour l'été.
20.55 La Carte aux trésors. L'Oise.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Les Bêtises de Monsieur Pierre.
1.25 Fame.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. King Arthur : musique instrumentale, de Purcell, par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus. Œuvres de Chostakovitch, Beethoven, Stravinsky.
23.00 Soirée privée.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Les Chorégies d'Orange 2000. Concert donné par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus. Œuvres de Chostakovitch, Beethoven, Stravinsky.
21.00 Concert. Intégrale des préludes et fugues du Clavier bien tempéré, de Bach. A la Roche-d'Anthéron [2/3].
22.10 Pages arrachées au journal de Michel Leiris (rediff.).
22.30 Carnets de voyage. Le Vietnam.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 15.20 Avis de flexibilité.
15.45 Cafés philo. Epictète.
15.50 Net plus ultra.
16.05 Des hommes et des bêtes.
16.25 Jeunesse.
17.10 Alfred Hitchcock présente.
17.35 100 % question.
18.10 Vietnam et Cambodge : le riz et les fusils.
19.00 Connaissance. Au cœur de la vie.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Les Voltigeurs de l'emploi.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Guerre d'Algérie : Un combat sur plusieurs fronts.
21.40 Musica. Les Troyens : Les Troyens à Carthage. Opéra d'Hector Berlioz [2/2].
23.55 Profil. Né en 1900. Un siècle, trois destins.

M 6

- 13.30 L'Enfant aux yeux bleus II. Téléfilm. G. Albano [1 et 2/2]. O.
17.00 M comme musique.
17.35 Tintin. [1/2].
17.55 Code Eternity. O.
18.55 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. O.
19.48 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille. O.
20.39 Météo des plages.
20.40 Décrochage info, Jour J.
20.50 Vacances au purgatoire. Télfilm. Marc Simenon. O.
22.40 Ally McBeal. Les deux anges. O.; Retour de flamme. O.
0.25 Wolff, police criminelle. Pour l'amour d'un enfant ; Amnésie. O.

RADIO

- 13.50 Maigret. Les Caves du Majestic.
15.30 Chiquinha Gonzaga.
16.20 La Fête à la maison.
16.50 Conan.
17.35 Brigade des mers.
18.25 JAG.
19.15 Un livre, des livres.
19.20 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le Mystère Parasuram. Télfilm. Michel Sibra.
22.30 Schimanski. O.
23.55 Journal de la nuit, Météo.

FRANCE 3

- 14.30 La croisière s'amuse.
16.05 Va savoir.
16.40 C'est l'été.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 La Météo des plages.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix pour l'été.
20.55 Mortelles illusions. Télfilm. John Korty O.
22.55 On en rit encore !
23.50 Météo, Soir 3.
0.20 C'est la vie.
1.10 Un siècle d'écrivains. Joseph Conrad.

CANAL +

- 14.45 H.
15.15 Evamag.
15.40 Steinfeld.
16.00 Dilbert.
16.25 Les Frégates, pirates des airs.
16.55 36 heures pour mourir. Télfilm. Yves Siméon O.
► En clair jusqu'à 21.00
18.25 Drôles de vies.
19.00 Best of Nulle part ailleurs.
19.45 Flash infos, Le Zapping.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal des sorties.
21.00 Les Moissons d'Irlande Film. Pat O'Connor O.

- 22.30 Blade. Film. Stephen Norrington (v.o.) O.
0.30 F. est un salaud. Film. Marcel Gisler. O.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 Majuscules.
20.15 Les Soirées. Œuvres de Beethoven, Schubert, 20.40 Pauline Viardot. Œuvres de Gluck, Rossini, Meyerbeer, Chopin, Glinka, R. Schumann, Brahms, Liszt.
23.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de Berlioz, Gounod, Saint-Saëns, Fauré, Massenet, Viardot.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- ◎ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

Les cotés des films

- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'

Laurent Fabius transmet au Parlement un rapport négatif sur la taxe Tobin

Le ministère de l'économie estime que cette taxe renforcerait les paradis fiscaux

L'IDÉE est généreuse, mais inapplicable. C'est en substance la conclusion du rapport qu'a transmis Laurent Fabius, lundi 21 août, à la commission des finances de l'Assemblée nationale au sujet de la taxe Tobin. Le ministre de l'économie, qui était alors Dominique Strauss-Kahn, avait pris l'engagement, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2000, de faire établir un rapport sur la taxation des opérations de change, la régulation des mouvements de capitaux et les conséquences de la concurrence fiscale entre Etats. Et, en particulier, « les questions soulevées par la taxe Tobin », précise un communiqué publié lundi par le ministère.

L'idée de la taxe Tobin, imaginée par le prix Nobel d'économie James Tobin, dans les années 70, est de taxer à un taux relativement faible toutes les transactions de devises, afin de lutter contre les mouvements spéculatifs de capitaux. Oubliée pendant de nombreuses années, cette idée a refait surface à la suite des crises asiatique et russe de 1997 et 1998. Défendue par les associations comme Attac, en France - qui organise son université d'été à La Ciotat du 23 au 26 août (lire page 6) -, elle est devenue le mot d'ordre de tous les opposants à la mondialisation sauvage. Face à une contestation croissante, les responsables politiques français n'ont jamais su prendre une position claire à l'égard de cette taxe miraculeuse, susceptible, selon ses promoteurs, de dégager des fonds pour le développement du tiers-monde en fai-

sant payer le capital et non les contribuables ; d'éviter les mouvements de capitaux déstabilisateurs pour les pays émergents ; et de combattre les spéculateurs.

Le gouvernement se retranche donc derrière les problèmes techniques que la mise en place d'une telle taxe soulève : son lieu, les effets incertains voire contre-productifs qu'elle pourrait avoir sur les marchés des changes, ou encore le

outre, incompatible avec le droit européen. « L'introduction d'une taxe Tobin risquerait d'accroître les difficultés qu'éprouve le marché des changes parisien à faire face à la concurrence de Londres et, à un moindre degré, des places extra-européennes comme New-York, Tokyo et Singapour. Une taxation des transactions dissuaderait les établissements étrangers de la place d'opérer sur le marché français. A l'heure ac-

Une taxe en débat dans la gauche « plurielle »

L'Assemblée nationale avait rejeté, le 23 octobre 1999, un amendement prévoyant d'instituer une taxe de 0,05 % sur les opérations « au comptant ou à terme portant sur les devises », à partir du 1^{er} juillet 2000. Cet amendement inspiré de la taxe Tobin avait reçu le soutien de près de 110 députés, membres du comité Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) de l'Assemblée, parmi lesquels les Verts, les communistes, un cinquième des socialistes et quelques élus de droite. Olivier Davanne, membre du Conseil d'analyse économique, avait, dans une étude remise au premier ministre en octobre 1998, jugé la taxe Tobin impraticable.

Le 10 juillet, Laurent Fabius, devenu ministre de l'économie et des finances, a reçu une délégation d'Attac. Rendu public le 18 juillet, un texte signé par onze personnalités proches de M. Jospin, en vue du congrès du PS, se prononce en faveur de la taxe Tobin.

montant de la taxation elle-même (prévu dans la version moderne entre 0,003 % et 0,25 %) qui ne dissuaderait pas les spéculateurs. Enfin, la décision de taxer les opérations de change ne pourrait se faire « sans un consensus international » car la mise en place d'une mesure unilatérale pourrait provoquer la délocalisation des opérations de changes sans les stopper. Une décision nationale serait, en

tuelle, aucun consensus n'existe, ni au sein de l'Union européenne, ni au sein du G7, ni au sein de l'OCDE au sujet d'une taxation des transactions de changes. La probabilité d'un tel consensus reste faible. L'introduction d'une telle taxe pourrait entraîner une éviction généralisée vers des territoires non coopératifs et avoir pour résultat paradoxal de renforcer les places financières off-shore », indique le rapport de Bercy.

Les Journées d'été des Verts s'ouvrent sous la surveillance des chasseurs

LARNAS (Ardèche)

de notre envoyée spéciale

Le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche s'amuse, sous le soleil frisquet du petit matin : « Il y a plus de journalistes que de chasseurs ici », dit-il en contemplant la maigre troupe de chasseurs ardéchois qui devaient à l'entrée du domaine d'Imbours, à Larnas, où commencent, mardi 22 août, les journées d'été des Verts. Les chasseurs, qui ont décidé d'être taiseux, consentent simplement à lâcher : « On sera bien plus nombreux à midi, 2 000, 3 000, mais ça ne sert à rien de le dire parce que les médias divisent toujours les chiffres en deux. » Jean-David Abel, conseiller de Dominique Voynet, qui s'est longuement entretenu avec les fédérations de chasseurs et les gendarmes au long de ces dernières semaines, n'est pas inquiet : « On ne sait jamais ce qui peut arriver avec quelques éléments incontrôlés, mais en principe les manifestations devraient être plutôt bon enfant. » Les chasseurs doivent venir des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Gard, du Vaucluse. Ceux de l'Etang de Berre, ont, paraît-il, « préparé une surprise, mais pas méchante » pour Dominique Voynet.

PETITES QUERELLES

Sous un grand chapiteau de toile qui accueille les quelque 1 500 militants Verts présents à Larnas, la ministre de l'environnement devait, mardi en fin de matinée, prononcer un discours destiné à clore le premier débat, sur l'avenir des Verts en Europe. Sans « Dany » Cohn-Bendit, cloué à Francfort par une blessure à la cheville. Mme Voynet devrait en profiter pour prendre de la hauteur et embrasser les grands enjeux de politique intérieure et internationale, prenant acte du fait que la croissance est de retour. A la lumière de ce nouveau contexte, Dominique Voynet veut expliquer aux Verts comment elle voit la politique de coopération de la France, l'immigration, la question des minima sociaux - qu'il faut renforcer afin de ne pas favoriser l'emploi précaire - et les grandes politiques

Les défenseurs de la taxe connaissent et reconnaissent la complexité du sujet, mais leur campagne dépasse largement l'objectif d'une meilleure régulation financière mondiale. Au-delà des mouvements de capitaux qui ont déstabilisé les pays émergents en cette fin de millénaire, ce sont les transactions financières, les spéculations boursières stériles pour l'économie, les milliards qui s'envolent dans des poches inconnues qui sont visées. Les politiques l'ont bien compris. Le rapport du Trésor vient à point nommé et permet au gouvernement de botter en touche. « On ne peut que juger généreuse la volonté des promoteurs de la taxe Tobin de lutter contre la spéculation financière déstabilisante. Pour autant, afin d'atteindre cet objectif, divers autres moyens peuvent être pris en compte. »

Le texte précise qu'« il s'agit de donner au système monétaire et financier international une cohérence et une efficacité accrues notamment par quatre orientations » : définir et mettre en œuvre un principe de « libéralisation financière ordonnée » des mouvements de capitaux ; accélérer la lutte contre la spéculation internationale en éliminant les « trous noirs » de la finance internationale et en luttant contre la spéculation financière ; favoriser la coopération monétaire régionale et initier une réelle coordination entre les trois principales zones monétaires ; enfin, renforcer le rôle du Fonds monétaire international.

Babette Stern

La hausse du prix du pétrole altère les résultats du commerce extérieur

L'EXPLOSION du coût des importations pétrolières en France a provoqué un décrochage spectaculaire de la balance commerciale au premier semestre. L'excédent commercial global de l'industrie française, dégagé par les exportations par rapport aux importations, a été ramené à 32,3 milliards de francs (4,9 milliards d'euros) sur les six premiers mois de l'année (pour un montant total d'exportations civiles de 868 milliards), alors qu'il atteignait 56,1 milliards sur la même période de 1999, selon les chiffres rendus publics, mardi 22 août, par le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, François Huwart. En juin, l'excédent commercial a été ramené à 7,36 milliards de francs, contre 11,8 milliards en mai, selon les données corrigées des variations saisonnières (CVS) des Douanes.

Les importations de produits énergétiques ont doublé : elles sont passées de 50,7 milliards de francs à 99,6 milliards, creusant le déficit jusqu'à 70,2 milliards de francs sur six mois (contre 30,3 milliards un an plus tôt). M. Huwart reconnaît s'être trompé dans ses prévisions sur l'évolution des prix du pétrole. « En février dernier, nous avions retenu l'hypothèse pour 2000 d'un relâchement graduel des contraintes de production que s'était fixées l'OPEP à partir de mars 2000 et une détente progressive des cours. Cette hypothèse ne s'est pas confirmée. Durant l'été, nous avons fait l'hypothèse que les cours du pétrole se maintiendraient à un niveau élevé d'environ 27 dollars le baril en moyenne en 2000 (contre 17,8 dollars

Pascal Galinier

Quinquennat : François Léotard votera « non » au référendum

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'UDF, député du Var, François Léotard a indiqué, mardi 22 août sur RTL, qu'il votera « non » au référendum du 24 septembre sur le quinquennat, une réforme qui, selon lui, « déséquilibre encore un peu plus la Constitution de la République ». « Le président de la République était résolument contre, et il avait raison », a affirmé M. Léotard, qui fut l'un des quatorze députés centristes à voter contre le projet de loi, le 20 juin, lors de son examen par l'Assemblée nationale. Se prononçant en faveur d'un « vrai régime présidentiel », le député du Var a regretté que la France aille « dans une direction totalement différente, qui est celle de la confusion des pouvoirs ». « Soumettre le Parlement à l'exécutif, je trouve cela extrêmement dangereux », a-t-il déclaré, avant de mettre en cause la responsabilité du chef de l'Etat : « Dire de cette réforme qu'elle se fait « sèche », c'était la condamner dès le départ. »

Indignation au sujet des graffitis antisémites du stade de Strasbourg

CATHERINE TRAUTMANN, la maire socialiste de Strasbourg, a déposé plainte, lundi 21 août, pour « dégradation volontaire par inscription à caractère raciste et antisémite », après la découverte de l'inscription en lettres noires « Le Roy, Sale juif », assortie d'une croix gammée, sur les murs du stade alsacien de la Meinau, au lendemain de la quatrième défaite en quatre matches (0-3, samedi 19 août, à Rennes) du RC Strasbourg. Le club, qui avait déjà saisi la justice à la suite d'insultes proférées contre l'entraîneur Claude Le Roy et les joueurs noirs de l'équipe (*Le Monde* du 18 août), a lui aussi porté plainte pour « incitation à la haine raciale ». La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, s'est dite « indignée » et a apporté son soutien à Claude Le Roy. « Il est inadmissible que certains cherchent à utiliser le sport afin de distiller la haine et l'intolérance », a-t-elle déclaré dans un communiqué.

Jeux olympiques : trois suspensions pour dopage maintenues

LES ATHLÈTES BRITANNIQUES Linford Christie, Gary Cadogan et Doug Walker ont vu leur suspension de deux ans confirmée, lundi 21 août, par la commission d'arbitrage de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (IAAF). Les trois athlètes contrôlés positifs à la nandrolone avaient été blanchis par UK Athletics, leur fédération nationale. Pour Linford Christie et Gary Cadogan, tous deux retraités, le maintien de la suspension n'a guère de conséquences. Mais Linford Christie, champion olympique du 100 m à Barcelone, se dédie désormais à l'entraînement de jeunes athlètes dont certains sont qualifiés pour Sydney. Il pourrait se voir interdire l'accès aux sites olympiques. Doug Walker, champion d'Europe en titre du 200 m, avait, d'ores et déjà, renoncé aux sélections olympiques pour cause de « manque de préparation ». Les cas du Britannique Mark Richardson (400 m) et du demi-fondéur allemand Dieter Baumann (5 000 m), sélectionnés pour Sydney par leurs fédérations nationales, doivent encore être tranchés par l'IAAF.

FINANCE : L'euro est tombé, mardi 22 août, à son plus bas niveau face au dollar depuis deux semaines. Vers 10h30, la devise européenne s'échangeait contre 0,8976 dollar. Les cambistes ont mal réagi à la publication, par l'institut allemand IFO, d'un indice du climat des affaires nettement inférieur aux attentes du marché, qui est tombé, pour le mois de juillet, à son plus bas niveau depuis novembre 1999, à 99,1 points.

Jean-Marc
Aubert

Tambours
blancs



Rentrée littéraire
Stock

Tirage du *Monde* daté mardi 22 août 2000 : 491 860 exemplaires. 1-3